REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNITE – EGALITE - PAIX

SCHÉMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE

2006-2010

Djibouti, Décembre 2005

Avant-Propos

Partant du constat que le processus de l'élaboration du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) avait dû surmonter certaines insuffisances du Système Statistique National (SSN), à savoir (i) le manque de données courantes et fiables et (ii) le manque de coordination du SSN, l'Atelier de validation du DSRP recommanda, en juillet 2003, la mise en place d'un plan de développement de la statistique, afin de répondre efficacement et durablement aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques publiques, et d'une façon générale, à satisfaire les besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

C'est dans ce contexte, où la nécessité d'évaluer les acquis des politiques et programmes de réduction de la pauvreté se pose avec acuité, que le Gouvernement, en étroite collaboration avec les partenaires au développement, a décidé de mettre l'accent sur les conditions d'une meilleure production des données de statistique publique et de leur utilisation pour les prises de décisions, plus particulièrement dans le cadre de suivi-évaluation du DSRP et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans ce cadre, deux programmes de renforcement des capacités statistiques du SSN furent mis en place à partir de 2004 avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : (i) l'élaboration du guide référentiel des métadonnées des indicateurs statistiques et (ii) l'élaboration de l'actuel Schéma Directeur de la Statistique 2006-2010, validé en atelier National le 18 Décembre 2005, pour une mise en place effective d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).

Ce Schéma Directeur de la Statistique 2006-2010 étant celui de l'ensemble du SSN, son processus d'élaboration a impliqué toutes les composantes du SSN, aussi bien les départements de statistiques sectorielles, les autorités politiques, les organismes internationaux que la société civile.

Il comprend les éléments (i) du diagnostic du SSN, un cahier de charge, un plan de formation des ressources humaines, un programme de production et un budget. Soulignons que l'une des priorités mises en avant dans ce document de Schéma Directeur est le Recensement Général de la Population et de l'Habitat dont les travaux préparatifs ont déjà débuté et qui sera exécuté en janvier 2007.

L'élaboration du schéma directeur étant terminé, il reste à le mettre en œuvre sur les cinq prochaines années. C'est à cette occasion que nous lançons un appel à tous les partenaires au développement pour apporter leurs pierres à l'édifice que nous nous sommes promis de bâtir ensemble de manière participative.

Othman Moumin Badar
Directeur de la DISED

REMERCIEMENTS

Le document du Schéma Directeur de la Statistique 2006-2010 est le fruit d'un travail intense de concertation permanente avec les différentes composantes du Système Statistique National, y compris les milieux universitaires et les centres de formation du pays, dont les techniciens ont manifesté un intérêt certain pour son projet d'élaboration en collaborant, à tout moment, avec l'équipe technique de la DISED à sa réalisation. D'autre part, l'élaboration du Schéma Directeur a fait intervenir, outre les compétences nationales, des expertises internationales à travers des consultations internationales et des conseils du Consortium de PARIS21 dont les documents techniques nous ont servi de modèles. Le financement de l'élaboration du présent schéma directeur a été entièrement assurée par le Département des Affaires Economiques et Sociales (DESA) des Nations Unies à travers le PNUD dans le cadre de son programme d'appui au renforcement des capacités statistiques, qui, lui-même, s'inscrit dans un programme plus large de lutte contre la pauvreté initié par cette institution en partenariat avec le gouvernement de Djibouti.

Nous souhaitons donc remercier le Département des Affaires Economiques et Sociales (DESA) des Nations Unies, le PNUD et le Consortium de Paris21 pour leurs appuis et nous les invitons, ainsi que l'ensemble des partenaires au développement, à nous accompagner techniquement et financièrement à la mise en œuvre de ce Schéma Directeur de la Statistique dont la réalisation des différents programmes de renforcement de ressources humaines et des enquêtes, dont le Recensement Général de la Population et de l' Habitat, permettra la mise en place des mécanismes de développement de la statistique.

Nous remercions les consultants internationaux M. Abdou Abdallah, M. Pascal Delorme et M. Marcel Mouelle pour leurs appuis techniques et le partage de leurs expériences.

Nous remercions également tous les ministères, services et organisme partenaires nationaux qui ont soutenu ou collaboré aux travaux de l'élaboration de ce Schéma Directeur. Nous remercions particulièrement, entre bien d'autres, M. Ali Farah Assoweh – Ministre de l'Economie et des Finances-, M. Mohamed Ahmed Awaleh – Directeur de cabinet du Premier Ministre-, M. Mohamed Abdi Douksieh – Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, Mme Fozia Djama Oudine – Conseillère du Premier Ministre et Coordonnatrice du DSRP-, M. Said Absieh Warsama – Coordonnateur Technique National du DSRP-, Dr. Guedda Mohamed Ahmed – Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur-, M. Ali Yacoub Mahamoud– Secrétaire Général du Ministère de l'Emploi- , Dr Salah Banoïta – Secrétaire Général du Ministère de la Santé-, M. Ali Ahmed – Secrétaire Général du Ministère du Commerce-, M. Adou Ali Adou – Secrétaire Général du Ministère du Transport et de l'Equipement, M. Ali Mohamed Kamil – Directeur de l'Emploi-, M. Mahdi Mahamoud – Directeur de la Planification de l'Education Nationale-, M. Simon Mibratu – Directeur du Financement Extéreiur-, M. Amareh Ali – Directeur de l'Economie-, Mme Amina Abdi Aden – Directrice de l'Urbanisme et de l'Habitat-, M.

Ibrahim Elmi Mohamed – Directeur de la pêche-, Dr. Moussa Ahmed – Directeur de l'élevage-, M. Mohamed Moussa – Directeur de le l'Agriculture-, M. Hiba Ahmed Hiba – Directeur du Pôle Universitaire de Djibouti, M. Abdillahi Adawé Meraneh Adourahman Mohamed – Directeur de l'INAP-, M. Omar Wihib Aref – Directeur du Transport-, M. Abdourahman Mohamed – Directeur de la DEPCI-, M. Malik M. Garad – Chef de Service Etudes et Relations Externes à la BCD-, M. Said ObaKar Bassoma – Chef de Service de Population et Responsable de l'Etat Civil-, M. Abdourazak Ahmed Idriss – Chef de Service du Commerce Extérieur-, M Mohamed Aden – Chef de Service SIS-.

Nos vifs remerciements vont également à M. KONATE Sekou Tidiani, Coordinateur du Programme de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), à M. Farah Abdi DJAMA expert national et à toute l'équipe technique de la DISED qui ont coordonné et participé à toutes les activités du processus d'élaboration de ce Schéma Directeur de la statistique 2006-2010.

Othman Moumin Badar
Directeur de la DISED

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS ..... **VI**

INTRODUCTION **1**

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS **3**

1.1. CONTEXTE NATIONAL 3
1.2. CONTEXTE INTERNATIONAL 5

2. SITUATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL **5**

2.1. LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL ET LE RÔLE DE LA DISED 6
2.2. LA PRODUCTION STATISTIQUE AU SEIN DES ORGANISMES ET DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS 7
2.2.1. Recensement *10*
2.2.2. Etat-civil *10*
2.2.3. Education *10*
2.2.4. Santé *11*
2.2.5. Emploi *12*
2.2.6. Habitat *12*
2.2.7. Comptes nationaux *13*
2.2.8. Statistiques du Commerce extérieur *13*
2.2.9. Prix à la consommation *14*
2.2.10. Statistiques monétaires et balance des paiements *14*
2.2.11. Finances publiques *15*
2.2.12. Agriculture/Elevage *15*
2.2.13. Pêche *16*
2.2.14. Environnement *16*
2.3. LA DEMANDE STATISTIQUE 16
2.4. EVALUATION DES FORCES ET FAIBLESSES DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL 19
2.4.1. Insuffisances du cadre légal et réglementaire *20*
2.4.2. Faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines *21*
2.4.3. Faible capacité de production statistique *22*
2.4.4. Utilité amoindrie des statistiques et faible accessibilité des données *23*

3. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE **24**

3.1. ENONCÉ DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE 24
3.2. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET LES OBJECTIFS 25
3.3. LE PROGRAMME DE PRODUCTION STATISTIQUE ET LE PLAN D'ACTIONS SECTORIELLES 26
3.3.1. Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national *26*
3.3.1.1 Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle 28
3.3.1.2 Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans la SNDS 2006-2010 29
3.3.1.3 Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique 31
3.3.1.4 Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS 32
3.3.2. Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au système statistique national *33*
3.3.2.1 Former et recruter les cadres et agents nécessaires au système statistique national 33
3.3.2.2 Former et recycler le personnel affecté actuellement au système statistique national 34
3.3.3. Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites. *36*
3.3.3.1 Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique 36
3.3.3.2 Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté 38
3.3.3.3 Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée 39
3.3.3.4 Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93 40
3.3.3.5 Amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur 42
3.3.3.6 Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international 44
3.3.3.7 Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue 45
3.3.3.8 Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières 46
3.3.3.9 Créer une structure commune de statistiques dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services 47
3.3.3.10 Appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports 49

3.3.3.11 Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH 50
3.3.3.12 Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil sur l'ensemble du territoire 53
3.3.3.13 Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation 54
3.3.3.14 Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire 56
3.3.3.15 Regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité 58
3.3.3.16 Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat 60
3.3.4. Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique *61*
3.3.4.1 Etablir à la DISED une politique de diffusion limitée mais efficace 61
3.3.4.2 Définir pour chaque secteur producteur un format de diffusion adapté 62
3.3.4.3 Sensibiliser les décideurs et le public à l'utilisation des statistiques 62
3.3.4.4 Adhérer aux normes de diffusion internationales 63

4. CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE 63

4.1. COÛT DU PROGRAMME DE PRODUCTION ET DU PLAN D'ACTIONS 2006-2010 64
4.2. FINANCEMENT DES ACTIONS PRIORITAIRES 65
4.3. RISQUES ET SUIVI 65

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 67

ANNEXE 1: TABLEAU SYNOPTIQUE D'ENSEMBLE DU PROJET DE SNDS 2006-2010 69

ANNEXE 2: RÉPARTITION DES COÛTS DU PROJET DE SNDS 2006-2010, PAR OBJECTIF OPÉRATIONNEL OU SECTORIEL ET PAR RUBRIQUE DE COÛTS 80

ANNEXE 3: RÉPARTITION DES COÛTS DU PROJET DE SNDS 2006-2010 PAR DOMAINE STATISTIQUE 94

ANNEXE 4: RÉPARTITION DES COÛTS DU PROJET DE SNDS 2006-2010 PAR AXE STRATÉGIQUE ET PAR RUBRIQUE DES COÛTS (EN %) 96

ANNEXE 5: TABLEAU DES COÛTS PARAMÉTRIQUES UTILISÉS POUR LE CHIFFRAGE DU PLAN D'ACTIONS 98

ANNEXE 6: PROJECTION DES INDICATEURS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUES EN 2008 ET 2010 100

Sigles et abréviations

AN	Assemblée Nationale
BAD	Banque africaine de développement
BCD	Banque centrale de Djibouti
BCR	Bureau central du recensement
CCIA	Chambre de commerce et de l'industrie
CEA	Commission économique pour l'Afrique
DEPCI	Direction des études, de la planification et de la coopération internationale
DINAS	Direction nationale de la statistique
DISED	Direction de la statistique et des études démographiques
FDJ	Francs djiboutiens
FMI	Fonds monétaire international
EDAM	Enquête djiboutienne auprès des ménages
EDIM	Enquête djiboutienne à indicateurs multiples
EDSF/PAPFAM	Enquête Démographique et de Santé / Projet Pan-Arabe de la Santé de la Famille
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies en matière de Population
IPC	Indice des prix à la consommation
IS	Indicateurs sociaux
MAEM-RH	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques
MEFPP	Ministère de l'économie, des finances et de la planification, chargé de la privatisation
MICS	Enquête à indicateurs multiples
OMD	Objectifs de développement du Millénaire
OPS	Organisme de protection sociale
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21ème siècle
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PCI	Programme Prix, Comparaison Internationale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCS	Renforcement des capacités statistiques
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCN93	Système de comptabilité nationale, version 1993
SGDD	Système général de diffusion des données (FMI)
SIG	Système d'information géographique
SNIS	Système national d'information sanitaire
SIS	Système d'information sanitaire
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SSN	Système statistique national
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Introduction

A l'instar des pays africains, Djibouti vient de s'engager dans le processus de développement de son appareil statistique afin de répondre à une forte demande de données statistiques nécessaires au pilotage de l'ensemble des programmes de développement économique et social. Ce processus de développement passe par la réforme du système statistique national (SSN), dont la nécessité et l'urgence trouvent leur justification dans deux raisons complémentaires majeures que sont: (i) l'état sous-développé du SSN malgré quelques actions ponctuelles de réhabilitation; et (ii) l'émergence de nouveaux besoins statistiques qui ne peuvent être satisfaits par les faibles capacités statistiques actuelles.

C'est ainsi qu'une Feuille de Route a été publiée en Février 2005, pour parachever le processus de formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, qui a bénéficié d'un nombre important d'études et travaux rappelés ci-après:

- *Le diagnostic du Système Statistique National (SSN)* réalisé en Avril-Mai 2004 et validé dans le cadre d'un Atelier National en septembre 2004;
- *L'étude sur la formulation des stratégies de renforcement des capacités statistiques aussi bien au niveau central qu'au niveau sectoriel*, réalisée en avril 2005. Cette étude avait pour objet d'approfondir le diagnostic statistique de 2004 et d'identifier des axes stratégiques de renforcement des capacités statistiques en ressources humaines et en matériels des principaux services producteurs de statistiques;
- *L'étude sur la gouvernance du SSN et l'architecture générale de sa réforme* réalisée en Juin 2005, qui visait à élaborer un cadre réglementaire des activités statistiques et à proposer les schémas d'organisation pour la coordination du système statistique national;
- *Le rapport préliminaire sur la vision et les orientations stratégiques du développement de la statistique,* fait en Juin 2005, qui a initié la synthèse des travaux techniques antérieurs;
- *L'élaboration du cahier de charge du SSN et propositions de plan de formation faites en* Octobre 2005. Cette étude visait à (i) élaborer une plate-forme permettant à chacun des acteurs du SSN de se positionner vis à vis de l'ensemble de la production statistique du pays et (ii) formuler un plan de formation chiffré de ressources humaines, dans la perspective d'un renforcement durable des capacités statistiques;
- *La Proposition de programme de production et de plan d'actions sectorielles*, faite en Novembre/Décembre 2005, qui constitue l'étape finale du processus de formulation de la SNDS défini dans la Feuille de route, partant d'une vision de la statistique publique et des orientations stratégiques autour desquels découlent des objectifs opérationnels et sectoriels tant dans les domaines des statistiques économiques que ceux des statistiques démographiques et sociales. Afin de dégager un consensus encore plus large autour des axes stratégiques et opérationnels, et des plans d'actions, un Atelier National de validation du document d'orientation et d'actions en matière de politique de développement de la statistique en décembre 2005.

La démarche participative retenue pour l'élaboration de la SNDS a été de confier l'ensemble des études et des travaux à l'Equipe technique de la DISED, qui avec le concours d'une équipe de consultants, devait partager les conclusions préliminaires avec l'ensemble des acteurs du système statistique national, producteurs comme utilisateurs. Le processus participatif s'est concrétisé pour chaque étude réalisée, par la tenue de réunions de travail entre les départements techniques, les utilisateurs, les consultants et l'Equipe Technique de la DISED, suivie d'une réunion de restitution des conclusions préliminaires devant l'ensemble des acteurs rencontrés. Ce processus participatif s'est spécialement confirmé à travers trois séries d'ateliers d'échanges et d'approfondissement:

- L'Atelier National de validation du diagnostic statistique, réalisé le 24 septembre 2004, avec la participation de 40 représentants des départements statistiques sectoriels et des organismes internationaux. Cet atelier était présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Planification, chargé de la Privatisation. Ce diagnostic est établi sur la base de réunions de travail et une enquête portant sur l'évaluation des capacités statistiques réalisée

auprès de 36 services et organismes producteurs de données statistiques et 42 services et organismes utilisateurs de statistiques;

- Les travaux sur les méta données des indicateurs de suivi/évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté et des OMD, organisés de manière participative entre producteurs et utilisateurs des statistiques de tous les départements sectoriels autours de 6 Ateliers thématiques de décembre 2004 à mai 2005, sous la supervision technique de la DISED et de la Primature. Au total, 147 participants ont pris part à ces travaux dont la synthèse a été présentée le 19 juin 2005 à l'occasion d'un Atelier présidée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Planification, chargé de la Privatisation;
- L'Atelier National de validation du schéma directeur de la statistique qui a réuni 58 représentants les ministères et les services statistiques sectoriels, le Comité de Coordination du DSRP, la Société Civile, la Presse, et les organismes internationaux. Cet Atelier qui a eu lieu le 18 décembre 2005, a été placé sous l'égide du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification Chargé de la Privatisation (MEFPP), ministère de tutelle de la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED)

Chacun des travaux, études ou ateliers d'échange et d'approfondissement a fait l'objet d'un rapport diffusé ou disponible à la demande.

Le processus d'élaboration de la SNDS a été guidé par le souci d'établir un équilibre objectif entre les besoins actuels et futurs des utilisateurs en données, tenant compte des nombreux obstacles sur les plans institutionnel et de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières. Et compte tenu des faiblesses structurelles identifiées, la stratégie proposée constitue le cadre minimum pour sortir la statistique djiboutienne de la léthargie dans laquelle elle est placée depuis de longues années.

Pour autant que les conditions de mise en oeuvre le permettent, la SNDS intègre les principales recommandations internationales en matière de développement de la statistique, notamment les Principes Fondamentaux de la Statistique Officielle des Nations Unies, et les directives du Système Général de Diffusion des Données (SGDD) du FMI.

La SNDS propose une vision générale du développement de la statistique publique pour les prochaines années. Elle fixe un objectif principal à atteindre pour les prochaines cinq années. La mise en oeuvre des actions pour atteindre cet objectif se décline en quatre principaux axes stratégiques:

- Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national
- Développer en quantité et en qualité, les ressources humaines affectées au système statistique national
- Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites
- Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique

L'atteinte de ces 4 objectifs stratégiques passe par la réalisation de 13 objectifs opérationnels qui concernent l'ensemble du système statistique, ainsi que de 13 objectifs sectoriels tant dans les domaines des statistiques économiques que ceux des statistiques démographiques et sociales. Pour l'ensemble de ces objectifs, il est défini 50 résultats à atteindre à travers 106 groupes d'actions prioritaires en matière de développement de la statistique, avec une estimation des coûts.

Enfin, la SNDS contient aussi les conditions de réussite des actions proposées, qui interpellent l'ensemble des acteurs du système statistique national, et en particulier, le Gouvernement. Il est aussi rappelé le rôle primordial des partenaires au développement, invités à appuyer les efforts du Gouvernement.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

La nécessité et l'urgence de la réforme du Système Statistique National (SSN) en République de Djibouti trouvent leur justification dans un contexte marqué par de nouvelles exigences du développement économique et social du pays qui résultent de grandes options prises en matière économique et sociale d'une part, et un regain d'intérêt au niveau international, en matière de renforcement des capacités statistiques, d'autre part.

1.1. Contexte national

Aucun Schéma directeur de la statistique n'a été élaboré et mis en œuvre à Djibouti. Toutefois par le passé, la nécessité de renforcer l'appareil statistique national et d'améliorer la pertinence et la qualité des statistiques, a été soulignée et deux initiatives majeures ont été conduites, à savoir: la Table Ronde sur les Statistiques Officielles tenue en juin 1989 et le Séminaire sur l'évaluation et les perspectives de l'appui institutionnel à la Planification et à la Statistique; qui a eu lieu en octobre 1997.

Cette Table Ronde organisée pendant 3 jours en juin 1989, sous le haut patronage du Ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme, Président du Comité de Coordination Statistique, avait pour objet de "*faire ressortir les besoins actuels des diverses instances et services de l'administration djiboutienne en matière statistique, de faire des recommandations quant aux priorités à donner à la production statistique des 5 prochaines années, enfin d'identifier les obstacles à surmonter afin d'améliorer progressivement le dispositif global de production des informations statistiques*". La présence d'un nombre réduit d'utilisateurs et l'absence des partenaires techniques et financiers, ont eu comme conséquence, d'orienter les débats sur une vision des besoins propres aux producteurs au détriment des utilisateurs de la statistique. Et le temps imparti aux travaux, n'a pas permis d'approfondir certains thèmes importants tels que la coordination statistique et les synthèses économiques.

Dans la perspective du renforcement du Projet d'Appui institutionnel à la Planification et à la Statistique, soutenu par la Banque Africaine de Développement, un séminaire a été organisé pendant deux jours en octobre 1997, sous le patronage du premier Ministère chargé du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Ce Projet qui s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel adopté depuis 1995 avec l'assistance des Institutions de Bretton Woods, visait entres autres objectifs, "*l'amélioration de la capacité à produire des informations statistiques cohérentes et fiables*". Et l'objet de ce séminaire était aussi de discuter et d'adopter le schéma directeur de la statistique formulé par la Direction de la Statistique (DINAS).

L'idée d'un renforcement des capacités statistiques a été relancée dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre du Document intérimaire de Stratégie Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) adopté par le Gouvernement en juin 2001. Elle a été approfondie lors du processus de formulation du DSRP validé dans le cadre d'un Atelier national en juillet 2003 et soutenu par les institutions de Bretton Woods le 4 juin 2004. Cet Atelier de validation du DSRP final a formulé la recommandation de mettre en place un plan de développement du système national de statistique, de manière participative et en associant les principaux producteurs et utilisateurs de statistiques.

Et ce regain d'intérêt en matière de renforcement des capacités statistiques a été facilité par la mise en place d'une sous-commission[1] dans le cadre du processus de formulation du DSRP, dénommé "*Analyse de la Pauvreté et Renforcement des Outils Statistiques*" présidée par le Directeur de la DISED.

Le DRSP en tant que cadre de référence pour les stratégies et les programmes sectoriels ou transversaux, intègre l'ensemble des cadres de planification et d'orientation stratégique du pays rappelé dans le Tableau ci-après. L'importance des sommes investies dans ces programmes de développement économique et social, contraste fortement avec la fragilité des dispositifs de mise en œuvre et de suivi, due aux insuffisances de l'appareil statistique, et de l'absence d'une culture de résultats au sein de l'administration.

Tableau N° 1: Principaux cadres de planification et d'orientation stratégique

Secteur	Document d'orientation stratégique	Année
Action gouvernementale	• Document-Cadre: Séminaire de Réflexion sur l'Action Gouvernementale • Actes du Séminaire de Réflexion sur l'Action Gouvernementale, 3-10 février 2002	2002
Pauvreté	• Stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I)	2001
Santé	• Plan Stratégique 2002-2011 • Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2002-2006	2001 2001
VIH/SIDA	• Cadre stratégique intersectoriel 2003-2007 • Plan d'action national multisectoriel 2002-2008	2002 2002
Education	• Plan d'actions et Schéma Directeur pour l'Education (2001-2005)	2000
Eau	• Schéma Directeur de l'Eau • Code de l'Eau et décrets d'application	1999 2000
Genre	• Stratégie nationale d'intégration de la femme dans le développement (SNIFD)	2002
Habitat, Urbanisme, Assainissement.	• Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Djibouti-ville et des capitales régionales • Plan d'actions MHUEAT 2002-2004	1998 2002
Environnement	• Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) • Programme d'action pour la diversité biologique • Programme d'action pour les changements climatiques • Loi cadre sur l'environnement	2000 2000
Décentralisation	• Loi cadre sur la décentralisation • Décrets relatifs aux Conseils Régionaux provisoires et aux FSPDC	2002 2000
Justice	• Plan d'action pour la réforme de la justice (Etats Généraux)	2000

Source: République de Djibouti, "Document Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté, (DSRP)", Mars 2004

Et dans la perspective du suivi-évaluation de ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement en étroite collaboration avec les partenaires au développement, envisage de mettre l'accent sur les conditions de production de l'information statistique -quantitative et qualitative-, qui doivent permettre in fine d'améliorer la qualité des politiques et programmes au regard des objectifs de réduction de la pauvreté. Cet accompagnement des partenaires au développement s'inscrit dans un cadre international de gestion du développement centré sur les

[1] Le processus d'élaboration du DSRP final de Djibouti a été conduit sous la supervision d'une Commission Nationale (CN/DSRP) nommée par décret présidentiel et qui comprend 10 groupes thématiques, composés de représentants de l'Etat, de la société civile, du secteur privé et des partenaires en développement

résultats et aussi dans le respect des engagements internationaux auxquels la République de Djibouti a souscrit.

1.2. Contexte international

Sur le plan mondial, le thème du renforcement des capacités statistiques a pris un tournant décisif à partir des années 1990 et il a été a été réaffirmé lors la *Conférence internationale sur le financement du développement*, tenue à *Monterrey* (Mexique) en février 2002, dans une déclaration conjointe des banques régionales de développement, de la Banque mondiale et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette conférence de Monterrey avait comme question centrale, le financement du développement pour assurer de meilleurs résultats à long terme de l'impact des stratégies de réduction de la pauvreté, d'où le principe de s'appuyer sur un système statistique solide et des capacités permanentes d'analyse. Une deuxième conférence sur la gestion du développement axée sur les résultats, dite *Table ronde internationale de Marrakech* tenue en février 2004, avec comme thème central de « *Mieux mesurer, et assurer le suivi et la gestion du développement axée sur les résultats* ». Cette Table ronde tire son originalité dans la reconnaissance d'inclure le développement de la statistique dans le dialogue politique entre les pays partenaires et les donateurs, et reste centré sur six principales mesures:(i) Une planification stratégique générale des systèmes statistiques et des aides à apporter aux pays à faible revenu en vue de préparer de stratégies de développement des statistiques nationales pour 2006; (ii) Renforcer les préparatifs de la série des recensements de la population de 2010; (iii) Accroître le financement pour le renforcement des capacités statistiques; (iv) Mettre en place un réseau international d'enquêtes auprès des ménages; (v) Entreprendre, en 2005, des améliorations nécessaires au suivi de la mise en œuvre des OMD; (vi) Augmenter la responsabilité du système statistique international.

En matière de respect des engagements internationaux, il faut noter en premier lieu la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui sont reflétés explicitement ou implicitement dans les objectifs nationaux définis dans le DSRP. Outre le rôle de catalyseur de l'aide publique au développement, cette souscription par le pays, à la réalisation des OMD répond à un besoin de suivi à l'échelle mondiale[2] qui implique des engagements des pays et en particulier, un engagement total des systèmes nationaux de statistique. En second lieu, il faut noter l'intention de la République de Djibouti, d'adhérer au Système Général de Diffusion des Données (SGDD), qui implique la fixation d'échéances et de plans d'action pour se mettre en conformité avec les objectifs du SGDD autour des dimensions essentielles de qualité des données requise, et qui répondent à la même problématique de renforcement des capacités statistiques visée par la SNDS.

Ce contexte national et international a suscité un engagement ferme des autorités et d'un large consensus grâce à l'implication et la participation de tous les acteurs au processus de formulation de la SNDS, qui est avant tout un document de politique d'orientation mais aussi, un outil de planification et un moyen efficace de coordination. Le point de départ de ce processus est un diagnostic de situation partagé par toutes les parties prenantes, qui débouche ensuite sur des mesures structurelles et interventions de renforcement des capacités statistiques.

2. SITUATION DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL

[2] Le Secrétaire Général des Nations Unies soumet à l'Assemblée Générale, un rapport annuel sur l'état d'avancement de la réalisation des OMD. La Division statistique de l'ONU qui a mandat pour le suivi des OMD au niveau mondial, gère un site WEB sur les OMD: http://millenniumindicators.un.org

2.1. La gouvernance du système statistique national et le rôle de la DISED

La gouvernance d'un système statistique recouvre trois aspects fondamentaux de la statistique publique:

- La loi statistique qui définit le champ d'application de la statistique publique et les responsabilités des différents services producteurs
- La nature statutaire et l'organisation des organes de production
- L'organisation de la coordination statistique non seulement entre les différents services producteurs mais aussi avec les utilisateurs.

Les activités statistiques à Djibouti sont régies par la Loi N° 196/AN/81 sur la coordination, l'obligation et le secret en matière de statistique. Cette loi crée auprès de la direction nationale de la statistique, le Comité de Coordination Statistique limité à cinq membres[3], qui propose le programme annuel d'activités statistiques et ses modalités d'exécution, arrêté par le président de la République sur proposition du ministre dont dépend la direction nationale de la statistique.

Conçu à l'origine comme étant un système centralisé autour de la direction nationale de la statistique, le système statistique national (SSN) de Djibouti est devenu un système décentralisé mais non intégré, constitué de la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED) et des services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics.

La DISED est une administration centrale sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation, dont l'évolution institutionnelle a été marquée par de fréquents changements de tutelle, avec comme enjeu la fusion des départements respectifs en charge de la Statistique et du Recensement de la Population. En effet la DISED est née de la fusion en décembre 2002, entre la Direction Nationale de la Statistique (DINAS) et du Bureau Central du Recensement (BCR). La DINAS créée par la Loi/AN/81 du 10 août 1981, était rattachée institutionnellement au ministère du Commerce et du Tourisme, ensuite au Premier ministère par décret N° 97-0016/PRE et enfin, au ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation par décret N° 97-0191/PRE pris en décembre 1997. Le BCR créé par décret N° 81-139/PR/MI du 28 décembre 1981, était rattaché au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, ensuite au Premier ministère par décret N° 97-0016/PRE et au même ministère que la DINAS par décret N° 2001-0156/PRE pris en 2001. Les attributions actuelles sont fixées par la Loi[4] 195/AN/02/ 4ème L du 22 décembre 2002. La DISED est chargée :

- De la collecte des statistiques économiques démographiques et sociales ;
- De l'harmonisation et de la mise en oeuvre du programme de recensement et d'enquêtes du pays, il met à la disposition des autres services techniques des données compilées pour analyse ;
- De la coordination de l'appareil statistique national ;
- De la centralisation et de la synthèse de l'information statistique nationale, notamment la production de l'annuaire statistique relatif au suivi du stock, des mouvements et de l'évolution de biens, des capitaux et des hommes ;

[3] (1) Le ministre du commerce, des transports et du tourisme, (2) le directeur de la statistique, (3) le directeur de la planification, (4) le président de la chambre internationale du commerce, et (5) le ministre éventuel à la compétence duquel ressort le sujet proposé.

[4] Loi N°195/AN/024ème L modifiant la Loi N°15/AN/98/4ème L du 1er avril 1998 et la Loi N° 113/AN/01 portant respectivement organisation du Ministère de l'Economie, chargé de la Privatisation, et la création de la Direction du Financement Extérieur.

- De la constitution d'une banque de données nationale ;
- De la constitution et de l'entretien d'une cartographie de base nécessaire à ses activités de collectes de données ;
- De la mise à niveau et du perfectionnement des agents et cadres de l'État à l'interprétation et à l'analyse de l'information statistique;
- De l'étude et du suivi de la population et des phénomènes socio-démographiques ;
- D'établir les comptes de la nation et collaborer à la réalisation de la balance des paiements ;
- D'effectuer à la demande du Gouvernement et des administrateurs publics des recherches et études sur les questions statistiques et économiques ;
- D'étudier l'évolution des prix et de publier l'indice des prix à la consommation.

La définition de la mission statistique de la DISED, outre l'attribution des fonctions de production (processus verticaux) en matière de comptes nationaux, commerce extérieur, prix à la consommation, démographie, statistiques générales comprend trois fonctions essentielles en matière d'organisation du SSN djiboutien (processus horizontaux):

- La coordination du système
- L'harmonisation des concepts et des nomenclatures
- L'entretien des bases de données nationales notamment en matière de cartographie censitaire, mais aussi en ce qui concerne les statistiques générales.

Si à chaque mission devrait correspondre un dispositif[5] permettant de l'instrumentaliser, il faut observer alors que l'organisation réelle de la DISED ne permet pas de répondre à sa mission et reste fort éloignée d'un modèle d'organisation normale, car seulement quatre dispositifs sont peu ou prou organisés:

- Le dispositif d'enquêtes auprès des ménages
- Le dispositif d'entretien de la cartographie censitaire
- Le dispositif de gestion
- Et le dispositif de programmation, mis en place dans le cadre du processus de formulation de la SNDS.

Ce mode de fonctionnement de la DISED est dicté par la réalité de son mode de financement et aux relations qu'elle entretient avec son donneur d'ordre qu'est l'Etat, ainsi que par les fortes contraintes en ressources humaines partiellement contournées par le recours à une expertise extérieure et/ou par le recrutement d'un personnel intérimaire en fonction des urgences du moment.

2.2. La production statistique au sein des organismes et départements ministériels

Outre la DISED, le système statistique national de Djibouti comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Pour mieux cerner la production statistique pour chaque sous-système, il faut passer en revue par domaine, la mission statistique légale et réelle, les principaux éléments de méthodologie employée, ainsi que les principaux problèmes à résoudre. Il convient donc de passer en revue le cahier de charges statistiques, qui est avant tout, un processus normatif définissant dans un but légal l'ensemble des obligations de production d'un système statistique. Cet examen du cahier de charges statistiques passe par la définition du champ statistique, la formulation du mandat statistique et la réalité du mandat de production statistique.

[5] C'est à dire un ensemble de méthodes, de moyens

La définition du champ statistique et des différents domaines qui font l'objet du cahier des charges, résulte des travaux menés dans les ateliers thématiques[6] sur les indicateurs de suivi de la stratégie nationale de réduction de a pauvreté, et de la prise en compte du champ statistique tel que définit par les organisations internationales, notamment le système des Nations Unies. Il s'agit d'une approche plus pragmatique qui consiste à croiser les domaines avec les organes existants ou potentiels, chargés de la production statistique. Le découpage qui s'ensuit, est peu ou prou celui de l'actuelle répartition ministérielle, ce qui peut permettre un large recoupement entre mission générale et mission statistique en évitant autant que faire se peut, un découpage d'un même domaine entre une multitude d'entités institutionnelles.

En plus du champ statistique, il est passé en revue trois types de mandat statistique, sans énumérer l'ensemble des variables que peuvent collecter chaque entité de production, tout en tenant compte des exigences du cadre d'indicateurs du CSLP et de certains engagements de l'Etat Djiboutien vis à vis de protocoles internationaux. Il s'agit de:

- Mandat de collecte, traitement et publication des résultats qui correspond donc à une mission de production qui peut être qualifiée de complète;
- Mandat de collecte et mise à disposition qui correspond en général à de nombreuses missions de statistiques administratives; l'entité collecte[7] auprès de ses services ou d'autres entités des données exploitables à des fins de statistiques publiques, transmet pour traitement et diffusion, des données qualifiées de statistiques publiques, pour traitement et diffusion.
- Mandat de mise à disposition qui en soit est le moins contraignant de tous et qui correspond à la simple fourniture des données issues des processus de production et relevant de variables considérées comme publiques.

La réalité du mandat statistique qui apparaît à la lecture du Tableau N° 2 suivant, est: (i) le nombre limité d'organes de production suivant les trois types de mandat; (ii) des organes avec un mandat statistique clair, mais qui ne produit pas, ou l'inverse. Cet examen général du cahier de charges devrait déboucher dans le cadre de la présente stratégie, de définir ce qui devrait être fait et par quelles entités, et de proposer des alternatives à l'organisation actuelle et/ou des recommandations sur l'organisation future du système statistique national.

[6] Santé, Nutrition ; Macroéconomie : budget, secteur extérieur, monnaie ; Secteur privé et compétitivité : Pauvreté, Conditions de vie, Développement durable, Emploi, Eau ; Education et Formation professionnelle ; Bonne gouvernance

[7] Cette notion de collecte est importante car elle sous-entend que l'organe puisse définir de processus de collecte et en assurer les coûts récurrents. Ainsi un organe qui doit collecter de l'information auprès des Etablissements publics par exemple est responsable des méthodes de collecte (questionnaires, visites), de la compilation dans une base de données, de la transmission aux structures de traitement et d'analyse.

Tableau N° 2: Les organes de production du SSN suivant la réalité du mandat statistique

Secteur	Organes de production entiers	Organes de collecte et de mise à disposition	Organes de mise à disposition
Population	DISED	• Direction de la Population	• Tribunaux de la Charia • ONARS • Etat civil des districts
Démographie	DISED		
Conditions de vie des ménages	DISED		• Direction de l'Habitat
	DEPCI		
Travail et emploi	Direction de l'Emploi	• Organisme de Protection Sociale	• Inspection du travail
	DISED	Service National de l'Emploi	• Direction de la Formation professionnelle
Education	Direction de la Planification et de l'Informatisation		
	DISED		
Communication	DISED	• Direction de la Communication	• Postes de Djibouti • Djibouti *Telecom*
Secteur primaire	Direction des Pêches	• Direction de l'Agriculture	
		• Direction de l'Elevage	
Commerce et Industrie	DISED	• Direction des Recettes (Douanes)	• Electricité de Djibouti • Société Internationale des hydrocarbures • Direction du Commerce • Direction du Commerce extérieur • Direction de l'Industrie • Chambre de Commerce
Transports, Tourisme	DISED	• Direction du Laboratoire Central et de l'Equipement • Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	• Aéroport de Djibouti • Port autonome de Djibouti • Direction du chemin de fer Djibouti-Ethiopien • Office du Tourisme • Fonds d'Entretien routier
Eau et environnement	Direction de l'Eau	• ONED	• Direction de l'Environnement
	DISED		
	Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie		
Finances, monnaies, crédits	Banque Centrale	• Direction de l'Economie • Direction du Budget • Direction du trésor	
Gouvernance	DISED	• Ministère de la Justice et des Affaires pénitentiaires • Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	• Police • Greffe des tribunaux
Statistiques générales	DISED		

2.2.1. Recensement

La mission de réalisation du recensement n'est pas explicitement dévolue à la DISED. Les problèmes concernant la population à Djibouti sont devenus tellement aiguës qu'ils sont à la limite sortis pratiquement du champ technique ou institutionnel: le dernier recensement date de 1983, ce qui range Djibouti parmi les rares pays à n'avoir pas respecté la recommandation internationale faite dans les années 1980, de réalisation de cette opération tous les dix ans, certains pays étant à leur troisième recensement et/ou s'apprêtant à le faire avant 2010. Le chiffre de population cristallise pratiquement à lui seul tous les reproches, les griefs faits au SSN en général et à la DISED en particulier générant le manque de confiance affiché autant de la part les partenaires au développement que de celle des utilisateurs institutionnels. Un projet de recensement à Djibouti est à l'étude, mais il pourrait se heurter à la capacité de mobiliser pour la période censitaire l'ensemble du personnel qui doit venir épauler la DISED pour la réalisation de cette opération. Un autre enjeu de taille, plus politique, est celui d'accepter la retro-action que peut avoir ce recensement sur bon nombre d'indicateurs utilisés pour la gouvernance de Djibouti.

2.2.2. Etat-civil

Les fonctions d'Etat civil sont confiées à la Direction de la Population qui dépend du Ministère de l'Intérieur, avec cependant un champ de compétence limité à la ville de Djibouti. Les fonctions d'Etat civil sont confiées à la responsabilité des districts au niveau provincial et il n'existe aucune centralisation des registres, ni des informations contenues dans les registres décentralisés au niveau central. Cette Direction n'a pas de mission spécifique de statistique publique, il n'existe pas de publication systématique des données d'Etat Civil.

L'Etat civil gère essentiellement quatre types de variables: Les naissances, les décès, les mariages civils, les naturalisations[8]. Les naissances présenteraient des taux de déclaration élevés, notamment grâce à des campagnes de recueil directement auprès des centres de santé, les autres variables sont largement sous-estimées -décès et mariages civils-. Les mariages conclus religieusement sous le régime de la charia, s'ils font bien l'objet d'enregistrement ne sont pas transmis à la Direction de la population. Dans l'Etat actuel des choses, l'exploitation à des fins statistiques des données d'Etat Civil est pratiquement impossible du moins de façon systématique, bien que son importance soit reconnue à travers l'élaboration d'indicateurs démographiques (nombre de naissances, nuptialité, âge de la population, …) ou à des fins censitaires ou d'entretien des bases démographiques.

2.2.3. Education

Le service statistique de l'Education Nationale, dénommé Bureau des Statistiques et de la Carte Scolaire, fait partie de la Direction de la Planification et de l'Informatisation, de par la loi n°143/AN/01/4ème L, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP). Il a pour mission, entre autres, de collecter, de produire, de publier et de diffuser les données des statistiques scolaires concernant l'ensemble du système scolaire formel de la République de Djibouti, c'est-à-dire des statistiques de l'enseignement préscolaire à l'enseignement universitaire en passant par l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, aussi bien des secteurs public et privé que des secteurs communautaire et confessionnel.

[8] Et aussi les délivrances de cartes d'identités mais qui sortent un peu du champ statistique population.

Le champ d'investigation qui exclue les écoles informelles, concerne:

- La situation et aux caractéristiques de la population scolaire par niveau d'enseignement, par école et type d'école, par circonscription pédagogique et par district ;
- Les résultats des examens et aux bourses scolaires ;
- La situation des ressources humaines (enseignement, administration et service spécialisé) par catégories socio-professionnelles et par affectation;
- L'inventaire des établissement scolaires par type d'enseignement dispensé, des matériels et manuels scolaires ;
- La production de certains indicateurs tels que le taux brut de scolarisation, le taux de redoublement, le taux de déperdition, les ratios fille/garçon et élève/enseignant, nombre moyen d'élèves par classe d'étude, les âges moyens, des séries d'évolution des effectifs.

Cette collecte de statistiques de routine se fait à trois moments différents au cours d'une même année, et la saisie des données est entièrement centralisée. Une base de données datant de l'an 2000 est mise à jour au même rythme que la collecte. Des enquêtes et études spécifiques sont parfois réalisées en interne ou à la demande des partenaires au développement. Certaines de ces enquêtes et études ont porté sur la violence en milieu scolaire, les obstacles à la scolarisation des filles, les besoins en formation, les perceptions des enseignements de leur métier, la participation des parents à l'école.

En plus des problèmes liés à la collecte des données scolaires -déclaration d'âge, imprécisions sur les redoublements-, la Direction de la Planification n'a de ligne budgétaire à part dans les allocations budgétaires du Ministère de L'Education Nationale, son principal problème se situe au niveau des ressources humaines (insuffisance et instabilité du personnel, manque d'informaticiens, absence de formation continue), de la diffusion et du chiffre de la population, les problèmes matériels étant en partie réglés par les aides apportées par les bailleurs de fond. Ces problèmes de ressources sont

2.2.4. Santé

La responsabilité des statistiques sanitaires est confiée au Service d'Information Sanitaire (SIS) qui est, à travers la Direction des Etudes, de la Planification et de la Coopération Internationale, sous l'autorité directe du Ministre de la santé. Sa mission statistique est définie par la loi N°118/AN/01/4ème L relative aux attributions et à l'organisation du Ministère de la santé, comme suit:

- Organiser la collecte des données sanitaires
- Superviser la collecte des données et de contrôler leur fiabilité et leur pertinence.
- Compiler et d'analyser les données collectées.
- Mettre à la disposition des autorités les informations nécessaires à la prise de décision.
- Répondre aux questions relatives à l'état sanitaire du pays

Le Service d'Information Sanitaire (SIS) est chargé de piloter le SNIS (Système National d'Information Sanitaire) qui est une juxtaposition de les cellules d'informations sanitaires (CIS) existantes au sein: (i) les formations sanitaires de référence (Hôpital général Peltier, Hôpital de Balbala, Centres Médicaux Hospitalier des districts de l'intérieur); et (ii) les différents programmes du ministère de la santé (Santé Reproductive, Vaccination, Lutte contre la Tuberculose, Lutte contre le SIDA, Surveillance épidémiologique, Pharmacie communautaire). Les données administratives, financières et médicales collectées sont issues des formations sanitaires sous

tutelle du ministère de la santé de l'ensemble du pays. La plupart des variables sont collectées, saisies et compilées mensuellement par les cellules d'informations sanitaires (CIS), mais leur transmission au SIS est seulement annuelle.

En dehors des problèmes récurrents des ressources humaines, le SIS doit en fait poursuivre les efforts entamés de construction du système général, car bien que des avancées aient été constatées beaucoup reste à faire. En effet, comme tout système de collecte en cascade, les risques d'erreurs sont nombreux (notamment lors des divers phases de recopies), les sur et sous déclarations toujours possibles. De plus, comme toute collecte administrative dans des pays ou l'accessibilité aux systèmes de soins n'est pas forte, il existe un écart important entre l'état de santé des populations réel et celui décrit à partir de la collecte des actes médicaux. L'appréciation de cet écart ne peut être effectué qu'à travers des enquêtes spécifiques auprès des ménages (EDSF ou MICSS).

2.2.5. Emploi

La loi n°75/AN/00/4ème L portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale confie la mission statistique à la Direction de l'emploi en ces termes : (i) «rechercher, analyser et fournir toutes Informations sur la situation du marché de l'emploi et son évolution probable à la fois dans l'ensemble du pays et dans les différentes branches d'activité économiques, professions ou régions» et «mettre en place un Observatoire de l'Emploi et de la formation professionnelle».

Malgré cette loi, force est de constaté qu'aucun indicateur sur l'emploi n'est actuellement produit par la Direction de l'Emploi. Cependant, il existe d'autres organes producteurs qui bien que ne disposant d'un mandat explicite en matière de statistique pourraient contribuer à l'organisation d'un dispositif de suivi de l'emploi, il s'agit de l'Office de Protection Sociale qui dispose d'un fichier nominatif des employés privés, mais cela ne concerne qu'une petite partie de l'emploi formel. De plus, pour la fonction publique les deux systèmes du rôle et de la paye ne sont pas cohérents

Dans l'immédiat il semble donc difficile d'obtenir des informations à peu près fiables à partir des sources administratives et il faudra donc en référer aux enquêtes auprès des ménages pour une estimation des principales variables concernant l'emploi.

2.2.6. Habitat

La mission confiée au Service de politique sectorielle et de statistique de la Direction de l'Habitat est avant tout de compiler et d'analyser l'ensemble des statistiques nécessaires à la définition des politiques sectorielles. Toutefois la Direction de l'Habitat dans la mesure où elle délivre les diverses autorisations de mise en valeur, est aussi productrice de données utilisables à des fins statistiques.

A l'heure actuelle, le service est en train de bâtir un questionnaire de recueil des données secondaires pour ses besoins d'analyse et travaille surtout à partir des données des différentes enquêtes ménages. Mais il n'a pas défini de méthode précise quant à l'utilisation et à l'analyse de ces données. Par ailleurs, le service essaye aussi de mener un certain nombre d'investigations statistiques, notamment sur les besoins en logements sociaux. Mais ce service de création récente, se heurte à l'insuffisance des ressources humaines.

2.2.7. Comptes nationaux

L'élaboration de comptes nationaux fait partie des attributions de la DISED rappelées dans la Loi 195/AN/02/ 4ème L du 22 décembre 2002. Toutefois, la production des comptes nationaux qui avait été assurée par la DISED jusqu'en 2001, a été suspendue depuis en raison:

- de l'inadéquation entre la structure de production de l'année de référence et l'évolution du tissu économique, tant au niveau des branches d'activité que des types de produits ;
- du manque de données conjoncturelles, les enquêtes de conjoncture et les collectes régulières des données auprès des entreprises et industries n'étant pas réalisées, les comptes d'exploitation de certaines sociétés restant inaccessibles;
- de chiffres précis de la population et de la structure précise de la consommation des ménages;
- de l'insuffisance de couverture du répertoire des entreprises ;
- du manque de comptables nationaux et de ressources humaines pour la collecte des données.

Actuellement les estimations du PIB sont produites annuellement par la Banque Centrale de Djibouti avec l'assistance des services de la Représentation du FMI à Djibouti.

La DISED souhaite reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente, tout en effectuant le passage progressif du SCN68 au SCN 1993 avec installation du module Équilibre Ressources Emplois Tableau Entrées Sorties (ERETES) pour l'établissement des comptes. Cela suppose la réalisation d'une série d'enquêtes (RGPH, EDAM-BC, Enquête auprès des entreprises), devant être suivies de l'élaboration régulière de l'indice de production industrielle et de la mise en place d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et des administrations. La DISED pourrait bénéficier d'un appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique, pour la mise en place progressive des comptes nationaux selon le SCN 93.

2.2.8. Statistiques du Commerce extérieur

Cette mission est confiée à la DISED au titre des statistiques générale.

La collecte est assurée par saisie directe des déclarations douanières dans le logiciel EUROTRACE (version DOS 6.02), cette saisie est réalisée par des agents de la DISED placés auprès des services du port de Djibouti, de l'aéroport, de la Poste et du Chemin de Fer. Les variables renseignées sont très classiques: quantités, provenance, valeurs, régime douanier, selon les nomenclatures harmonisées mises en place par la COMESA.

Le champ de la collecte est celui lié au régime spécial, c'est à dire les produits mis directement à la consommation ou en entrepôts fictifs. Les séries existent maintenant depuis 3 ans. Les variables sont essentiellement tabulées. L'indice du Commerce extérieur date de 1990. Il est calculé à partir de l'ensemble des produits enregistrés pour cette année. La publication des données du Commerce extérieur est relativement erratique, et il n'existe pas de publication régulière sur le sujet. Toutefois, un annuaire du Commerce extérieur a été publié en 2002. Les données sont transmises à la BCD sur base trimestrielle et sont de fait publiées de façon synthétique dans le rapport trimestriel de la BCD.

Ce secteur est typiquement le cas où un minimum d'organisation et de moyens devrait permettre de disposer des données sur une base fiable et régulière. De plus l'installation d'EUROTRACE Windows doit permettre d'automatiser pratiquement toutes les fonctions jusqu'à la publication, tout en permettant d'effectuer de nombreux contrôles internes des données. Les problèmes de fiabilité et d'exhaustivité des déclarations douanières saisies, devraient connaître un début de solution à travers la réforme des douanes qui doit être mise en place qui prévoit notamment l'assainissement des fonctions d'agent de transit et la saisie informatique des informations douanières. Normalement cette réforme devrait être achevée d'ici deux ans.

2.2.9. Prix à la consommation

La collecte des prix de détails est une des activités régulières de la DISED.

Elle est régulièrement effectuée sur l'ensemble des types de points de vente, et tous les mois dans Djibouti-ville selon un calendrier et un échantillon et de dates d'observation établies qui restent invariables. Le panier de la ménagère comprend 223 variétés suivies dans 163 points d'observation répartis sur l'ensemble de l'agglomération. Le nombre de paramètres entrant dans la description des articles est de un au minimum et de trois au maximum. Ainsi plus de 2200 relevés de prix sont effectués chaque mois. Les pondérations affectant les articles du panier de l'indice, ont été calculées à partir des résultats de l'enquête budget - consommation réalisée en 1986, avec des corrections apportées par les résultats de l'enquête EDAM IS1 de 1996.

Cette méthodologie de calcul de l'indice des prix à la consommation est conforme aux normes internationales, la COICOP adaptée aux réalités djiboutiennes. Et l'indice des prix à la consommation (IPC) est publié dans un bulletin mensuel, de manière relativement régulière depuis 1999. Parmi les problèmes liés à cette activité, il faut noter l'ancienneté du système de pondération et la nécessité de le réviser pour tenir compte de nouvelles habitudes de consommation. La DISED bénéficie d'un appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique, pour élargir le champ de l'indice à des produits nouveaux et aux districts de l'intérieur.

2.2.10. Statistiques monétaires et balance des paiements

La Banque Centrale de Djibouti selon ses nouveaux statuts (Loi N°91/AN/05/5ème) a pour mission de collecter et de traiter les informations relatives aux statistiques monétaires et à la Balance de paiements.

Si l'on considère les publications qui sont réalisées par la Banque Centrale, le champ couvert par cette institution est en fait beaucoup plus vaste que les statistiques monétaires *stricto sensu*. En effet outre les statistiques monétaires (masse monétaire, avoir extérieurs, crédits, …) et l'établissement de la balance des paiements, la Banque Centrale compile et traite tout un ensemble de variables ayant trait à l'économie réelle, essentiellement sur le secteur secondaire (énergie, eau) et tertiaire (transport, tourisme, télécommunication), mais aussi aux finances publiques.

En matière de production statistique, la Banque Centrale est le seul sous-système qui réponde en grande partie aux critères de qualité statistique tels qu'ils sont communément admis (respect des normes, ponctualités, accessibilité des données. Si le personnel mobilisé est sensiblement supérieur en nombre aux autres secteurs visités, on ne peut pas dire non plus qu'il existe pléthore de personnel. La qualité des données se trouve affectée par l'absence de mécanismes de validation notamment lors du calcul des grands agrégats.

D'un point de vue des publications, la Banque Centrale est donc pratiquement le seul secteur à voir un système de publication et de diffusion régulier et qui concerne l'ensemble du champ statistique qui lui est attribué.

Les actions envisagées pour le futur concernent essentiellement une meilleure connaissance des filières de production. La BCD envisage, en fonction des moyens dont elle dispose d'entreprendre ces études filières.

2.2.11. Finances publiques

Il n'existe pas au sein du Ministère de l'Economie et des Finances (MEFPP) un service spécialisé dans la production de statistiques des finances publiques. Toutefois, l'unité de la Coordination du suivi du PAS rattachée au Cabinet du ministre est chargée de l'établissement du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE), qui n'est qu'un tableau agrégé sur la base d'informations communiquées par le Trésor public, des directions respectives de l'Economie, des Finances, des Recettes et du Financement extérieur.

Le TOFE qui est établi sur une base mensuelle pour les besoins internes au MEFPP et une communication au FMI, fait face à des lenteurs dans la remontée de l'information, ce qui illustre les difficultés de coordination et d'organisation du travail à des fins statistiques, les départements concernés n'ayant pas des procédures harmonisés ni de service d'études et de statistiques. Les travaux portant sur l'informatisation de la chaîne de la dépense publique viserait à mettre en place des sous-systèmes d'information sur les finances publiques, mais pour être que les données soient pleinement exploitables à des fins statistiques, il est nécessaire d'envisager une adaptation de la nomenclature budgétaire

2.2.12. Agriculture/Elevage

La mission de collecte et de traitement de l'information concernant l'agriculture est confiée à la section statistique du service de production végétale qui dépend lui-même de la Direction de l'Agriculture.

Il s'agit d'une structure assez récente dont le champ de collecte concerne:

- la production végétale (superficie, production, rendements) pour les principales spéculations (maraîchage, horticulture, arboriculture).
- L'estimation du cheptel domestique (gros et petits animaux).

Il n'existe pas d'autres variables collectées, notamment en matière de mise en valeur (intrants, main d'œuvre) ou de variables économiques (prix).

Le dispositif de collecte se rapproche donc plus d'un dispositif de suivi de campagne que d'un véritable dispositif statistique; (i) Sélection par choix raisonné en fonction d'une typologie d'exploitations basée sur leurs caractéristiques de production, de 25 exploitations agricoles suivies au cours d'une campagne; et (ii) Rendements calculés sur la base de superficies mesurées par analogie de formes, et sur la base d'une production déclarative. Il convient de noter qu'en 2005, il a été procédé au dénombrement des exploitations (1500 au total) et donc qu'il deviendrait possible de faire une vraie statistique. Pour ce secteur encore, c'est la partie méthodologique qui fait le plus défaut et bien que globalement les méthodes utilisées de collecte et de traitement devraient certainement faire l'objet de certaines améliorations et surtout d'une formalisation[9].

[9] Une méthode même largement biaisée peut fournir de bonnes indications à condition d'être appliquée avec rigueur

En matière d'élevage, les statistiques portent sur les animaux vivants sur le territoire et les abattages, produites sur la base de documents sanitaires et comptables. Les données sur le cheptel sont très anciennes (les effectifs ou les principales variables d'exploitation), et d'autres données sur la filière, telles que les exportations de bêtes sur pied, de cuirs et peaux, ne sont plus disponibles depuis quelques années, et les statistiques d'abattage sont peu fiables depuis 1997, en raison d'un développement de l'abattage clandestin. Aucune publication de statistique de l'élevage n'est signalée.

2.2.13. Pêche

La mission statistique de ce secteur est confiée au Service des Ressources Halieutique qui dépend de la Direction de la Pêche.

Le champ statistique couvert se limite aux statistiques des prises (tonnages), mais concerne théoriquement les espèces et le suivi de la ressource (stock), les statistiques des moyens de production et les données économiques (prix).

Il n'existe à l'heure actuelle pas de méthodologie précise en ce qui concerne les données produites qui sont généralement le fruit d'estimations réalisées à partir d'un petit dispositif de collecte dont dispose le service. Le problème majeur est donc celui de la création d'un véritable service de production statistique. A priori c'est une chose faite dans le cadre du futur schéma directeur de la pêche élaboré en 2004 par le Gouvernement Djiboutien avec le soutien de la BAD. Au titre du champ statistique ce schéma directeur prévoit dans un premier temps de développer les deux principaux dispositifs de collecte, d'une part celui des prises et d'autre part celui de l'évaluation du potentiel de production (engins, barques, pêcheurs, …).Il est envisagé par la suite de pouvoir développer d'autres statistiques et notamment les variables économiques. Normalement ce programme devrait pouvoir démarrer au cours des prochain mois et s'étendre sur une durée de 5 ans.

2.2.14. Environnement

La mission statistique de ce secteur est confiée au Bureau d'Information et de Sensibilisation Environnementale qui dépend de la Direction de l'Environnement.

La mission statistique réelle est essentiellement pour l'instant concentrée sur l'actualisation des indicateurs du Millénaire, notamment les gaz à effet de serres (mesure annuelle de la production de CFC depuis 2001) et la biodiversité[10]. De plus le Bureau essaye de construire une base de données documentaires sur les questions environnementales. Le service déjà fort limité en ressources humaines envisagerait la production statistique vers la satisfaction des besoins les plus pressants à savoir:

- L'utilisation des sols, le couvert forestier et le niveau des eaux de surface
- La pollution littorale.

2.3. La demande statistique

La demande statistique est catégorisée en demande structurelle et en demande circonstancielle. La demande structurelle est exprimée à travers les missions et attributions des services producteurs

[10] Etude menée en 98/99 mais non mise à jour jusqu'à présent

de statistiques, rendant ainsi obligatoire la production statistique par les départements concernés, pour permettre une description de l'économie et de la société. La demande circonstancielle qui fait intervenir principalement des enquêtes, vise à éclairer des aspects particuliers de l'économie et/ou de la société à l'occasion de la conception, de la mise en œuvre, du suivi des politiques économiques ou sociales, d'ordre général ou sectoriel.

La demande statistique ainsi catégorisée débouche sur deux principaux types d'utilisateurs: (l'Administration publique, les partenaires techniques et financiers) et des besoins statistiques centrés sur la gestion économique et monétaire, les conditions de vie des ménages et en particulier, le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté et la mesure des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le diagnostic du système statistique national validé en septembre 2004, a mis en lumière l'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, caractérisée par:

- la faiblesse des demandes: (i) une demande structurelle exprimée à travers les missions et attributions des services producteurs de statistiques, trop générale et des textes légaux n'intégrant pas des normes de qualité et de spécification de référentiels espace/temps (niveau signification/décomposition, période de référence); et (ii) et une demande circonstancielle faible et déstabilisante pour les activités statistiques courantes, vu la faiblesse qualitative et numérique des ressources humaines, de la DISED en particulier, d'une part, et l'absence d'une programmation claire des activités techniques des enquêtes. Récemment cette demande circonstancielle a débouché sur la réalisation du programme d'enquêtes 2002/2004 -EDAM IS2, EDSF/PAPFAM, et l'EDAM-Energie-, ainsi que sur les quelques enquêtes et études réalisés par les département de l'éducation et de la santé.
- et l'absence de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques, palliée insuffisamment par quelques contacts à l'occasion des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

Cette situation de faiblesse des demandes statistiques associée à une absence de coordination, rend le principe de satisfaction de la demande quelque peu biaisé. Le diagnostic du système statistique établi en 2004 a établi que les besoins statistiques actuels et futurs, exprimés par les producteurs/utilisateurs interrogés, sont éparpillés par domaine ou par filière; Mais il révèle cependant, l'importance des besoins statistiques particuliers tels que : la connaissance des effectifs de population (81 %), la population active et le chômage (69 %), l'immigration et l'émigration (62 %), l'éducation de base (62 %), le budget de l'Etat (58 %) et le PIB (54 %). Il s'agit d'éléments de demande potentielle qu'il faut confronter à la demande effective, à commencer par les besoins de suivi du DSRP, qui du fait qu'il constitue le cadre de référence des politiques publiques, génère une demande statistique prioritaire et structurelle, devant faire converger l'ensemble des besoins statistiques d'utilité publique, y compris le suivi des progrès dans la réalisation des OMD auxquels la République de Djibouti, à l'instar des autres pays, a souscrit.

En matière de suivi du DSRP, un noyau de 121 indicateurs a été identifié peut être renseigné par un dispositif d'enquêtes et des dispositifs de statistiques courantes.

Le dispositif d'enquêtes est destiné à renseigner 51 indicateurs du noyau actuel, de suivi du DSRP et des OMD, en dehors de l'opération de recensement de la population, est constitué principalement de:

- Une enquête budget / consommation auprès des ménages (EDAM-BC), susceptible de produire 39 % des indicateurs à obtenir par voie d'enquête;

- Une enquête sur le secteur informel (Enquête 123), qui si elle est exécutée avec toutes ses phases, pourrait produire 45 % des indicateurs à obtenir par voie d'enquête;
- Une enquête légère sur les conditions de vie des ménages (EDAM-IS)[11], qui donnerait 51 % des indicateurs à obtenir par voie d'enquête;
- Une enquête démographique et de santé de la famille (EDSF); qui donnerait 41 % des indicateurs à obtenir par voie d'enquête;
- Une enquête à indicateurs multiples (MICS) qui donnerait 21 % des indicateurs à obtenir par voie d'enquête;

Les dispositifs des statistiques courantes à l'exclusion des agrégats macro-économiques, sont supposés renseigner 56 indicateurs du noyau actuel de suivi du DSRP et des OMD. Toutefois, les études antérieures[12] ont montré les limites en termes de qualité de l'information et le nombre limité à 2 dispositifs de statistiques courantes: à savoir l'Education (14 indicateurs) et la Santé (13 indicateurs). Les synthèses économiques renseigneraient 23 indicateurs mais seul le domaine de la Balance des Paiements est reconnue comme étant un dispositif de qualité appréciable.

Globalement le noyau actuel pose des questions liées à la périodicité et la désagrégation des indicateurs, aux sources multiples des données et des producteurs, en plus de la question centrale de la pertinence globale du noyau d'indicateurs dans la perspective de suivi du DSRP et des OMD. Le nombre élevé d'enquêtes n'est pas soutenable compte tenu des contraintes en ressources humaines et financières et en prévision des opérations de recensement de la population (RGPH); Il est donc nécessaire de rationaliser le nombre d'enquêtes[13], autour d'un système d'enquêtes auprès des ménages, avec un module commun (EDAM-IS) associée à deux catégories de modules: (i) Pauvreté, Emploi, Secteur informel et Conditions de vie, et (ii) Conditions de vie, Santé et Nutrition. Moyennant cette nouvelle approche par les variables requises pour le calcul des indicateurs, il est possible de répondre au suivi du DSRP et des OMD à travers deux types d'enquêtes rénovés, programmables suivant la périodicité souhaité des indicateurs, et soutenables dans le moyen terme. Il faut aussi souligner l'importance de l'information qualitative à intégrer dans ces deux types d'enquêtes pour mieux cerner les perceptions de la pauvreté et du bien-être.

- Une enquête permanente auprès des ménages
- Et la combinaison et/ou l'alternance des enquêtes MICS/EDSF

Ces deux types d'enquêtes constituent le minimum incompressible, les 51 indicateurs du noyau actuel n'étant observables que par voie d'enquêtes, et ne pouvant pas l'être, à travers les dispositifs statistiques courantes.

Le noyau actuel de suivi du DSRP intègre 33 indicateurs des OMD qui font appel à des sources multiples d'investigation. Ce noyau ne comprend donc pas 16 autres indicateurs de suivi des OMD[14]. Il est vrai que l'observabilité des indicateurs des OMD fait l'objet de débats à l'échelle mondiale et africaine en particulier, au vu des capacités statistiques limitées, mais la question

[11] Il s'agit du même type d'enquête que celle suggérée par la Banque Mondiale à travers le QUIBB (Questionnaire Unifié d'Indicateurs du Bien-être de Base) appelé aussi QUID (Questionnaire Unifié d'Indicateurs de Développement)

[12] DISED - PNUD, "**Formulation des stratégies de renforcement des capacités du système statistique national**", Djibouti, avril 2005

[13] Vu aussi, la taille du pays avec sa forte proportion de ménages urbains (80 % de la population)

[14] 1 de ces indicateurs pourrait être qualifié de non pertinent: " Superficie des terres cultivées pour préserver la biodiversité" et 1 autre indicateur se trouve implicite, "Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole"

fondamentale reste de savoir comment la SNDS apporterait-elle des solutions innovantes pour l'observabilité, la qualité et la comparabilité des indicateurs de suivi des OMD, et permettre un suivi régulier jusqu'en 2015, terme de la période d'évaluation de la Déclaration du Millénaire.

Aussi, autour des indicateurs de suivi des progrès dans la réalisation des OMD, gravitent des besoins d'information liés au suivi des grandes conférences mondiales, qui font par ailleurs l'objet d'enquêtes mondiales comme l'EDSF et le MICS, ou des stratégies d'intervention des partenaires (Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF), Stratégie-pays de l'Union Européenne etc …). Le noyau d'indicateurs de suivi du DSRP et des OMD devrait faire converger tous ces besoins d'information et le système d'investigation à retenir dans le cadre de la SNDS devrait apporter une réponse cohérente et minimale à ses besoins d'information.

2.4. Evaluation des forces et faiblesses du système statistique national

Dans le cas de Djibouti, l'on ne peut parler que de pseudo forces, dans la mesure où celles-ci sont à reconsidérer à la lumière des faiblesses observées. Il s'agit surtout de l'existence d'une structure centrale -DISED-, reconnue malgré ses difficultés techniques et organisationnelles, ainsi que l'absence de coordination effective, et dont les produits statistiques inspirent assez confiance chez la majorité des producteurs/utilisateurs. Il s'agit aussi du dynamisme de la Direction de la planification de l'éducation et de la BCD, malgré les problèmes d'adéquation des sources et de fiabilité des données.

Le SSN djiboutien peut être qualifié de sous-développé, le pays ne disposant que de quatre principales structures de production -DISED, Direction de la planification de l'éducation, DEPCI et BCD-, dont des produits statistiques aussi importants que les comptes nationaux, l'état et la structure de la population, les statistiques sanitaires, sont limitées qualitativement et quantitativement.

Les faiblesses identifiées du SSN sont toutes structurelles. Mais ce qu'il est important de noter, c'est que pour le cas de Djibouti, les préalables pour une production statistique minimale et de qualité, ne sont pas remplies: il s'agit de la législation et de la coordination statistique, les ressources budgétaires et humaines, et le cadre de travail.

La situation est délicate si l'on évalue le système statistique national sous l'angle de:

- Des dimensions réelles d'une production statistique de qualité -Intégrité, Rigueur méthodologique, Exactitude et Fiabilité, Utilité et Accessibilité- qui fondent le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) auquel la République de Djibouti a manifesté l'intention d'y adhérer;
- Et plus généralement, de l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle, et plus particulièrement, (i) la double optique production et utilisation, (ii) la norme de qualité définie, (iii) la cohérence minimale et la concordance des sources.

Le système statistique national s'avère donc peu performant, l'offre statistique étant limitée quantitativement et qualitativement, peu efficace et inefficience. Cette faible performance risque d'être aggravée par l'inexistence d'une stratégie nationale développement de la statistique. Deux conséquences majeures en découlent et se traduisent par: (i) des politiques publiques inefficaces et plus particulièrement, dans la cadre de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté; et (ii) des difficultés dans le respect des engagements internationaux en matière de statistiques. Quatre problèmes majeurs et complémentaires résument les insuffisances et lacunes du système statistique national.

2.4.1. Insuffisances du cadre légal et réglementaire

L'efficacité du système statistique dépend avant tout de ses bases légales énumérées dans la Loi statistique N° 196/AN/81 qui est ancienne, non appliquée dans ses dispositions concernant l'obligation de réponse, et non explicite sur l'utilisation des sources à des fins statistiques. De plus, le Comité de Coordination statistique créé auprès de la DISED par cette Loi n'est pas représentatif des parties prenantes, producteurs et utilisateurs de statistiques, et ne semble pas avoir été fonctionnel depuis 1985, date à partir de laquelle il n'y a pas eu de programme concerté d'activités statistiques.

Ce Comité de Coordination Statistique qui devait être le garant de la crédibilité et de l'indépendance de l'institution statistique, est peu représentative et n'a pas été fonctionnel. Il se pose alors le débat de fond concernant le degré d'indépendance de toute interférence politique, la finalité de la production statistique, et l'ancrage institutionnel de la DISED, et plus généralement, la politique statistique de Djibouti et la nécessité d'une réforme du cadre légal et réglementaire du système statistique national.

Malgré quelques concertations bilatérales entre la DISED et certains départements sectoriels, la coordination statistique est qualifiée de faiblement développée avec comme conséquence, l'absence de concertations permanentes sur les méthodologies et concepts statistiques. Et l'absence de coordination effective et de programmation des activités statistiques, ainsi que les insuffisances de la loi statistique concernant particulièrement, l'obligation de réponse aux enquêtes et la garantie de confidentialité des informations individuelles, ont tous engendré des difficultés techniques majeures de non-réponses aux enquêtes statistiques et d'absence de fiabilité des données collectées.

L'absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques, posent aussi le problème des liens fonctionnels entre les différentes composantes du système statistique national, dans un contexte marqué par l'insuffisante connaissance de textes en vigueur et particulier, la Loi sur la statistique. Ces dysfonctionnements se doublent d'une absence, et d'un manque d'harmonisation des méthodes de collecte, qui engendrent un manque de discipline au niveau de la production des données dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.

L'attribution des missions statistiques telle qu'elles existent d'un point de vue légal et réglementaire est relativement imprécise et de fait, de larges secteurs n'ont pas d'obligation légale de produire les statistiques de leurs secteurs, comme c'est le cas pour le Ministère du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat. De plus, il existe de différences très marquées entre la mission légale et la mission statistique réelle de chaque service. La répartition réelle de la mission statistique est limitée à quelques services producteurs, c'est à dire générant des données de bases pouvant être exploitées à des fins statistiques (DISED, Education, BCD et dans une moindre mesure Santé) et qui rendent public leurs résultats. Quelques services assurent plus ou moins l'assemblage et l'analyse de données produites par des tiers à des fins d'exploitation statistique (Habitat, Environnement). Et une troisième catégorie est constituée de services qui ne produisent, ni n'utilisent l'information statistique, bien que disposant de manière explicite de ce mandat (Pêche, Emploi, Agriculture/Elevage).

Ainsi, il s'avère urgent et indispensable d'envisager la révision de la Loi sur la statistique, des mécanismes de coordination et mettre en adéquation et les textes portant organisation des différentes composantes du système statistique national.

2.4.2. Faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines

La DISED et l'ensemble des structures de production statistique, se trouvent confrontés à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire les activités techniques régulières. Excepté à l'Education et à la BCD, les services statistiques reposent en fait sur un cadre supérieur parfois épaulé par un cadre moyen ou un technicien. Et il s'agit d'un problème structurel, car sur le moyen terme, il y a eu une assez faible évolution pour le personnel impliqué dans les activités statistiques au niveau des différents secteurs. Et la déperdition du personnel est dans l'ensemble insignifiante et n'est observée qu'au niveau de la DISED. Cette situation délicate des ressources humaines trouve son origine dans: (i) l'absence sur le marché de l'emploi de cadres statisticiens supérieurs ou moyens, ce qui risque de s'aggraver car il semble qu'il n'y ait pas actuellement de personnel en formation statistique, et (ii) l'absence d'un statut incitatif pour les statisticiens en activité et les problèmes de motivation des agents employés dans le système statistique[15]

Concernant la formation initiale des cadres supérieurs de Djibouti ont été en général formés dans les écoles de statistiques (Abidjan, Dakar, Yaoundé, Kigali) mais depuis 10 ans aucun étudiant n'a pu être formé dans ces écoles. Quelques élèves Ingénieur Statisticien djiboutien sont actuellement en formation à Dakar et Rabat. Concernant les cadres moyens et les agents de la statistique, il n'existe actuellement pas de système de formation *ad hoc* et donc ceux qui existent ont été formés « sur le tas » et l'analyse des principales filières pouvant déboucher sur des profils de formation intéressants pour la statistique laisse entrevoir des possibilités réduites.

Pour le cas particulier de la DISED, il se pose des problèmes organisationnels et de structuration des services, liés à l'insuffisance de cadres supérieurs et moyens dont le nombre est en dessous du seuil minimum en personnel technique requis pour assumer ses missions et attributions régulières. Des dispositions urgentes devront être prises pour lever les contraintes en ressources humaines de la DISED.

Il faut signaler aussi l'absence de spécialistes dans un domaine particulier de la statistique[16], et de programme de formation continue pour le personnel, et de la DISED en particulier, qui bénéficie de quelques offres occasionnelles de stages ou de séminaires à l'étranger. Ainsi, la faiblesse des ressources humaines doublée d'une production statistique limitée, débouchent sur une faible exploitations des données disponibles et une faible capacité d'analyses.

Ainsi, au-delà de l'aspect quantitatif, il se pose le problème de la productivité des ressources humaines, en particulier à la DISED, la Santé et à l'Education. La recherche de méthodes ou d'outils permettant d'accroître la productivité n'est pas systématiquement recherchée, notamment par la sous-utilisation des technologies disponibles (informatique, technologies de l'information).

[15] Il semble évident à Djibouti comme dans de nombreux autres PMA que la productivité soit relativement faible (fonctionnaires fantômes, temps de présence très courtes) et donc qu'il est possible de faire beaucoup plus avec le personnel actuellement en place. Cela est certainement vrai mais à condition de sortir de la logique de la fonction publique.

[16] Mis à part quelques démographes éparpillés dans l'administration

2.4.3. Faible capacité de production statistique

La faiblesse des sources de données explique en grande partie la faible capacité de production statistique. Si l'on prend comme point de repère 2003, il n'y a eu aucune enquête/recensement auprès des ménages, et les autres sources d'enquêtes sont au nombre de 2, par la DISED[17], et par la BCD[18]. Des sources administratives sont utilisées à des fins statistiques, mais à l'exception des données de sources scolaires, et celles produites par les entreprises publiques pour leurs propres besoins, celles-ci ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes[19].

De 1983 à 2004, les principales sources de données d'enquêtes, sont le Recensement général de la population (RGPH 1983), l'enquête budget-consommation auprès des ménages 1986, l'Enquête démographique intercensitaire (EDI 1991), l'Enquête djiboutienne auprès des ménages – Indicateurs sociaux (EDAM-IS 1996, 2002), l'Enquête démographique et de santé (EDSF/PAPFAM 2002) et l'EDAM-Energie (2004). Chacune de ces enquêtes/recensement, a ses propres problèmes méthodologiques, et en particulier des taux de non-réponse élevés sont enregistrés dans les enquêtes en raison de l'absence d'une culture statistique, de la méconnaissance de la loi statistique et sa non application.

Au titre des autres sources, le service des comptes nationaux basés sur une norme ancienne (SCN68) utilise les données du commerce extérieur, du budget de l'Etat, du Programme d'investissement public, du dossier des permis de construire, et de la Balance des paiements. Le registre des entreprises tenu par le Greffe est inexploitable aux fins statistiques et les informations qu'il contient restent très parcellaires dans la mesure où de nombreuses entreprises ne s'enregistrent pas. A ce sombre tableau, s'ajoute la faible connaissance de l'état et de la structure de la population, dont les sources divergentes biaisent fortement tout indicateur qui requiert des données sur la population.

Ces sources statistiques limitées quantitativement reposent sur des dispositifs méthodologiques qui limitent la qualité globale des données. A de très rares exceptions près (comme la BCD[20] et dans une moindre mesure le secteur Education) les secteurs se réfèrent à une méthodologie précise et documentée et régulièrement évaluée. Le secteur santé doit être traité de façon un peu particulière dans la mesure où le SIS regroupe un ensemble de sous-systèmes fonctionnant régulièrement et d'autres, qui ne disposent pas du minimum pour mener à bien leurs missions. Parmi les dispositifs en devenir, seul le secteur pêche dispose dans son schéma directeur de proposition de méthodologie pour les années à venir. Le secteur emploi déclare disposer d'un schéma pour la création d'un observatoire sur le sujet mais qui n'est pas encore officiel, et normalement la vocation d'un observatoire n'est pas de procéder à la collecte de données de bases mais de regrouper et d'analyser un secteur à partir de données existantes. Au total, il existe dans pratiquement tous les secteurs des problèmes liés soit à l'élaboration, soit à l'affinement de méthodologies, mais aussi d'évaluations régulières de leurs performances qui constitue une condition *sine qua none* d'amélioration. En effet Djibouti est relativement isolé d'un point de vue statistique et ne bénéficie donc pas (comme dans d'autres régions) des possibilités offertes par

[17] Enquête mensuelle sur les prix
[18] Enquête trimestrielle auprès des opérateurs économiques
[19] C'est le cas des statistiques d'état civil qui se réfèrent uniquement au district de Djibouti-ville, par absence de clarification des systèmes d'information par rapport au processus de décentralisation. C'est aussi les cas pour les données de l'emploi, qui ne concernent que les offres et demandes.
[20] Il est vrai que la BCD bénéficie du soutien du FMI qui régulièrement apporte une expertise en évaluant les travaux et en proposant les correctifs nécessaires

l'échange d'expérience sud – sud et donc la possibilité de confronter ses pratiques à celle d'autres dispositifs.

La qualité globale des données est limitée en raison notamment, de processus de remontée de l'information qui ne tient pas compte des opportunités offertes par les capacités informatiques et les technologies de l'information, et en particulier dans les domaines de l'Education et de la Santé, qui présentent des besoins spécifiques liés à la déconcentration de dispositifs de collecte et de traitement. En effet, en ce qui concerne les statistiques administratives collectées en processus pyramidal, une des sources principale d'erreur est constituée par les reports successifs et le manque de rigueur lors du remplissage des divers formulaires de collecte. L'amélioration de la qualité passe donc par un rapprochement progressif du système de saisie de l'agent de collecte car si le masque de saisie est bien fait, on peut aisément résoudre une bonne partie des problèmes de cohérence à la source, de contrôle de complétude et de respect des dates de remplissage.

Cette faiblesse générale de l'offre statistique qui s'inscrit dans un contexte d'absence de coordination effective et d'harmonisation statistique, est le résultat des contraintes budgétaires et de capacités en ressources humaines, d'une faible logistique pour la collecte et le traitement des données et d'un cadre de travail inadapté.

2.4.4. Utilité amoindrie des statistiques et faible accessibilité des données

L'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, caractérisée par la faiblesse des demandes -structurelle et circonstancielle-, à l'exemple du manque d'intérêt pour la réalisation du recensement général de la population, qui semble pourtant urgent et prioritaire. Elle l'est aussi en raison, de l'absence de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques. Il faut cependant noter l'existence de quelques contacts à l'occasion des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée et sans une documentation particulière sur les méta données et leur éventuelle mise à jour. En effet, sur les quatre principales structures de production statistique, seule la Direction de la planification de l'éducation a publié un Annuaire statistique en 2003. Les statistiques monétaires et de balance de paiements sont publiées dans le Rapport annuel de la BCD. La DISED n'a publié sur papier qu'un Bulletin mensuel sur l'Indice des prix et, annuel sur les statistiques du Commerce extérieur, ainsi que deux rapports d'enquêtes. Les quelques statistiques disponibles au niveau de la DEPCI en 2003, sont publiées dans le rapport d'activités du ministère. La plupart de ces produits statistiques est publié sur site INTERNET, si disponible au niveau du département.

La BCD et la Direction de la planification de l'Education arrivent à respecter les délais et la périodicité des résultats statistiques, voir même à se conformer aux recommandations appropriées du SGDD. L'indice des prix et les statistiques du commerce extérieur produits par la DISED connaissent quelques retards dans leur publication.

De l'avis d'expert, la diffusion et la mise à jour des méta données, sont sous-développées, conséquence directe : (i) des faibles capacités de production et d'analyse des données; et (ii) des contraintes des ressources humaines et financières; (iii) du cadre de travail inadapté et de la logistique pour le traitement et de diffusion des données, les nouvelles technologies de l'information en particulier.

De ce fait, les capacités informatiques et les technologies de l'information, peuvent contribuer à améliorer l'utilité et l'accessibilité des données. Si globalement les services statistiques lorsqu'ils

existent sont dotés de matériel relativement récent, les accès à Internet ne concernent pas encore l'ensemble du système. Par ailleurs il est fort probable que bien que le matériel soit disponible son utilisation à des fins statistiques soit limité par l'absence d'outils logiciels dédiés à l'exploitation des données (y compris à la DISED) et qu'il existe de forts potentiels d'augmentation de la productivité grâce à l'automatisation de nombreuses tâches récurrentes, notamment dans les domaines de la gestion des données, de la publication. Supprimer progressivement le papier peut constituer un facteur important d'amélioration de la productivité des systèmes, en présence de contraintes de ressources humaines, surtout si l'on considère que la plupart des services ne disposent pas des capacités immobilières pour avoir une politique d'archivage papier suffisante (en tout premier lieu la DISED).

3. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE

La nécessité et l'urgence d'engager un processus de formulation d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, découlent du caractère sous-développé du système statistique national malgré quelques initiatives antérieures de réhabilitation, et aussi de nouveaux enjeux liés à la fois, à la vision stratégique de développement de Djibouti et au respect des engagements internationaux tels que le suivi de la réalisation des OMD et l'adhésion au SGDD.

Le diagnostic de situation a montré que les problèmes de la statistique sont structurels et soumis à plusieurs considérations techniques et de gouvernance, et que pour apporter de solutions durables au renforcement des capacités statistiques, une réforme du système statistique s'impose. Des orientations claires pour le système statistique doivent être données pour définir les objectifs à atteindre pour accompagner cette réforme. Et la résolution durable des problèmes de la statistique passe par le respect d'un certain nombre d'hypothèses qui une fois adoptées, constitueront des principes généraux de développement de la statistique.

3.1. Enoncé des principes généraux de développement de la statistique publique

Pour établir les axes stratégiques et surtout définir des priorités, les principes suivants ont été retenus sur la façon dont peut fonctionner le SSN djiboutien:

- S**ubsidiarité**: ce principe acte en fait l'organisation actuelle du SSN, l'organe central n'intervient pas dans le processus de production lorsqu'une mission de statistique publique est d'une part attribuée à un organe sectoriel et d'autre part réellement produite par la dite structure, par contre il est par défaut responsable de la production de toute statistique qui échapperait au champ actuellement couvert.
- I**ndépendance**: afin de garantir un maximum d'indépendance des organes du système statistique, il convient de définir précisément le champ de ce qui est considéré comme statistiques publiques et rechercher les solutions institutionnelles qui garantissent au mieux cette hypothèse.
- **Co-décision**: quelle que soit la forme statutaire que pourra prendre l'organe central après aboutissement de la réforme du système statistique, les décisions sur le contenu des programmes statistiques (qu'ils soient pluri-annuels ou annuels) ne peuvent être prises que par un conseil représentatif des parties prenantes. Une fois le programme pluri-annuel adopté, cet organe doit essentiellement statuer sur la réponse à la demande non-programmée.

Trois principaux principes sont retenus sur la capacité du système statistique national à répondre aux besoins de suivi du DSRP et des OMD

- F**lexibilité et Adaptation continue**: le schéma directeur tel qu'il sera finalement adopté doit s'efforcer de répondre aussi bien à la demande régulière, c'est à dire aux champs statistiques que l'on peut aisément programmer, qu'à la réalisation d'opérations de nature irrégulière ou ponctuelle sans pour autant porter préjudice à la production programmée
- **Norme de qualité[21] définie[22]**: l'amélioration de la qualité ne peut porter que sur des processus existants et la SNDS devra aussi statuer sur la mise en œuvre ou non de nouveaux dispositifs, c'est à dire de juger de la pertinence de production de telle ou telle nouvelle statistique. Que les dispositifs existent ou sont à créer, il est nécessaire de définir la norme de qualité et faire respecter les procédures édictées, condition nécessaire pour inculquer une culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision
- **Cohérence optimale et de la Concordance de sources**: La cohérence de la production statistique est optimale lorsqu'elle ne fait ni duplication, ni omission, et n'autorise pas des contradictions. Le respect de ce principe passe la mise en œuvre d'un processus de coordination du système d'information, et en particulier, en matière d'harmonisation des concepts et des méthodes. Ce principe évite de décrédibiliser la production statistique et contribue à l'acquisition de la culture de l'utilisation des statistiques pour la prise de décision.
- S**uivi de l'offre et de la demande**: le schéma directeur dans son contenu doit prévoir: (i) des dispositifs de suivi qui permettent d'évaluer régulièrement la satisfaction des utilisateurs vis à vis des produits fournis; (ii) des dispositifs de suivi qui permettent d'évaluer régulièrement l'évolution de la demande et d'analyser l'avantage coût / bénéfice de sa satisfaction.
- F**inancement minimal**, c'est à dire la détermination du seuil en deçà duquel le schéma directeur ne peut être mis en œuvre. Cependant, ce financement minimal est fonction du programme de production qui sera finalement retenu, mais aussi de la définition qui sera retenue pour considérer les activités programmées des activités hors programme.

3.2. Les orientations générales et les objectifs

La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique vise à rendre l'outil statistique national capable de répondre durablement aux besoins de suivi et d'évaluation des politiques publiques, et d'une façon générale, à satisfaire les besoins des utilisateurs en mettant à leur disposition des statistiques de qualité, diffusées dans les délais et conformes aux normes internationales.

La réalisation de cette vision passerait par l'atteinte de quatre objectifs stratégiques suivants:

- Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national
- Renforcer les ressources humaines et améliorer les conditions de travail
- Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites
- favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique

L'atteinte des objectifs stratégiques passe par la réalisation d'objectifs opérationnels qui concernent l'ensemble du système statistiques, ainsi que d'objectifs sectoriels tant dans les domaines des statistiques économiques que ceux des statistiques démographiques et sociales.

[21] Par qualité, on entend le degré de fiabilité c'est à dire la propriété de la donnée chiffrée de traduire au mieux le concept censé représenter la réalité que l'on veut décrire ou analyser

[22] La norme de qualité est définie si la statistique est: (i) sans biais ou a un biais négligeable, (ii) de niveau de signification géographique ou thématique requis, et (iii) reconnue comme ayant une erreur de sondage (pour les statistiques d'enquêtes) acceptable pour le niveau de signification requis

L'élaboration de la SNDS repose sur le croisement entre deux types d'objectifs -horizontaux et verticaux- classés respectivement en objectifs opérationnels et sectoriels. Les Fiches Action qui décriront l'essentiel de chaque objectif, une fois complétées et mises en cohérence, permettront d'opérer des choix prioritaires et dégager ainsi, le champ du possible en matière de développement de la statistique.

3.3. Le programme de production statistique et le plan d'actions sectorielles

Le programme de production statistique est l'ensemble de projets et/ou d'activités qui décrivent le processus de développement de la statistique pour l'ensemble du système ou pour un domaine ou une filière statistique. Ce programme comporte la définition des objectifs et des résultats à atteindre, ainsi que le plan d'actions général. Le plan d'actions général, appelé aussi stratégie de mise en œuvre, est un ensemble de modalités et de moyens qui sont de nature à répondre aux problèmes soulevés et correspondre aux résultats attendus en vue de réaliser les objectifs retenus de renforcement durable des capacités statistiques.

L'élaboration du présent programme de production statistique et du plan d'actions sectorielles, s'inscrit dans le cadre du processus de formulation de la SNDS défini dans la Feuille de route, partant d'une vision de la statistique publique et des orientations stratégiques autour desquels découlent des objectifs opérationnels et sectoriels. L'atteinte des 4 objectifs stratégiques retenus dans le cadre de la présente stratégie, passe par la réalisation de 13 objectifs opérationnels qui concernent l'ensemble du système statistique, ainsi que de 13 objectifs sectoriels tant dans les domaines des statistiques économiques que ceux des statistiques démographiques et sociales. Pour l'ensemble de ces objectifs, il est défini 50 résultats à atteindre à travers 106 groupes d'actions prioritaires en matière de développement de la statistique (Annexes 1 et 2).

Pour chaque objectif opérationnel ou sectoriel, il est rappelé le problème à résoudre, le mandat statistique tel qu'il devrait être donné dans le cadre de la réforme du système statistique, les résultats attendus, les actions prioritaires, les moyens et les besoins en renforcement des capacités statistiques.

3.3.1. Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national

Dans le processus envisagé, la réforme du cadre réglementaire et législatif est envisagée comme faisant partie de l'exercice proprement dit, une mission spécifique doit être menée avec comme résultats attendus:

- Des propositions concernant le corpus réglementaire et des propositions de refonte des textes;
- L'élaboration du cahier des charges du SSN, c'est à dire la redéfinition précise des missions.

Le présent schéma directeur doit donc mettre en œuvre les réformes qui seront proposées et validées, dont les grands axes sont:

- La révision de la Loi N° 196/AN/81 sur l'obligation, la coordination, et le secret en matière de statistiques
- La création d'un Conseil Supérieur de la Statistique

- La réorganisation de la DISED
- Et la redynamisation des services statistiques sectorielles

Les fondements théoriques de cette réforme sont ceux des Principes Fondamentaux des statistiques officielles édictés par les Nations Unies[23], rappelés et commentés ci-après.

Exclusivité:

L'organe central de la statistique est le fournisseur agrée de données officielles et se voit attribué le rôle de coordination technique du système statistique national. Le domaine de compétence statistique est étendu, notamment dans le système décentralisé, à des secteurs relevant d'autres services de l'Etat.

Indépendance:

La notion d'indépendance de la statistique peut être comprise de trois manières différentes:

- L'indépendance sur le choix du programme statistique est ou devrait être indiscutable, car en matière de statistique publique la décision de produire telle ou telle donnée est du ressort de l'Etat, un organe central ou des services sectoriels n'ont pas le pouvoir de décider seul de leur programme ou d'entreprendre une quelconque investigation émanant d'une demande circonstancielle. Les demandes statistiques doivent être prises en considération avec un minimum d'organisation et de définition des priorités;
- L'indépendance sur les résultats (méthodes, analyses, publications) devrait être intangible, à partir du moment où la mission a été donnée, la façon dont le service est exécuté est de la seule responsabilité du producteur. Il existe de nombreux paramètres à cette confiance: respect de la déontologie statistique, respect des méthodes, respect de l'apolitisme, mais aussi transparence sur l'utilisation des données et des analyses qui en sont dérivées;
- L'indépendance quant à la gestion de l'organe central de la statistique ou des secteurs: les réformes des systèmes statistiques sont conçues pour donner aux organes de statistiques une plus grande flexibilité dans leurs modes de financement et dans la gestion des ressources humaines et financières.

Autorité et coopération statistiques:

Les organes du système statistique national ont la faculté d'effectuer des enquêtes et toutes les recherches nécessaires à la production statistique, ainsi que de solliciter toute information auprès des agents, autorités, services et organismes de l'état, ou auprès des personnes privées ou collectives présentes sur le territoire national ou y exerçant leur activité. Sont cependant exclues de cette disposition les informations relatives aux convictions politiques ou religieuses, ainsi que celles relevant du secret bancaire. Tous les services susceptibles de fournir de l'information statistique ont le devoir de coopérer avec les organes du système statistique national.

Secret statistique:

Le secret statistique garantit la confidentialité des informations concernant les personnes et les agents économiques. Il s'agit des faits et comportements d'ordre privé, qui ne doivent pas faire

[23] Source: Conseil Economique et Social des Nations Unies, 1994: Compte-rendu de la session spéciale de la Commission Statistique (New York, 111B14 avril 1994), E/1994/29
http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc94/f1994.htm

l'objet d'aucune communication du service dépositaire. Il s'agit aussi des renseignements individuels d'ordre économique ou financiers qui ne doivent pas en aucun cas, être utilisé à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique, ou de recherche de la part des autorités militaires, de la police et de l'autorité judiciaire. Sauf disposition contraire, les informations concernant l'Administration Publique ne sont pas couvertes par le secret statistique.

Responsabilité:

Les organes du système statistique national sont légalement responsables des dommages ou préjudices causés aux tiers dans l'exercice de leur activité.

Coordination des objectifs:

Les organes qui composent le système statistique national sont tenus d'élaborer des programmes d'activités annuels et pluriannuels et de les faire approuver par l'instance supérieure de supervision et de coordination. La réalisation de toute enquête ou opération statistique par une entité du secteur public n'appartenant pas au système statistique national doit être soumise à l'autorisation préalable de l'organe central de la statistique.

Coordination technique

Toute enquête au niveau national, qu'elle soit ou non réalisée par un organe du système statistique national, doit obligatoirement recevoir un numéro attribué par l'organe central de la statistique. Sur la base de leur programme d'activité approuvé par l'instance supérieure de supervision et de coordination, les organes de productions statistiques sectorielles concluent avec l'organe central, des protocoles de collaboration relatifs à la nature des informations à recueillir, aux méthodes à appliquer, à la fréquence et à la date de collecte.

3.3.1.1 Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle

La Loi N° 196/AN/81 sur la coordination, l'obligation et le secret en matière de statistique, qui régit les activités statistique, est ancienne, non appliquée dans ses dispositions concernant l'obligation de réponse, et non explicite sur l'utilisation des sources à des fins statistiques. De plus, le Comité de Coordination statistique créé par cette Loi n'est pas représentatif des parties prenantes, producteurs et utilisateurs de statistiques, qui par ailleurs en ignorent l'existence. Cette méconnaissance de la loi statistique n'est seulement due à l'ancienneté de celle-ci; elle est la résultante de l'absence d'une coordination statistique effective et elle va de pair avec la méconnaissance des principes fondamentaux de la statistique officielle.

La méconnaissance de l'existence de la loi statistique et l'absence d'une coordination effective, auront engendré des difficultés supplémentaires dans la création de structures officielles et la mise en œuvre effective des dispositions institutionnelles pour la production de statistiques dans le cadre d'un système centralisé autour de la direction nationale de la statistique. Cette conception centralisée du SSN entre en contradiction avec l'évolution institutionnelle marquée par la création de départements statistiques au niveau sectoriel et, avec le processus de décentralisation qui va certainement susciter des besoins d'information au niveau des districts, voir même la création de structures de production et d'analyse.

La refonte de la Loi statistique est nécessaire pour donner l'efficacité nécessaire aux structures de production et d'utilisation, ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique. Elle devrait être considérée comme l'aboutissement du processus de re-fondation du système

statistique national. Elle devrait se baser sur les principes généraux d'une loi statistique moderne (confidentialité, indépendance, respect de la déontologie, normes de qualité, financements), attribuer des missions statistiques et définir le champ des statistiques publiques. Il s'agit donc d'initier un processus participatif avec l'ensemble des parties prenantes, pour déterminer les principes du fonctionnement du système statistique, et les faire transcrire par des juristes nationaux, en termes de textes législatifs et réglementaires. Cette révision de la Loi statistique devrait s'accompagner d'une révision des textes portant organisation des différentes composantes du système statistique national (SSN). La rédaction, l'adoption et la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires nécessitent un travail relativement long et qui demande beaucoup de concertations et d'explications.

L'objectif spécifique visé est de mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle. Et les actions envisagées comprennent:

- L'élaboration documents de réforme de la Loi statistique et la mise à jour à jour les textes portant organisations des différentes composantes du SSN;
- La diffusion et la promotion de ce nouveau cadre réglementaire;
- La confection d'une plaquette explicative à destination des services et des utilisateurs principaux;
- Et l'organisation d'une session de présentation du nouveau cadre.

En réalisant ces actions, le SSN disposerait d'un cadre réglementaire revu et corrigé, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique officielle et l'attribution des missions statistiques au niveau central et décentralisé.

Et pour atteindre ce résultat attendu, la DISED qui est le principal catalyseur, aura besoin d'une assistance technique spécialisée, internationale et nationale.

3.3.1.2 Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans la SNDS 2006-2010

La Loi N° 196/AN/81 institue un Comité de Coordination Statistique auprès de la DISED. Ce Comité qui devait être le garant de la crédibilité et de l'indépendance de l'institution statistique, est peu représentative des parties prenantes et n'a pas été fonctionnel depuis 1985, date à partir de laquelle il n'y a pas eu de programme concerté d'activités statistiques. Depuis 1985 des opérations statistiques sont réalisées de façon ponctuelle avec des tentatives de rapprochement entre les départements techniques concernés et la DISED.

L'absence de coordination statistique effective et son corollaire, l'absence de dialogue entre producteurs et utilisateurs des données statistiques, engendrent une absence d'harmonisation et de diffusion des cadres de références, des concepts, des définitions, des nomenclatures et des méthodes. Cela entraîne des cas de duplication des travaux statistiques comme c'est le cas pour les comptes nationaux, et engendre un manque de discipline au niveau de la production des données dans un contexte marqué par l'absence de tradition en matière de suivi/évaluation des activités statistiques.

Le processus envisagé de réforme du cadre réglementaire et législatif devrait s'accompagner de l'élaboration d'instruments techniques pour promouvoir la coordination statistique, qui reposeraient sur les principes généraux suivants:

Les différentes composantes du SSN doivent normalement exercer leur activité sous le contrôle d'un organe de coordination et de programmation qu'il conviendra d'instituer lors de la refonte de la loi statistique qui annulera et remplacera la Loi N° 196/AN/81. Cet organe aura comme missions:

- De veiller au respect du cahier des charges et notamment de ses révisions successives en fonction de l'évolution du contexte socio-économique et de la demande;
- De créer, lorsque le besoin en est, des Commissions sectorielles *ad hoc* dont les attributions et la durée du mandat sont fixées par le président de l'Organe de coordination;
- De proposer au Gouvernement les amendements visant à toute modification ultérieure de la loi statistique

La DISED est l'organe central d'exécution des activités statistiques au niveau national, à ce titre elle:

- Assure le secrétariat permanent de l'organe de coordination.
- Elabore en liaison avec les composantes du système les programmes statistiques pluri-annuels.

Outre ces fonctions de coordination et de programmation, le rôle central de la DISED implique:

- Qu'elle peut exercer un contrôle sur l'ensemble de la production statistique des composantes du SSN telles que définies dans le cahier des charges. A ce titre elle doit être normalement ampliatrice de l'ensemble des publications sectorielles
- Qu'elle apporte son concours et son appui aux composantes du système en terme de méthodologies de collecte, de traitement ou de publication de l'information statistique
- Qu'elle représente le SSN auprès des organismes internationaux de coordination statistique
- Qu'elle exerce, sous l'autorité de l'organe de coordination, les contrôles sur la qualité de l'information de la statistique et peut être mandatée par le dit organe pour effectuer les arbitrages nécessaires.

Les Ministères, à l'intérieur desquels l'activité statistique est répartie entre plusieurs entités fonctionnelles, doivent désigner une Direction qui les représentera au sein de l'organe de coordination.

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines statistiques retenus. Les actions envisagées sont de:

- Assurer la tenue régulière du comité de coordination statistique, notamment pour statuer sur les priorités en matière d'enquêtes statistiques spéciales
- Créer au sein de la DISED des fonctions de relations avec les utilisateurs
- Elaborer et mettre en place des outils statistiques harmonisés
- Réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN
- Organiser et animer des comités techniques ad hoc sectoriels

La réalisation de ces actions permettrait d'atteindre cinq résultats susceptibles d'améliorer significativement la qualité et la régularité des données statistiques produites: (i) le Comité de coordination statistique se réunit de façon régulière; (ii) la DISED dispose d'une mission de relation avec les services utilisateurs et les autres producteurs; (iii) des outils statistiques harmonisés sont mis en place; et (v) les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du SSN.

Pour atteindre ces résultats, la DISED qui est le principal acteur de la coordination technique et opérationnelle, devra disposer d'un cadre supérieur pour renforcer ces ressources humaines déjà limitées, et d'une expertise internationale pur l'établissement de protocoles d'échanges de données. Elle devra de plus, réaliser des actions de formation/sensibilisation sur ces protocoles.

3.3.1.3 Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique

La DISED dont les attribuions sont fixées par la Loi[24] 195/AN/02/ 4ème L du 22 décembre 2002, est une administration centrale sous la tutelle du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation, dont l'évolution institutionnelle a été marquée par de fréquents changements de tutelle, avec comme enjeu la fusion des départements respectifs en charge de la Statistique (ex DINAS) et du Recensement de la Population (BCR).

Comme dans tout système statistique, l'organe central qu'est la DISED a deux grandes catégories de mission: (i) assumer des fonctions de production en matière de comptes nationaux, commerce extérieur, prix à la consommation, démographie, statistiques générales; et (ii) accomplir trois fonctions essentielles en matière d'organisation du SSN djiboutien: coordination du système, harmonisation des concepts et des nomenclatures et entretien des bases de données nationales. Chaque mission devrait correspondre à un dispositif[25] permettant de l'instrumentaliser, mais l'organisation réelle de la DISED ne permet pas de répondre à ses missions et reste fort éloignée d'un modèle d'organisation normale, car seulement cinq dispositifs sont peu ou prou organisés: prix à la consommation, enquêtes auprès des ménages, entretien de la cartographie, dispositif de gestion et programmation. Ce mode de fonctionnement est dicté par les fortes contraintes en ressources humaines et l'absence de régularité du financement de la statistique.

La DISED, est confrontée à des problèmes organisationnels et de structuration des services, liés à l'insuffisance de cadres supérieurs et moyens dont le nombre est en dessous du seuil minimum en personnel technique requis pour assumer ses missions et attributions régulières. Des dispositions urgentes devront être prises pour lever les contraintes en ressources humaines de la DISED.

Dans la perspective de la réforme institutionnelle à venir, la DISED deviendrait l'exécutif technique devrait être dotée d'une autonomie de décision scientifique la plus large possible, supervisée en partie par le Conseil supérieur de la statistique, le tout en accord avec les principes fondamentaux de la Statistique publique des Nations Unies. En plus de cette coordination technique, la DISED devrait être capable de produire les statistiques prioritaires hors du système administratif, et avoir un rôle d'assistance technique au traitement statistique des données administratives des ministères. De plus la nouvelle Loi statistique confierait à la DISED, la mission de constituer des bases de données statistiques et de publier régulièrement les données et

[24] Loi N°195/AN/024ème L modifiant la Loi N°15/AN/98/4ème L du 1er avril 1998 et la Loi N° 113/AN/01 portant respectivement organisation du Ministère de l'Economie, chargé de la Privatisation, et la création de la Direction du Financement Extérieur.

[25] C'est à dire un ensemble de méthodes, de moyens

méta données sur les statistiques publiques nationales, en s'assurant au préalable de la qualité de celles-ci. Il s'agit là d'enjeux importants de la Loi statistique révisée, qui impliqueraient un véritable renforcement des capacités de la DISED.

Ainsi, la restructuration de la DISED répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique, est un des principaux objectifs spécifiques visés dans le cadre de la présente stratégie. Dans cette perspective, les actions suivantes sont envisagées:

- Conseils et appuis techniques permanents à la DISED
- Elaboration et suivi d'un plan de recrutement (élaboration profils, négociations,…)
- Elaboration de la réforme statutaire et d'une politique du personnel
- Etude pour la préparation d'une réforme statutaire, y compris la déconcentration des activités statistiques
- Formation des cadres managériaux (Direction, responsables des sections)
- Appui à la réorganisation de certains services producteurs de statistiques
- Elaboration d'un plan de création de structures statistiques au sein des districts
- Construction/Réhabilitation et Equipement du siège de la DISED
- Adhésion de Djibouti à AFRISTAT, qui à l'instar des pays africains francophones, pourrait significativement contribuer à développer le système statistique national, et en particulier, aider la DISED à remplir efficacement sa mission.

La réalisation de ses actions permettrait d'atteindre quatre résultats importants: (i) la DISED dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission de production statistique et de coordination technique et opérationnelle; (ii) la DISED dispose d'un plan permettant un appui technique aux producteurs sectoriels et la création de structures au sein des districts; (iii) la formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique; et la création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité.

Pour atteindre ces résultats, la DISED devra bénéficier d'une assistance technique permanente et ponctuelle, d'un cadre supérieur nouvellement recruté qui assumerait aussi des tâches de coordination (Objectif 1.2), des actions de formation, des équipements informatiques et logiciels incluant un réseau interne, et d'un patrimoine immobilier qui améliorerait significativement le cadre de travail.

3.3.1.4 Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS

En plus de l'absence de coordination technique, il n'y a pas à Djibouti, de tradition en matière de programmation et de suivi/évaluation des activités statistiques.

Le processus de formulation de la SNDS 2006-2010 a amorcé un début de coordination et de programmation de l'activité statistique. Et pour donner plus de chances de réussite, il importe de mettre en place un dispositif de pilotage qui veillerait sur les conditions critiques de la mise en œuvre de la SNDS et les conditions spécifiques à réunir pour sa réalisation. Ce dispositif s'intégrerait parfaitement au mécanisme de coordination que la Loi statistique révisée devra déterminer.

Il est cependant clair que la DISED aura un rôle important dans le suivi et l'évaluation de la SNDS 2006-2010, car ce sera sous son autorité que le bilan annuel et les documents techniques

de base seront produits à l'intention du conseil de coordination d'une part, et qu'elle organiserait des sessions d'évaluation et des bilans de réalisation d'autre part.

Dans l'objectif spécifique visé, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS, trois actions sont prévues:

- Elaboration d'un rapport annuel pour le comité de coordination statistique
- Réalisation d'une revue à mi-parcours
- Evaluation finale de la SNDS et préparation du schéma suivant

Le résultat attendu de la réalisation des trois actions, est l'évaluation régulière des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente stratégie.

Pour atteindre ce résultat, la DISED qui supervisera techniquement le suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie, aura besoin d'une expertise ponctuelle, internationale et nationale.

3.3.2. Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au système statistique national

Le système statistique national se trouve confronté à un manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, pour conduire des activités techniques régulières. Dans la présente stratégie, il est prévu un renforcement des capacités humaines sous l'angle de la formation initiale et celui de la formation continue.

3.3.2.1 Former et recruter les cadres et agents nécessaires au système statistique national

Un des problèmes majeurs que le système statistique national est mené à faire face durant les années à venir, c'est la faiblesse quantitative et qualitative des ressources humaines, d'où la priorité d'élaborer une véritable politique des ressources humaines en statistiques et domaines connexes. A la DISED et dans les départements sectoriels, les services statistiques reposent en fait sur un cadre supérieur parfois épaulé par un cadre moyen ou un technicien, un personnel en général non statisticien. Et il y a eu une assez faible évolution pour le personnel impliqué dans les activités statistiques au niveau des différents secteurs, en raison principalement de l'absence sur le marché de l'emploi de statisticiens toutes catégories confondues. De plus, la formation initiale de statisticiens dans les écoles spécialisées, a été négligée depuis plus de dix ans.

L'estimation des besoins pour répondre a cahier des charges statistiques, conduit à un doublement des effectifs actuels de la DISED à l'horizon 2010 et repose aussi sur le principe que toute structure publique qui dispose d'une mission statistique pleine et entière, ou qui a vocation à le devenir, soit au moins pourvue d'un cadre supérieur statisticien et de deux adjoints techniques de la statistique. De plus le plan de formation doit être en conformité avec les possibilités offertes par la fonction publique et répondre aux besoins prévisibles du secteur privé.

La mise en place à partir de 2006, d'un programme de formation de cadres supérieurs qui ne peut se faire qu'à l'étranger, ne produirait de résultats qu'à partir de 2009 pour les ingénieurs de travaux statistiques et 2010 pour les statisticiens-économistes ou démographes. Il existe certainement un petit potentiel d'étudiants de niveau DEUG qui pourraient éventuellement suivre cette filière, ce qui nécessite d'envisager des actions pour promouvoir la formation statistique et préparer les volontaires au concours d'entrée dans les écoles africaines de statistique.

La formation et le recrutement des cadres et agents nécessaires au système statistique national, reste aussi un des principaux objectifs spécifiques de la présente stratégie. Les actions prévues sont de:

- Mettre à jour le plan de formation initiale. Il s'agira en particulier de:
  - Actualiser le plan de formation et le mettre en adéquation avec les fonds disponibles;
  - Définir en liaison avec le pôle universitaire, les actions incitatives qui peuvent être menées pour promouvoir la formation en statistique et préparer les étudiants aux concours des écoles;
  - Définir en liaison avec le pôle universitaire, le cursus définitif de la formation des adjoints techniques de la statistique;
  - Définir en liaison avec la Fonction Publique et le Budget, les modalités des concours de recrutement et son calendrier.
- Assurer le déroulement du plan et le suivi des élèves. Il s'agira en particulier de:
  - Réaliser, chaque année, le programme prévu ou de le revoir en fonction de l'évolution des entrées et des sorties
  - Assurer pour les étudiants en position de stage de fin d'étude la prise en charge de ces stagiaires au sein du SSN
  - Suivre le plan de recrutement en actualisant chaque année avec les structures productrices la satisfaction des besoins
- Assurer le suivi des jeunes diplômés. Il s'agira essentiellement de la part de la DISED, en liaison avec les institutions de formation, de suivre et d'évaluer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

La réalisation de ces actions permettront d'atteindre trois résultat centrés sur la formation et le recrutement de: (i) 8 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Démographes; (i) 20 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent; et (iii) 40 Adjoints de la Statistique ou équivalent.

Pour atteindre ces résultats il est nécessaire de pouvoir disposer de moyens humains et financiers substantiels. Il s'agit de la désignation par la DISED d'une responsable pour le suivi du plan de formation et d'appuis ponctuels de consultants pour la réalisation des cursus ou l'actualisation du plan de formation, ainsi que les moyens humains bénéficiaires de la formation. Les moyens financiers sont destinés aux frais de scolarité de consultants pour la réalisation des cursus ou l'actualisation du plan de formation, Les frais d'ingénierie de la formation qui sont destinés à l'élaboration des cursus, et à l'achat d'équipements.

3.3.2.2 Former et recycler le personnel affecté actuellement au système statistique national

En plus du manque crucial de statisticiens, tous niveaux confondus, il n'y a pas de programme de formation continue pour le personnel qui bénéficie de quelques offres occasionnelles de stages ou de séminaires à l'étranger.

Bien que les besoins ne soient pas clairement identifiés par les départements sectoriels, il est nécessaire de mettre en place un programme de formation continue pour améliorer à court terme les ressources humaines. Ceux-ci se classent en quatre catégories: (i) les méthodologies de base

des secteurs (Santé et Emploi); (ii) les filières statistiques à la charge de la DISED (Comptabilité nationale, Commerce extérieur, Enquêtes auprès des ménages); (iii) les fonctions transversales: Gestion d'un organe central de la statistique et la Gestion et administration de bases de données statistiques; et (iv) des formations à l'analyse des données exprimés par la BCD et la DISED, et qui profiteraient à l'ensemble des départements sectoriels. Pour répondre à l'attente des principaux services, des sessions de moyenne durée peuvent être organisées concernant les bases de la statistique (statistique descriptive, séries, principes fondamentaux de l'enquête, qualité des données, gestion des bases de données statistiques). Et pour le personnel d'exécution en particulier, une formation au processus de collecte des données devrait être mise en place dans l'objectif d'améliorer la qualité des données collectées.

Les formations transversales portant en particulier sur la qualité des données et la formation des utilisateurs de la statistique, devront être organisées par la DISED pour améliorer sa visibilité, aider à mieux appréhender la demande en statistiques et promouvoir l'usage des statistiques dans les processus de prise de décision.

La formation continue peut être dispensée à la demande grâce à la mobilisation de spécialistes locaux ou internationaux, par l'Institut National d'Administration Publique (INAP), qui s'apprête à prendre en compte les besoins en formation statistique dans le cadre de la restructuration en cours quant à son mandat et son organisation.

L'objectif spécifique visé et de former et recycler le personnel affecté actuellement au système statistique national. Les actions prévues sont de:

- Assurer le rôle de point focal pour les formations sectorielles. Il s'agira pour la DISED d'assurer pour l'ensemble des composantes du SSN la mise en relation entre l'offre de formation et la demande en:
  - Mettant à jour régulièrement l'offre détaillée de formations;
  - Faisant circuler l'information sur les formations sectorielles au niveau du SSN;
  - Facilitant les démarches entre l'agent bénéficiaire et la structure de formation.
- Appuyer l'INAP à la mise sur pied d'un cycle de formation continue. Il s'agira essentiellement d'appuis à la définition du cursus pédagogique, à la recherche de partenariats pour la mise en œuvre, et d'appuis en terme d'équipements et de matériel pédagogique.
- Assurer la mise en œuvre du plan de recyclage. Il s'agira essentiellement de procéder annuellement à la préparation et la réalisation des différentes sessions, et d'assurer auprès des organes producteurs la circulation de l'information.
- Créer au sein de la DISED une pré-structure de formation des utilisateurs. Il s'agira essentiellement de:
  - Préparer deux modules d'une journée destinés aux décideurs;
  - Réaliser au moins une session de chacun des modules;
  - Capitaliser au niveau de la DISED les supports de formation élaborés dans le cadre du présent plan.

La réalisation de ses actions permettra d'atteindre les résultats attendus qui sont: (i) la formation des cadres responsables de la production, aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités; (ii) La réalisation d'un cycle de formation continue au bénéfice du personnel non statisticien affecté au système statistique, lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la

collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats; et (iii) la création à la DISED, d'une pré-structure de formation à l'intention des utilisateurs de l'information statistique.

Les moyens humains et financiers sont identiquement comparables à ceux requis dans le cadre de la formation initiale.

3.3.3. Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites.

L'amélioration de la qualité et la régularité des statistiques produites passe par: (i) la réalisation du second RGPH; (ii) la mise ne place d'un dispositif de suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté; (iii) l'établissement pour chaque secteur d'une méthodologie précise et régulièrement évaluée; (iv) l'atteinte d'objectifs sectoriels dans les domaines des statistiques économiques: Comptes économiques, Prix, Commerce extérieur, Balance des paiements, Finances publiques, Industrie/Commerce et Services; Agriculture/Elevage/Pêche et Eau; et (v) l'atteinte d'objectifs sectoriels dans les domaines des statistiques démographiques et sociales: Etat civil, Education, Santé, Population active et Habitat.

Compte tenu des capacités de fortes contraintes en ressources humaines, des filières statistiques telles que le Tourisme, l'Energie, la Gouvernance, la Communication et la Culture, ne sont pas prises en compte dans le cadre de la présente stratégie. Ces filières font partie des statistiques générales que la DISED va devoir produire en collaboration étroite avec les départements concernés.

Aussi, les statistiques transversales relatives notamment au Genre et à l'Environnement, ne sont pas abordées en tant que filières; elles sont abordées implicitement dans le champ de production statistique dans domaines où le renforcement des capacités est envisagé dans la cadre de la présente stratégie.

3.3.3.1 Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique

Le dernier recensement date de 1983, ce qui range Djibouti parmi les rares pays à n'avoir pas respecté la recommandation internationale faite dans les années 1980, de réalisation de cette opération tous les dix ans, certains pays étant à leur troisième recensement et/ou s'apprêtant à le faire avant 2010. Le chiffre de population cristallise pratiquement à lui seul tous les reproches, les griefs faits au SSN en général et à la DISED en particulier, générant le manque de confiance affiché autant de la part les partenaires au développement que de celle des utilisateurs institutionnels.

Le Gouvernement vient d'ordonner la réalisation du second recensement de la population et de l'habitat, qui constitue l'objectif majeur de la production statistique de la présente SNDS. Cette importante opération statistique s'inscrit dans une perspective très large du renforcement des capacités statistiques, incluant: (i) la constitution de la base de cartographie censitaire et l'installation d'un SIG, (ii) la constitution d'une base de sondage pour les enquêtes auprès des ménages, (iii) l'étude sur les dispositifs de mise à jour via l'utilisation de l'Etat civil, et (iv) diverses formations.

Au titre du nouveau cahier de charge statistique, La DISED fournit annuellement l'estimation du chiffre de la population ainsi que sa désagrégation géographique au niveau du district. De plus, elle est chargée de l'organisation décennale du Recensement Général de la Population et de

l'Habitat, du traitement et de la diffusion de ses résultats. A ce titre, elle doit mettre à disposition les données relatives à la structure de la population et aux mouvements de population notamment:

- Répartition de la population par sexe et par âge;
- Répartition de la population par circonscription administrative (préciser le niveau);
- Répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle;
- Répartition de la population selon le niveau d'instruction;
- Les différents taux démographiques (natalité, mortalité, espérance de vie, …);
- Les mouvements naturels et migratoires.

La DISED doit, par ailleurs, entretenir pour les besoins de l'ensemble du SSN une base de sondage ménage nécessaire à l'ensemble des travaux d'enquête qui peuvent être menés auprès des populations.

La réalisation second recensement de la population et de l'habitat, permettra de maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique. L'atteinte de cet objectif spécifique passe par la réalisation des groupes d'actions, avant et après la réalisation du dénombrement sur le terrain:

- Réalisation des activités préparatoires devant concourir à la bonne organisation du dénombrement
- Dénombrement de la population et contrôle du dénombrement
- Evaluation, Analyse et Publication des données du recensement
- Réalisation des études thématiques en aval du RGPH
- Entretien de la base de cartographie censitaire

Outre la réalisation effective du second recensement de la population et de l'habitat, l'autre principal résultat attendu, est la rétroaction sur l'ensemble des séries statistiques concernées, sur la base des résultats dudit recensement.

A delà de la réalisation du second recensement de la population et de l'habitat, qui constitue l'objectif majeur de production statistique, il est prévu un certain nombre d'actions au titre du renforcement des capacités, notamment:

- La constitution et l'entretien de la base de cartographie censitaire et l'installation du SIG
- La constitution de la base de sondage pour les enquêtes auprès de ménages
- L'étude sur les dispositifs de mise à jour via l'utilisation de l'Etat Civil
- Les formations des cadres qui une fois capitalisées par la DISED à travers un encadrement permanent, peuvent être aisément par la suite réutilisées pour la formation interne du SSN; il s'agit des formations suivantes: Gestion de réseau, Techniques d'enquêtes, Cartographie et utilisation d'un SIG, Technique de publication et de diffusion.

L'atteinte des résultats attendus, nécessite la mobilisation d'importants moyens financiers et en ressources humaines. L'expertise ponctuelle, internationale et nationale, est requise dans les domaines de la Cartographie, l'Informatique, l'Analyse des données et la Technologie de LAD; elle doit être complétée par la présence d'un expert résident démographe pour apporter à la DISED des conseils et appuis techniques à l'ensemble des opérations du second RGPH. Du

personnel de terrain, de codification et de saisie, en nombre suffisant, doit être temporairement recruté. Des bourses d'études sont prévues, en plus des voyages d'études et des différents séminaires des Utilisateurs, d'Analyse et de Dissémination. Les équipements informatiques et logistiques d'enquêtes prévus a titre de la réalisation du second RGPH, pourront servir à l'ensemble des opérations statistiques à réaliser par la DISED dans le cadre de la présente stratégie de développement de la statistique.

3.3.3.2 Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté

Le renforcement des capacités statistiques à Djibouti a été au centre des débats dans le cadre du processus de formulation du DRSP final validé dans le cadre d'un Atelier national en juillet 2003 et soutenu par les institutions de Bretton Woods le 4 juin 2004. Le suivi/évaluation qui permet d'apprécier les efforts accomplis, est une composante importante de la stratégie de réduction de la pauvreté, qui met une forte pression sur le système statistique national qui présente des faiblesses structurelles, pour une production régulière d'indicateurs de suivi et la réalisation d'analyses plus approfondies permettant notamment d'évaluer l'impact des politiques publiques.

Ainsi, la SNDS devrait apporter des réponses concrètes aux besoins de suivi du DSRP, qui du fait qu'il constitue le cadre de référence des politiques publiques, génère une demande statistique prioritaire et structurelle, devant faire converger l'ensemble des besoins statistiques d'utilité publique, y compris le suivi des progrès dans la réalisation des OMD auxquels la République de Djibouti, à l'instar des autres pays, a souscrit.

Pour ce faire un noyau de 121 indicateurs a été identifié et peut être renseigné par un dispositif d'enquêtes et des dispositifs de statistiques courantes en plus de la réalisation du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH).

Les dispositifs des statistiques courantes dans les domaines de l'Education, la Santé, de la Balance des paiements et les comptes nationaux, sont supposés renseigner 79 indicateurs du noyau actuel de suivi du DSRP et des OMD. Mais ces dispositifs comportent des limites en termes de qualité de l'information et la SNDS 2006-2010 vise à les consolider.

51 indicateurs du noyau actuel ne sont observables que par voie d'enquêtes qu'il convient de rationaliser autour d'un système d'enquêtes auprès des ménages, en raison de contraintes en ressources humaines et financières et en prévision des opérations de recensement de la population (RGPH)[26]. Il s'agit en somme d'adopter une nouvelle approche par les variables requises pour les 51 indicateurs incluant l'information qualitative, à travers deux types d'enquêtes rénovés, programmables suivant la périodicité souhaité des indicateurs à savoir: une enquête permanente auprès des ménages et la combinaison et/ou l'alternance des enquêtes MICS/EDSF.

Au des capacités statistiques actuelles limitées, le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, constitue une priorité dans le cadre de la SNDS 2006-2010, qui apporterait des solutions innovantes pour l'observabilité, la qualité et la comparabilité des indicateurs de suivi du DSRP et des OMD.

La DISED est responsable de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations statistiques relatives aux conditions de vie à la consommation et au pouvoir d'achat des ménages, notamment:

[26] Vu aussi, la taille du pays avec sa forte proportion de ménages urbains (80 % de la population)

- Les consommations par fonction et par catégorie de produits;
- Les équipements des ménages en bien durables;
- Les budgets des ménages.

Pour atteindre l'objectif spécifique visé d'une production statistique adaptée aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté, il est nécessaire réaliser des action suivantes, centrées sur des enquêtes auprès des ménages, en plus de la réalisation du second recensement général de la population et de l'habitat.

- Elaboration d'une méthodologie d'enquête permanente adaptée au cas djiboutien
- Concevoir des méthodes harmonisées de calculs d'indicateurs de bien-être et de détermination des seuils de pauvreté
- Test en 2007 de l'ensemble des questionnaires sur un échantillon restreint
- Réalisation de l'enquête de base et un module en 2008, puis rotation annuelle en 2009 et 2010
- Conception et réalisation d'une enquête de type démographique et de santé (EDIM)
- Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays

Au delà de ces actions, les principaux résultats visés sont la réalisation de: (i) une enquête permanente auprès des ménages à partir de 2007; et en particulier, une enquête intégrale en 2009, qui répondra aux besoins liés à la rénovation du panier de l'IPC; (ii) et une enquêtes de type démographique et de santé (EDIM) à périodicité triennale à partir de 2006. A delà de ces sources d'enquêtes, les besoins d'information pour le suivi et l'évaluation du CSLP et des OMD, seront complétés par les données et analyses sur les conditions de vie des ménages, tirées des dispositifs de statistiques courants.

Les moyens requis pour atteindre ces résultats importants, sont d'ordre financier pour la réalisation des enquêtes. Il est toutefois nécessaire de recourir à une expertise internationale pour la définition et la mise en place d'une méthodologie d'enquête auprès des ménages, et d'envisager le recrutement de statisticiens, y compris une équipe d'enquêteurs permanents. Les moyens informatiques et logistiques d'enquêtes viendront en complément de ceux acquis dans le cade de la réalisation du second RGPH.

3.3.3.3 Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée

La faiblesse générale de l'offre statistique s'inscrit dans un contexte d'absence de coordination effective et d'harmonisation statistique. Elle est aussi le résultat de la faiblesse des sources de données: (i) chacune des rares enquêtes/recensement réalisées sur la période 1983-2004, a ses propres problèmes méthodologiques, et en particulier des taux de non-réponse élevés; (ii) les sources administratives sont utilisées à des fins statistiques, mais à l'exception des données de sources scolaires, et celles produites par les entreprises publiques pour leurs propres besoins, celles-ci ne sont pas organisées de manière à permettre un traitement statistique approprié ou sont incomplètes.

Les sources statistiques limitées quantitativement reposent sur des dispositifs méthodologiques qui limitent la qualité globale des données. A de très rares exceptions près (comme la BCD[27] et dans une moindre mesure le secteur Education) les secteurs ne se réfèrent pas à une méthodologie précise et documentée et régulièrement évaluée. Au total, il existe dans pratiquement tous les secteurs des problèmes liés soit à l'élaboration, soit à l'affinement de méthodologies, mais aussi d'évaluations régulières de leurs performances qui constitue une condition sine qua none d'amélioration de la qualité des données.

Dans le cadre de la réforme à venir, la DISED est amenée à assumer pleinement la mission de coordination technique et opérationnelle du système statistique national, dont l'une des attributions principales, reste l'harmonisation des concepts, des définitions et des méthodologies de collecte et de traitement de l'information statistique.

L'objectif spécifique visé dans le cadre de la présente stratégie, est d'établir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée. Et pour ce faire, trois actions prioritaires sont prévues:

- Élaborer un manuel de définitions, concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques
- Mettre en place les programmes de collecte et d'amélioration qualitative définis pour chaque filière statistique
- Organisation de séminaires sur les méthodologies de collecte et de traitement de l'information

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre le résultat prévu d'harmonisation des instruments de collecte et par voie de conséquence, d'amélioration de la qualité des données.

Et pour atteindre ce résultat, il est nécessaire d'organiser des séminaire et ateliers et de recourir à une expertise internationale en méthodologies de collecte et traitement de l'information dans les domaines suivants: Commerce extérieur, Finances publiques, Conjoncture, Etat-civil, Concepts et Méthodes statistiques. I

Objectifs sectoriels dans les domaines des statistiques économiques

3.3.3.4 Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93

La DISED, institutionnellement responsable de l'élaboration des comptes nationaux, se trouve confrontée à de fortes contraintes en ressource humaines et matérielles, ainsi qu'à des données primaires dont la collecte est dispersée et de mauvaise qualité. Les conditions minimales pour l'établissement de comptes de qualité ne sont pas réunies malgré plusieurs tentatives menées en vue d'améliorer la situation: (i) l'élaboration, avec l'appui de la BAD, d'une série simplifiée 1990-1996, concernant principalement les comptes de production des branches; (ii) la DISED (ex-DINAS) a poursuivi jusqu'en 2000 l'établissement des comptes suivant la même méthodologie, mais en s'appuyant sur de très nombreuses estimations reposant sur des hypothèses de caractère très général,; et c'est dans ces conditions qu'un tableau entrée-sortie pour 1996 de piètre qualité, a été produit; (iii) la série des comptes a été revue par le FMI avec l'aide de la BCD, ce qui a débouché sur une nouvelle série de valeurs ajoutées des branches à prix courants et constants

[27] Il est vrai que la BCD bénéficie du soutien du FMI qui régulièrement apporte une expertise en évaluant les travaux et en proposant les correctifs nécessaires

aux coûts des facteurs, mise à jour annuellement depuis 2001 et utilisées par les autorités monétaires et le FMI.

La BCD, un des principaux utilisateurs des comptes nationaux, n'a pas une mission de production de ceux-ci et ne désire pas s'engager dans leur élaboration, mais elle s'inquiète de la qualité des résultats obtenus et de leur opportunité. La DISED souhaite reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente. Ainsi, la DISED entend assumer sa mission de production des comptes nationaux de qualité reconnue, et ce, en collaboration étroite avec la BCD qui a entre autres comme mission, d'élaborer la balance des paiements, étant donné les liens étroits entre ces deux filières statistiques.

Un enjeu de taille se présente à Djibouti, qui avec les estimations actuelles de comptes nationaux et du chiffre de population dont la connaissance est imparfaite, car le pays ne maîtrise pas sa structure et sa dynamique économiques et sociales d'une part, et risquerait au vu des critères et indicateurs actuels, de se voir placé dans les Pays à revenu intermédiaire suivant la classification internationale admise avec les conséquences directes en termes de flux d'aide publique au développement, d'autre part. Il est donc important et urgent d'entreprendre un travail substantiel dans le champ de la comptabilité nationale. Dans les conditions actuelles, des calculs rapides et/ou prévisionnels peuvent être faits pour répondre aux besoins urgents et immédiats, mais ils ne peuvent avoir la qualité requise que si elles s'appuient sur des travaux statistiques plus robustes, et ne doivent être envisagé qu'en complément d'un travail de fond structuré progressivement de façon à s'enrichir d'aspects plus complexes et complets du système de comptabilité nationale conforme à la norme internationale (SCN 93).

Dans le cadre de la réforme à venir, la DISED est chargée d'élaborer sur une base annuelle, en liaison avec l'ensemble des composantes du système statistique national, les données économiques générales, notamment, les principaux agrégats des comptes nationaux et la situation de l'appareil productif. De plus, la DISED est tenue de publier chaque année un annuaire statistique qui rassemble les principales informations produites par le système statistique national, de les mettre en perspective temporelle et de situer la République de Djibouti vis à vis du reste du monde.

L'objectif spécifique visé et de consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93. Les actions prioritaires prévues sont:

- Reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente
- Le passage progressif du SCN68 au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes
- La mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public
- La mise en œuvre d'un protocole en vue de l'exploitation systématique des déclarations fiscales à des fins statistiques
- La publication régulière des comptes
- Elaboration des comptes complets 2000 à 2004 et changement d'année de base
- Etudes des filières de production

La réalisation de ces actions prioritaires permettra d'atteindre par étapes successives, le résultat visé de production et de publication de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue.

A court terme la DISED devra poursuivre la production de comptes nationaux provisoires et actualisés, qui suivrait le cadre actuel, qui intègrerait des améliorations rendues possibles par la mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public. A plus long terme, et si des ressources humaines et techniques plus conséquentes pouvaient être dégagées, il faudrait entreprendre un travail plus complet, qui intègre dans un premier temps l'élaboration de matrices entrées sorties aux tableaux d'équilibre ressources-emplois de biens et services à un niveau relativement détaillé. Il s'agit donc d'entreprendre un travail important de reformulation du système de comptabilité nationale en s'appuyant sur la mise en place d'une équipe permanente épaulée par une expertise internationale substantielle, ponctuelle et de longue durée. Cette stratégie d'amélioration progressive des comptes nationaux, est complétée par les actions structurantes prévues au niveau des filières statistiques des Prix (PCI), du Commerce extérieur, de la Balance des paiement, et la réalisation d'une enquête Budget-consommation des ménages et d'une enquête sur le secteur informel. Les pré requis en ce qui concerne l'établissement d'une année de base qui permettrait un passage au SCN 93 sont tellement nombreux (notamment en matière d'enquêtes) que le début de travail pour la rénovation des comptes ne peut être envisagé que durant les dernières années du schéma directeur. Le programme de renforcement des capacités doit donc être axé sur la création d'une équipe réduite de comptables nationaux pour lesquels il faudrait prévoir outre des formations de base, des stages auprès d'INS ayant réussi la rénovation des comptes ainsi qu'une assistance technique pour l'implantation d'ERETES et la préparation des travaux pour la réalisation de l'année de base.

3.3.3.5 Amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur

La DISED traite et publie les données relatives au Commerce Extérieur, sur la base de l'exploitation des déclarations douanières, en relation avec les services compétents de la Douane et de la Direction des Recettes et Domaines.

Les données statistiques pertinentes tirées des déclarations douanières sont jusqu'ici saisies en temps réel par la DISED qui dispose d'antennes au sein de la Douane et du service des Recettes. Toutefois, les autorités portuaires envisagent dans l'immédiat d'assumer la saisie informatique des déclarations douanières à partir du système MERSAL[28]. Il convient donc d'établir un protocole de transmission des données douanières sur une base mensuelle entre la DISED et la Direction des Douanes. Il s'agit ici d'améliorer la ponctualité et l'accessibilité des données mais cela n'enlève en rien, les problèmes de fiabilité et d'exhaustivité des déclarations douanières saisies. Ce problème de qualité des données[29] ne peut se résoudre que par des rencontres régulières entre les principales parties productrices et utilisatrices des données.

Pour améliorer la production, il a falloir régler les problèmes de qualité des données primaires, et s'assurer de la totale compatibilité entre MERSAL et EUROTRCE, qui est le logiciel de traitement des statistiques du commerce extérieur à la DISED. Ceci est d'autant plus important que la nouvelle version d'EUROTRACE (windows) permet d'effectuer de nombreux contrôles

[28] Ce système est fourni par Dubai Customs

[29] Une mission portant sur la balance des paiements conduite en février 2002, a estimé à au moins 30 % la sous-évaluation des marchandises importées, ce qui fausse les statistiques portant à la fois sur les quantités, valeurs et les prix unitaires.

internes des données, et permet aussi d'automatiser pratiquement toutes les fonctions jusqu'à la publication (y compris le format HTLM). Il faudra par la suite évaluer si la saisie directe par les douanes a vraiment un impact sur la qualité des données.

L'instauration du système harmonisé de codification des produits[30] dans le cadre de l'adhésion de Djibouti au COMESA, constitue une difficulté supplémentaire car l'utilisation de codes erronées ou incomplets entraîne le blocage du processus de traitement des données, avec comme conséquence des retards importants dans la disponibilité des données.

La publication des statistiques du Commerce extérieur est irrégulière et les données de 2002 sont disponibles. Par ailleurs, la DISED élabore, depuis bientôt trois ans et plus, des statistiques trimestrielles du commerce extérieur, destinées aux utilisateurs tels que la BCD et le FMI.

La filière du Commerce extérieur est typiquement le cas où un minimum d'organisation et de moyens devraient permettre de disposer des données sur une base fiable et régulière, car les relations entre la DG Douanes et la DISED sont bonnes, le nombre de points de saisie relativement faible et les échanges aussi. Pour le présent schéma directeur, il faudra viser la publication régulière d'un bulletin trimestriel du Commerce Extérieur et la production d'indices du Commerce extérieur, qui sont des résultats tout à fait atteignables. Ces données sont d'une grande utilité pour l'analyse conjoncturelle, les comptes nationaux, la balance des paiements, ainsi que pour les opérateurs économiques.

Dans le cadre du nouveau cahier de charges statistiques, la DISED en relation avec les services compétents de la Direction des Recettes et Domaines, de la Direction du Commerce, de la Banque Centrale de Djibouti, des autorités portuaires ou aéroportuaires, devra poursuivre la collecte, le traitement et la publication des données relatives au Commerce Extérieur, notamment:

- Les produits importés répartis par produits / pays et pays / produits;
- Les produits exportés répartis par produits / pays et pays / produits;
- Les principaux produits réexportés répartis par produits / pays et pays / produits;
- Les indices du Commerce Extérieur;
- Le taux de couverture des importations et des exportations.

Ces données du commerce extérieur seront transmises sur une base régulière par la DISED à la Banque centrale de Djibouti, qui est responsable de l'établissement sur une base mensuelle, de la balance des paiements.

L'objectif visé dans le cadre de la présente stratégie est l'amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur. Les actions prévues sont:

- Mettre en place le logiciel EUROTRACE Windows
- Elaborer d'une méthodologie de calcul des indices du commerce extérieur
- Traiter, analyser et publier les données du commerce extérieur
- Conduire des concertations régulières entre la DISED, la DG Douane, la Direction des Recettes et des Domaines, la Direction de l'Economie, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur

[30] Ce système utilise un code à 8 chiffres contre 4 auparavant, que les agents ne maîtrisent pas, faute de formation suffisante à cette nomenclature

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux principaux résultats attendus à savoir: (i) la publication régulière d'un bulletin trimestriel du Commerce Extérieur et la production d'indices du Commerce extérieur; et (ii) l'évaluation régulière de la qualité des données du commerce extérieur.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de procéder au recrutement de statisticiens et d'analystes, d'organiser des stages de formation des agents de saisie des déclarations douanières pour accompagner les réformes en cours au niveau des douanes (informatisation et saisie des déclarations, réglementation des fonctions de transit), afin d'améliorer la qualité des données du commerce extérieur. La qualité et la régularité seront obtenues avec l'installation d'EUTROTRACE Windows et l'évaluation permanente des données du commerce extérieur, qui nécessiteront une expertise internationale et des concertations régulières entre les différents producteurs et utilisateurs.

3.3.3.6 Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international

Le dispositif de collecte de statistiques des prix fait partie intégrante des activités régulières de la DISED. L'indice des prix à la consommation (IPC) est publié dans un bulletin mensuel, de manière relativement régulière depuis 1999, suivant une méthodologie conforme aux normes internationales, la COICOP adaptée aux réalités djiboutiennes. Le problème majeur lié à cette activité, concerne l'ancienneté du système de pondération basé sur les résultats de l'enquête budget - consommation réalisée en 1986, ajustés par la suite, suivant les données de l'enquête EDAM IS1 de 1996. Il est donc nécessaire de réviser le système de pondération, pour tenir compte de nouvelles habitudes de consommation.

La DISED bénéficie d'un appui de la BAD dans le cadre du PCI-Afrique, pour élargir le champ de l'indice à des produits nouveaux et aux districts de l'intérieur. Cet appui qui concerne aussi les comptes nationaux, vise à calculer les parités de pouvoir d'achat (PPA), utiles notamment pour le calcul de l'incidence de la pauvreté monétaire comparable à l'échelle mondiale, à travers l'indicateur PIB/tête en PPA.

Il est donc nécessaire de poursuivre la collecte et le traitement régulier des statistiques des prix et d'envisager la réalisation d'une enquête budget-consommation des ménages pour revoir le système de pondération des indices des prix

La DISED devra pour suivre la collecte, le traitement et la publication des statistiques des prix avec comme objectif spécifique d'élaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international. Les actions prioritaires sont:

- Réalisation des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation
- Calcul des indices des prix à la consommation
- Elaboration des structures des dépenses, des consommations et des revenus

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les résultats attendu qui sont: (i) les indices des prix à la consommation est mensuellement calculé et publié suivant les normes prescrites du SGDD; (ii) l'enquête sur les dépenses, les consommations et les revenus des ménages est exécutée.

Pour atteindre ces deux résultats, des moyens financiers sont requis pour réaliser les deux enquêtes et publier régulièrement les résultats, sachant que pour la rénovation du panier de l'indice des prix est prévue dans le cadre de l'enquête intégrale prévue en 2009 (Objectif 3.2). Il est aussi nécessaire de poursuivre la coordination et l'harmonisation internationale entamées dans le cadre du PCI-Afrique.

3.3.3.7 Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue

La BCD produit et publie les statistiques portant sur la balance des paiements, à travers son Service des Etudes et Relations Externes. Les données de balance des paiements sont compilées sur une base semestrielle mais publiées dans le cadre du rapport annuel de la BCD, au plus tard un semestre après la fin de l'exercice, délai conforme aux recommandations du SGDD. En matière de production statistique, la BCD est le seul sous-système qui réponde en grande partie aux critères de qualité statistique tels qu'ils sont communément admis (respect des normes, ponctualité, accessibilité des données). Toutefois, les statistiques de balances de paiement sont confrontées à trois séries de problèmes: (i) Les problèmes concernant l'exhaustivité, la fiabilité et la régularité des statistiques du Commerce extérieur; (ii) des données d'enquête trimestrielle auprès des principaux acteurs économiques, dont les taux de réponse demeurent très bas: environ 30 % sur une base trimestrielle et, 60 à 70 % sur une base annuelle consolidée; (iii) l'absence de réelle prise en main par la DISED des problèmes de coordination statistique, et par voie de conséquence, l'absence de mécanismes de validation notamment lors du calcul des grands agrégats économiques.

La BCD continuera à assumer son mandat avec comme objectif spécifique de produire et de publier les statistiques portant sur la balance des paiements de qualité reconnue. Pour y parvenir, les actions prioritaires suivantes sont requises:

- Des concertations régulières avec la DISED et la Direction des Douanes, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur
- Renforcement de la coopération institutionnelle entre la BCD et les services de l'Etat (Direction de l'Economie, Direction des Financements extérieurs, Trésor, Direction des Recettes, DISED), les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, et les grands opérateurs privés, visant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et les autres agrégats économiques
- Formation des cadres de la BCD en statistiques
- Appui à la collecte, au traitement et à la publication des statistiques de balance de paiement.

La réalisation de ces actions prioritaires permettra à la BCD d'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD

Les moyens requis pour atteindre ce résultat, concernent essentiellement une meilleure connaissance des filières de production qui peut l'être avec la mise en place de comptes nationaux fiables, une formation des cadres de la BCD en statistiques, de même qu'un accroissement des équipements et des ressources humaines chargées exclusivement de l'élaboration des statistiques de balance de paiements.

3.3.3.8 Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières

La Banque Centrale de Djibouti collecte traite et publie les données statistiques relatives à la situation monétaire et au secteur financier. Cette filière statistique n'apporte aucune remarque particulière en terme d'amélioration de la qualité des données.

Dans le domaine des finances publiques, il n'existe pas au sein du MEFPP un service spécialisé dans la production de statistiques des finances publiques. Toutefois, l'unité de la Coordination du suivi du PAS rattachée au Cabinet du ministre, qui ne comprend qu'un seul cadre, est chargée de l'établissement du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) établi sur une base mensuelle pour les besoins internes au MEFPP et une communication au FMI. Les données de base pour la confection du TOFE global, proviennent de la BCD, du Trésor public, des directions respectives de l'Economie, des Finances, des Recettes et du Financement extérieur. Il faut noter aussi que La Direction du Trésor assure mensuellement l'établissement d'un Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE), qui se doit se distinguer du TOFE global. Les départements concernés n'ont pas de procédures harmonisés ni de service d'études et de statistiques. Au delà du TOFE global, il est nécessaire de concevoir un dispositif de collecte et de traitement des statistiques des finances publiques, pour mieux éclairer la politique budgétaire, compléter le dispositif d'analyse conjoncturelle à créer, et alimenter la production de comptes nationaux fiables.

Dans le cadre du nouveau cahier de charges statistiques, la Banque Centrale de Djibouti poursuivra la collecte, le traitement et la publication des données statistiques relatives à la situation monétaire et au secteur financier, notamment:

- La masse monétaire
- Les avoirs extérieurs
- Les crédits intérieurs
- L'évolution des activités de crédits
- Les concours bancaires répartis selon la durée, les devises, et les secteurs d'activités
- Les engagements extérieurs (balance des paiements, comptes courants, comptes de capital et compte des opérations financières)

Les services compétents du Ministère de L'Economie, des Finances de la Planification chargé de la Décentralisation (MEFPP) en liaison avec Banque Centrale de Djibouti et la DISED collecteront et devront veiller à rendre disponible les informations statistiques relatives aux finances publiques, notamment:

- Prévision et exécution des budgets
- Recettes budgétaires
- Situation de la trésorerie
- Comptes publics
- La situation de la dette extérieure
- Les performances en matière de finances publiques qui seront mesurées à travers les indicateurs suivants: Part du budget de l'Etat alloué aux secteurs prioritaires, taux de décaissement par rapport aux engagements de dépenses des secteurs prioritaires, dépenses

courantes des secteurs prioritaires en pourcentage du PIB, structure de l'aide publique au développement, taux d'exécution des budgets des secteurs prioritaires.

Dans le domaine statistique -Monnaie, Finances et Crédit-, l'objectif spécifique visé est d'appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières. Les actons prévues sont:

- Collecter les données sur les finances publiques (Recettes, Dépenses, Service de la dette etc …)
- Créer une base de données économiques, financières et monétaires

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, à savoir: (i) les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement; (ii) le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de recourir à une assistance technique internationale et de procéder au recrutement d'un informaticien et d'un statisticien, en plus des équipements requis.

3.3.3.9 Créer une structure commune de statistiques dans les domaines de l'industrie, du commerce et des services

Les filières statistiques de l'Industrie, du Commerce et des Services sont pour l'instant inexistantes en dehors des collectes réalisées trimestriellement par la BCD pour établir la balance des paiements. Cette situation résulte du changement de tutelle de la DISED (ex DINAS) précédemment rattaché au Ministère de l'Industrie et du Commerce, qui n'a repris que les activités statistiques du Commerce extérieur, en raison notamment, de contraintes en ressources humaines et matérielles.

Dans l'organisation actuelle du Ministère de l'Industrie et du Commerce, chaque Direction peut revendiquer l'existence d'une cellule statistique spécifique: Directions du Commerce intérieur et extérieur, Direction de l'industrie et Direction du Commerce. De plus, les éléments existants pour la réalisation d'un fichier des entreprises et des établissements se trouve en partie dans d'autres structures (Direction des recettes, CCIA et OPS) dépourvues de mandat et d'investigations statistiques.

La mise en œuvre du DSRP de Djibouti approuvé par le Gouvernement et soutenu par les institutions de Bretton Woods le 4 juin 2004, requiert un dispositif de suivi et d'évaluation. Il s'agit en particulier du premier axe stratégique du DSRP " Renforcer la compétitivité du pays et créer les conditions d'une croissance économique forte et durable ", et la stratégie qui en découle à savoir, le Cadre Intégré du Commerce. L'un des objectifs visés par cet axe stratégique, c'est promouvoir la place de Djibouti comme plate forme économique et financière compétitive au plan régional et l'exploitation au mieux de son potentiel de croissance, ce qui implique la mise en place de dispositifs permanents, de collecte, de traitement et d'analyse de l'information statistique sur Djibouti et l'observation régulière des dynamiques économiques des pays de la région, à travers un réseau de collecte de données générales, économiques et financières.

Le renforcement de capacités statistiques visés à moyen terme concerne le suivi de la conjoncture nationale et internationale, ainsi que les données structurelles nécessaires à la confection de comptes nationaux fiables et conformes aux normes internationales.

Dans le domaine -Commerce, Industrie et Services-, le mandat statistique est éparpillé. Mais il est implicite que la DISED en relation avec les Directions compétentes du Ministère du Commerce et de l'Industrie, de l'OPS, de la Direction des Recettes du MEFPP, doit collecter, traiter et publier les données relatives à ces secteurs:

- Les entreprises du secteur industriel
  - La répartition des entreprises selon leur chiffre d'affaire et leur statut et leur secteur d'activité
  - Les créations et les cessations d'activité
  - La main d'œuvre employée par le secteur
- Les entreprises du secteur commerce et service (commerce intérieur, services aux entreprises et aux particuliers, assurances, immobilier)
  - La répartition des entreprises selon leur chiffre d'affaire et leur statut et leur secteur d'activité
  - La main d'œuvre employée par le secteur
- Le service compétent du Ministère du Commerce et de l'Industrie doit veiller en relation avec les organismes publics ou privés et en relation avec les entreprises de tenir à jour de façon permanente un fichier exhaustif des entreprises et établissements
- La DISED, en relation avec les Directions compétentes du Ministère du Commerce et de l'Industrie, la Chambre de Commerce de Djibouti, doit veiller à mettre à disposition les informations statistiques sur:
  - La production des entreprises
  - Les coûts de production
  - Les chiffres d'affaire du secteur commerce et services
- La DISED collecte, traite et publie l'information sur les performances économiques du secteur informel urbain.

Compte tenu de ce mandat statistique éclaté et dans le cadre de la nouvelle réforme visant un système semi centralisé, l'objectif visé dans le cadre de la présente stratégie est de créer une structure commune de statistiques qui aurait en charge d'une part l'entretien du fichier des entreprises et établissements et d'autre part le recueil des données statistiques structurelles et conjoncturelles, auprès de ces entités. Les actions prioritaires à réaliser par cette nouvelle structure sont:

- Etude sur la création d'un répertoire d'entreprises et d'établissements
- Etude méthodologique pour établissement d'une note de conjoncture
- Etude méthodologique pour une enquête permanente auprès des entreprises et des établissements
- Enquête sur le secteur informel
- Collecte, traitement et publication des données relatives à l'industrie, le commerce et les services

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, à savoir: (i) la création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie; (ii) la production de statistiques structurelles et conjoncturelles de qualité, portant sur l'industrie, le commerce et les services

Dans la perspective de ce renforcement institutionnel, il est nécessaire de procéder au recrutement du personnel qualifié, de recourir à une assistance technique permanente et d'une expertise ponctuelle pour la réalisation des études prévues. Il faut en particulier, disposer d'une petite équipe d'agents de collecte, stable dans le temps, qui peuvent établir des relations de confiance avec les entreprises et les établissements, et qui disposent d'un minimum de moyens de déplacement et de communication. De plus, si l'on souhaite développer ce domaine statistique, cela ne peut se faire qu'en associant étroitement à la réflexion les professionnels du secteur via la Chambre de Commerce et de l'Industrie, ou les groupements professionnels. D'un point de vue légal, la révision de la loi statistique et les obligations des entreprises de communiquer certaines données à des fins statistiques, pourront contribuer significativement à l'amélioration de la qualité et de la régularité es statistiques à produire.

3.3.3.10 Appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports

L'importance de la chaîne des transports dans le développement du pays est reconnue même si les statistiques dans ce domaine sont rares et peu fiables.

Le Gouvernement envisage de mettre en œuvre à partir de 2006, une réforme du secteur des transports dans la perspective d'une croissance économique soutenue et réductrice de la pauvreté. La création d'un Observatoire National des Transports constitue une des actions majeures nécessaires à la gestion stratégique du secteur.

Mais dans la filière des Transports, le mandat statistique est éclaté.

- La Direction du Laboratoire Central et de l'Equipement en relation avec le Fonds d'Entretien Routier doit collecter et mettre à la disposition de la DISED les données statistiques relatives
  - Au réseau routier (longueur et état des différentes voies)
  - A la prévision en terme d'amélioration du réseau (constructions ou réhabilitations prévues).
- Le service marketing de l'Aéroport de Djibouti doit collecter et mettre à la disposition du service compétent du Ministère des Transports et de la DISED les informations statistiques relatives aux:
  - Infrastructures aéroportuaires
  - Parc aérien
  - Mouvement des avions
  - Trafics passagers répartis selon le pays d'origine et la destination finale
  - Frets aériens répartis selon les produits et les provenances.
- Le Port autonome de Djibouti doit collecter et mettre à la disposition du service compétent du Ministère des Transports et de la DISED les informations statistiques relatives aux:
  - Infrastructures portuaires
  - Mouvements des bateaux
  - Trafics passagers répartis selon le pays d'origine et la destination finale
  - Frets réparti selon les produits et les provenances.
- La Direction du chemin de fer Djibouti-Ethiopien doit collecter et mettre à la disposition du service compétent du Ministère des Transports et de la DISED les informations statistiques relatives aux:

- Infrastructures ferroviaires
- Matériels ferroviaires
- Trafics passagers répartis selon le pays d'origine et la destination finale
- Frets répartis selon les produits et les provenances.

- Les services compétents du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation doivent collecter et mettre à la disposition de la DISED et du Ministère de transports, les données relatives au parc automobile:
  - Répartition par type de véhicule et par district du parc automobile
  - Nombre d'immatriculations sur une base annuelle répartie selon sa destination (public, privée, régimes spéciaux), l'âge et les types de véhicule.

Devant cette multitude de producteurs de données primaires et dans le cadre de la nouvelle réforme visant un système semi centralisé, l'objectif visé dans le cadre de la présente stratégie, est d'appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports. Cet Observatoire a pour fonction de collecter et traiter périodiquement l'ensemble des informations sur le volume des flux des échanges commerciaux, les prix et la qualité de service des chaînes de transport. En plus de la centralisation des données primaires relevant de cette filière statistique, trois actions spécifiques sont prévues:

- Mettre à jour le fichier du parc automobile et de circulation routière
- Réaliser une enquête ménage Origine/Destination et la qualité des services des transports
- Réaliser une enquête sur les coûts et prix de transport

La réalisation de ces différentes actions permettra de produire régulièrement de statistiques nécessaires à la gestion stratégique de la chaîne des transports.

Pour atteindre ce résultat, il est nécessaire d'accompagner ce renforcement institutionnel par le recrutement d'un personnel qualifié, et la mise en place d'un fonds pour les enquêtes prévues.

3.3.3.11 Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH

Le dispositif de collecte et de traitement de l'information dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, est embryonnaire et les quelques données disponibles sont tirées des bilans annuels et des différents rapports d'activités de chaque département. Il existe au sein du MAEM-RH un service de la programmation, du suivi et de la communication, chargé de la coordination des études et des statistiques. Cette coordination se fait auprès des départements suivants: (i) Section des statistiques agricoles – Direction de l'agriculture et des forêts; (ii) Subdivision des statistiques – Service de gestion des ressources halieutiques; (iii) Direction de l'élevage; (iv) Service de gestion des ressources en eau – Direction de l'eau. Aucun de cinq départements cités ci-dessus ne dispose de budget propre à la production statistique et il est impossible de distinguer sur la base des informations disponibles, les ressources humaines et les équipements affectés à la production statistique.

Dans le secteur agricole, il s'agit plus de données de campagne que de véritables estimations statistiques. Les données sur le cheptel sont très anciennes et d'autres données sur la filière, telles que les exportations de bêtes sur pied, de cuirs et peaux, ne sont plus disponibles depuis quelques années, et les statistiques d'abattage sont peu fiables depuis 1997. Dans le secteur de l'hydraulique, sont produites quelques données sur les ouvrages, les infrastructures, les équipements, l'utilisation et l'exploitation de l'eau. Et dans le secteur de la pêche, il n'existe à

l'heure actuelle pas de méthodologie précise en ce qui concerne les données produites, qui sont généralement le fruit d'estimations réalisées à partir de petit dispositif de collecte limité aux statistiques des prises (tonnages), et le personnel du service n'est constitué que d'un cadre (biologiste halieutique) et de deux agents de collecte.

Parmi les 4 filières statistiques seule la Pêche dispose d'un plan de création d'un véritable service de production statistique, dans le cadre du schéma directeur de la pêche[31] élaboré en 2004 par le Gouvernement Djiboutien avec le soutien de la BAD. Au titre du champ statistique ce schéma directeur prévoit dans un premier temps de développer les deux principaux dispositifs de collecte: le potentiel de production, éventuellement étendu au potentiel de commercialisation, et les captures. Il est envisagé par la suite de pouvoir développer d'autres statistiques et notamment les variables économiques.

Le MAEM-RH entretient ainsi 4 cellules statistiques dont la production est très limitée qualitativement et quantitativement, et qui sont soumises à de fortes contraintes en ressources humaines et financières. Des méthodes peuvent être mises au point pour que chacun des 4 secteurs puisse disposer d'une entité de production Statistique à part entière (collecte, traitement, diffusion. Mais en présence de fortes contraintes et étant donnée la complémentarité en termes de pilotage des actions de développement entre ses 4 secteurs, il y a lieu de réfléchir à la mise en place d'un service statistique unique au sein du MAEM-RH. Il sera ainsi possible d'envisager un réel renforcement des capacités de collecte, de traitement et de publication de l'information statistique des quatre importants secteurs de l'économie.

L'Office National de l'Eau (ONED) collecte et tient à la disposition de la Direction de l'Eau et de la DISED les données statistiques portant sur l'eau de consommation. Et la DISED, envisagerait de collecter des données sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'eau, à partir des enquêtes à réaliser auprès des ménages.

Le système actuellement en place fournit des éléments de suivi de campagne agricole, notamment des estimations (non statistiques) de la production des spéculations principales.

Mais en termes de cahier de charges, le mandat statistique actuel et futur, dans les filières - Agriculture, Elevage, Pêche et Eau-, est éclaté et seule la Direction de la Pêche dispose d'un dispositif de collecte et de traitement des données:

- Le service compétent de la Direction de l'Agriculture doit collecter et mettre à disposition les informations statistiques concernant ce secteur, notamment:
  - Les estimations de production réparties par produits ou catégories de produits
  - Les entreprises du secteur industriel
- La DISED collectera, traitera et publiera les données relatives aux actifs agricoles.
- Le service compétent de la Direction de l'Elevage doit collecter et mettre à disposition les informations statistiques concernant ce secteur, notamment:
  - Les estimations des abattages contrôlés
  - Les estimations de effectifs transitant par les parcs
  - Les données sanitaires sur l'importation des produits d'origine animale.

[31] Le schéma directeur de la pêche comprend 41 programmes d'actions prioritaires étalées sur 5 ans, d'un coût total de 1615,7 millions de FDJ

- Le Service des Ressources Halieutiques de la Direction de la Pêche collecte, traite et publie les informations statistiques relatives au secteur, notamment:
  - Les prises réparties selon les espèces
  - Les moyens de production (nombre de pêcheurs, embarcations, engins de pêche, ..)
  - L'évaluation de la ressource (stocks).
- Les services compétents de la Direction de l'Eau doivent collecter, traiter et diffuser les informations statistiques suivantes:
  - La répartition des puits, forages et retenues d'eau
  - L'évaluation des capacités de ces ouvrages.
- L'office National de l'eau doit collecter et tenir à la disposition de la Direction de l'Eau et de la DISED les données statistiques suivantes :
  - Sur une base mensuelle: la production d'eau des différentes stations, le nombre d'abonnés répartis par catégorie de consommateurs, les consommations par catégorie de consommateur, les prix, les raccordements réalisés
  - Sur une base annuelle: les infrastructures et les capacités de production
- Les services compétents de la Direction de l'Eau et la DISED doivent publier sur une base annuelle les principaux indicateurs de performance suivants:
  - Taux brut d'accès à l'eau potable
  - Taux de couverture des besoins en eau
  - Prix moyen de l'eau dans les quartiers pauvres en milieu urbain
  - Distance parcourue / temps passé pour l'approvisionnement en eau
  - Points d'eau construits/réhabilités en zone rurale.

Devant cette multitude de producteurs potentiels de données primaires et dans le cadre de la nouvelle réforme visant un système semi centralisé, l'objectif visé dans le cadre de la présente stratégie, est de créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH, qui aurait la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche. En plus de la centralisation des données de ces différentes filières statistiques, les actions spécifiques prévues sont:

- Préparation aux techniques d'enquêtes et formation des cadres et techniciens
- Réalisation des enquêtes -volume de production et prix des secteurs agricole, élevage, pêche, hydraulique rurale et urbaine-
- Réalisation d'une enquête-cadre annuelle à travers une visite de tous les sites de coopératives agricoles, des marchés du bétail, des points de débarquement et des points de vente des poissons et des produits agricoles
- Collecte, traitement et publication des données relatives à l'agriculture, l'élevage, l'eau et la pêche

La réalisation de ces différentes actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, à savoir: (i) la création d'un service statistique fonctionnel au sein du MAEM-RH; et (ii) la production de statistiques de qualité, portant sur l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche.

Pour atteindre ce résultat et en plus des pré requis du renforcement institutionnel notamment les équipements, il est nécessaire de recourir à une expertise nationale et internationale, et d'envisager le recrutement d'un personnel qualifié, et en particulier, une équipe permanente d'enquêteurs.

Objectifs sectoriels dans les domaines des statistiques démographiques et sociales

3.3.3.12 Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil sur l'ensemble du territoire

Les fonctions d'Etat civil sont confiées à la Direction de la Population qui dépend du Ministère de l'Intérieur, qui n'a pas de mission statistique spécifique et qui n'assume ses fonctions que sur la ville de Djibouti. Les fonctions d'Etat civil sont confiées à la responsabilité des districts au niveau provincial et il n'existe aucune centralisation des registres, ni des informations contenues dans les registres décentralisés au niveau central.

La Direction de la Population est chargée de collecter auprès des services d'Etat Civil) et aux Tribunaux de la Charia les données relatives aux actes d'Etat Civil: naissance, décès (déclarations et jugements supplétifs), mariages. Dans les faits, la Direction de la Population diffuse à la demande des données en sa possession, et les services décentralisés fournissent directement à la DISED sous forme de note mensuelle les actes d'Etat Civil. Il faut signaler en particulier, que la Direction de la Population dispose des archives d'état civil régulièrement tenus depuis 1935, mais devraient être stockés sous forme électronique.

En matière de données démographiques, il est difficile de se prononcer sur les niveaux et tendances des différents indicateurs, en raison des problèmes institutionnels entre les producteurs d'information, l'absence d'une structure centrale de gestion et d'analyse des données et contraintes en ressources humaines et matérielles.

Dans l'Etat actuel des choses, l'exploitation à des fins statistiques des données d'Etat Civil est pratiquement impossible du moins de façon systématique, en raison du faible taux de déclaration de certaines variables et de l'absence de base de données informatisée[32] pour l'ensemble des intervenants de cette filière statistique. En termes de déclaration et de couverture statistique, les naissances présentent des taux de déclaration élevés; les décès sont rarement déclarés (10 à 20 %); les mariages civils rares (limités généralement aux étrangers); et des mariages conclus religieusement sous le régime de la charia, qui ne sont pas régulièrement portés sur des registres qui ne sont pas par ailleurs standardisés et exploitables à des fins statistiques. Il n'y a pas non plus de flux d'information entre les Tribunaux de la Charia et la Direction de la population.

L'exploitation à des fins statistiques des données d'Etat Civil, peut être entendue de deux façons: (i) l'exploitation directe, notamment afin de construire un certain nombre d'indicateurs démographiques, et (ii) l'exploitation indirecte, à des fins censitaires ou d'entretien des bases démographiques. Dans le cas spécifique de Djibouti, l'utilisation systématique de cet outil permettrait de suivre la dynamique de la population et serait grandement facilitée par la configuration[33] du pays. Une décision claire devrait être prise sur l'utilisation des données d'état civil en complément du RGPH, et il convient donc de réfléchir suivant trois directions d'actions: (i) prévoir une étude spécifique qui viserait à définir les modalités de cette action; (ii) créer un fichier centralisé, c'est à dire de récupérer au niveau central l'ensemble des actes enregistrés dans les structures déconcentrées et décentralisées.

[32] La Direction de la Population a mis en place à partir de 2003, avec l'appui du Japon, un fichier informatisé pur l'édition des actes d'état civil et leur exploitation statistique.

[33] Concentration d'une bonne partie de la population en zone urbaine, pays dont la superficie facilite les contrôles des registres

Dans le cadre de la réforme à venir, la Direction de la Population serait chargée de collecter auprès des services d'Etat Civil décentralisés (District, Communes) et aux Tribunaux de la Charia, les données relatives aux actes d'Etat Civil: naissances, décès (déclarations et jugements supplétifs), mariages. Les données statistiques seront publiées et doivent être mises à la disposition de la DISED, sur une base régulière, et dans une période de 3 mois après le début de l'année civile. Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation sera chargé de mettre à disposition de la DISED les données sur les mouvements migratoires et la situation des étrangers en situation de résidence à Djibouti. Les données d'état civil, une fois rendues fiables et régulières seront utilisées par la DISED, à des fins de redressement intercensitaire et de calcul d'indicateurs démographiques.

L'objectif spécifique visé est de créer auprès de a Direction de la Population, un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil sur l'ensemble du territoire. Les actions prévues sont:

- Etablir un plan de centralisation de l'état civil tenant compte des aspects techniques et institutionnels
- Saisie des archives d'état civil
- Confection et contrôle de la base de données sur les faits d'état civil
- Collecte, traitement et publication des données relatives à l'état civil

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre le résultat visé d'exploitation à des fins statistiques et de publication des données issues des fiches d'état civil.

Pour attendre ce résultat, il est nécessaire de dégager les moyens financiers et humains pour rendre opérationnel le dispositif de collecte, de traitement et de publication des données d'état civil. Il est en particulier nécessaire de recourir à une expertise internationale ponctuelle pour développer un circuit d'échange de l'information sur l'état civil et la mise en place d'un système de base de données, de recourir à une assistance technique de longue durée pour mettre en route le dispositif, et de prévoir le recrutement d'un personnel statisticien et informaticien qualifié. Ce dispositif de collecte et traitement des données d'état civil devra se conformer à la politique de décentralisation et rendu opérationnel à partir des Districts.

3.3.3.13 Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation

Les statistiques et les études sont produites par deux Bureaux du Service de la Planification[34] à savoir: (i) le Bureau des études et de la Prospective et (ii) le Bureau des Statistiques et de la Carte Scolaire qui a pour mission, entre autre, de collecter, de produire, de publier et de diffuser les données des statistiques scolaires concernant l'ensemble du système scolaire formel.

La saisie et le traitement des données sont actuellement entièrement centralisés et une base de données datant de l'an 2000 est mise à jour au même rythme que la collecte. Un certains nombre de problèmes liés à la collecte des données scolaires sont à relever, parmi lesquelles: des erreurs entachant parfois les déclarations d'âge et d'environnement scolaire des élèves, et un manque de suivi des dossiers scolaires des élèves.

[34] Le Service de la Planification qui dépend de la Direction de la Planification et de l'Informatisation, au termes de la loi n°143/AN/01/4ème L, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP)

Le service chargé de la statistique ne dispose pas de budget propre, et se trouve confronté à l'insuffisance et l'instabilité du personnel composé de quatre agents dont seulement deux permanents, et qui sont en plus, des enseignants détachés. Ce service qui ne dispose pas de statisticien et d'informaticien, se trouve aussi confronté à l'absence de formation continue pour la maîtrise du métier et la mise à niveau par rapport aux évolutions techniques du secteur d'activité.

Le développement du système statistique scolaire passe donc par: (i) le renforcement des ressources humaines; (ii) l'amélioration de la fiabilité des données portant sur les inscriptions et l'environnement scolaire, collectées auprès des établissements scolaires publics et privés; (iii) la décentralisation de la collecte et du traitement des données, pour notamment répondre à des besoins spécifiques; (iv) la mesure de la qualité des apprentissages; (v) et la réalisation d'une étude sur la carte scolaire. Ces axes stratégiques complétés par la réalisation du recensement général de la population permettront une meilleure connaissance de l'évolution du niveau d'éducation du pays.

Dans le cadre de la réforme du système statistique, le service compétent de la Direction de la Planification et de l'Informatisation continuera à assumer la mission de collecte, de traitement et de publication des données des statistiques scolaires pour l'ensemble du système qu'il soit public, privé, communautaire ou confessionnel. En particulier, il doit produire les informations statistiques suivantes:

- Les effectifs scolaires qui doivent donner la situation et les caractéristiques de la population scolaire par niveau d'enseignement, par école et type d'école, par circonscription pédagogique et par district
- les données sur la situation des ressources humaines qui doivent présenter la répartition entre enseignement, administration et service spécialisé par catégories socio-professionnelles et par affectation
- Les données sur les infrastructures qui doivent présenter l'inventaire des établissement scolaires par type d'enseignement dispensé, des matériels et manuels scolaires
- Les performances du système éducatif qui sont mesurées à travers les indicateurs tels que
  - Taux brut d'admission
  - Taux brut et net de scolarisation
  - Taux de survie scolaire niveau 5ème année du primaire
  - Taux de transition
  - Taux d'abandon dans l'enseignement primaire
  - Taux d'achèvement du cycle primaire
  - Rapport filles/garçons à tous les niveaux
  - Nombre moyen d'élèves par enseignant
  - Taille moyenne des divisions pédagogiques
  - Nombre de manuels scolaires par élève.
- Les dépenses d'éducation doivent présenter les coûts totaux du système réparti selon les niveaux (primaire, secondaire, supérieur).

En matière d'alphabétisation, compte tenu de la complexité pour des dispositifs de collecte administrative de maîtrise de ce paramètre, il est préférable de collecter les informations à partir des enquêtes auprès des ménages devant être réalisées par la DISED.

Par ailleurs, les enquêtes conditions de vie des ménages, disposant généralement d'un questionnaire éducation, il sera nécessaire de procéder au rapprochement des deux séries statistiques qui portent sur les fréquentations et les inscriptions, afin de s'assurer de leur cohérence.

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation

- Implantation d'antennes délocalisées du bureau des statistiques scolaires au niveau des circonscriptions pédagogiques pour améliorer la fiabilité des données
- Mise en place décentralisée d'un fichier nominatif des élèves
- Recyclage du personnel en charge de la collecte (Directeurs d'école, Inspecteurs et Agents)
- Finalisation de la base de données sur le patrimoine immobilier du système scolaire
- Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Tableaux de bord annuels)
- Compléter l'étude portant sur la carte scolaire
- Evaluer l'efficacité externe de l'école

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, à savoir: (i) disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur de l'éducation; (ii) disposer des principaux indicateurs sur le niveau d'éducation de la population.

Pour attendre ces résultats, il est nécessaire de recourir à une assistance technique et de prévoir un fonds pour les études sur la Carte scolaire et l'Efficacité externe de l'école. Pour accompagner la politique de décentralisation, il faut prévoir le recrutement du personnel requis pour consolider le dispositif de collecte et de traitement des données scolaires par district et de prévoir un recyclage permanent des agents de collecte. Aussi, la qualité des statistiques scolaires devrait être grandement améliorée par la réalisation du recensement de la population. Cependant au niveau des pratiques de collecte la diminution des erreurs passe à terme par un rapprochement de la saisie de l'agent collecteur, donc par l'informatisation progressive de la pyramide de collecte et de traitement de l'information.

3.3.3.14 Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire

La DEPCI est responsable de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des données recueillies auprès des organismes publics ou privés de santé. Elle vient de mettre en place en 2004/05 un système d'information sanitaire unique. Les données sanitaires sont qualifiées de faible qualité et la qualité des indicateurs est encore amoindrie par la faible connaissance de l'état et de la structure de la population. Les données disponibles sont consignées dans un Annuaire statistique dont la publication est irrégulière.

En dehors des problèmes récurrents des ressources humaines, le SIS doit en fait poursuivre les efforts entamés de construction du système général, car bien que des avancées aient été constatées beaucoup reste à faire. En effet, comme tout système de collecte en cascade, les risques d'erreurs sont nombreux, les sur et sous déclarations toujours possibles. De plus, comme toute collecte administrative dans des pays ou l'accessibilité aux systèmes de soins n'est pas forte, il existe un écart important entre l'état de santé des populations réel et celui décrit à partir de la

collecte des actes médicaux. L'appréciation de cet écart ne peut être effectué qu'à travers des enquêtes spécifiques auprès des ménages.

Dans le nouveau cahier de charges, la Direction des Etudes, de la Planification et de la Coopération Internationale (DEPCI) du Ministère de la Santé est responsable de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des données recueillies auprès des organismes publics ou privés de santé, elle doit plus particulièrement fournir les informations statistiques suivantes:

- Ressources humaines opérant au sein du ministère de la santé et des établissements sanitaires qui sont sous son autorité;
- Ressources financières du ministère de la santé et des établissements sanitaires qui sont sous son autorité;
- Les rendements des formations sanitaires en terme de nombre d'hospitalisés, de nombre de journées d'hospitalisation, les consultations par service et par maladie;
- Les données médicales (morbidité, mortalité intra hospitalière, actes chirurgicaux, activités laboratoires, vaccinations, santé reproductive, consultation prénatale, accouchements, naissances, mortalité maternelle intra hospitalière, consultation postnatale, utilisation des méthodes contraceptives, mutilations génitales féminines, surveillance épidémiologique) ;
- Les moyens mis en œuvre pour lutter contre les grandes endémies (paludisme, VIH SIDA, …)
- Les performances du système de santé seront mesurées à travers cinq séries d'indicateurs:
  - la situation sanitaire incluant les différents taux de mortalité
  - la couverture des services de santé
  - les systèmes de santé
  - les risques liés aux comportements et à l'environnement
  - et les autres indicateurs des OMD relatifs à l'eau, à l'environnement, au tabac et la protection contre les IST/SIDA.

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire. Les statistiques sanitaires sont un dispositif en devenir, les actions qui peuvent être prévues au titre du renforcement des capacités concernent globalement la méthodologie et l'amélioration de la productivité, il s'agira: (i) d'achever le processus de refonte de la méthodologie, notamment en ce qui concerne les aspects du traitement des données; (ii) d'accélérer le processus de déconcentration de la saisie et de contrôle en amont à travers l'informatisation de la collecte (type I Pod); (iii) d'améliorer l'accessibilité des données notamment par la création d'un CD annuel sur le secteur. Les actions spécifiques prévues en plus du plan d'actions en cours de mise en œuvre, sont:

- Audit de la qualité des données du SIS
- Appui à l'informatisation et à la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie
- Supervision et Recyclage des agents de collecte
- Appui à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la publication des données du SIS
- Réalisation d'une enquête sur l'état de santé de la population

La réalisation de ces actions contribuera à atteindre les résultats attendus qui sont de: (i) disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur de la santé; (ii) disposer des

principaux indicateurs sur l'état de santé de la population à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages.

Pour atteindre ces résultats trois axes opérationnels sont retenus pour le présent schéma directeur: (i) La mise en place effective du système avec ce que cela comporte en matière de recrutement de nouveaux cadres, de fabrication du système informatique chargé de gérer les informations, de formation du personnel impliqué dans le processus de collecte et de traitement de l'information; (ii) l'évaluation par une expertise internationale, de la méthode mise en place, notamment sur les aspects couverture, qualité des questionnaires, efficacité des contrôles, afin d'une part de juger de la qualité générale des données, mais aussi d'apporter les corrections éventuelles vis à vis du système mis en place; (iii) la réalisation d'une enquête de santé des populations, à travers l'EDIM prévue en 2006 et 2009.

3.3.3.15 Regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité

La mission statistique conférée à la Direction de l'Emploi par la loi n°75/AN/00/4ème L portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale, n'est pas assumée. Malgré cette loi, aucun indicateur sur le marché de l'emploi n'est actuellement produit et il semble difficile d'obtenir des informations à peu près fiables à partir des sources administratives, telles que l'OPS qui dispose d'un fichier nominatif des employés privés, mais cela ne concerne qu'une petite partie de l'emploi formel, et la Fonction Publique dont les systèmes du rôle et de la paye ne sont pas cohérents.

Dans les filières des statistiques de l'Emploi et du Travail, dans le secteur public et privé formel, il existent plusieurs producteurs potentiels: (i) la Direction de l'Emploi (ou le service compétent du Ministère de l'Emploi et du Travail) qui exploiterait les informations collectées auprès du Service National de l'Emploi(SNE); (ii) les services compétents de la Direction du Travail; (ii) l'Organisme de Protection Sociale (OPS); (iii) le Ministère des Finances; (iv) la Direction de la Formation Professionnelle.

Au sein même du Ministère de l'Emploi et du Travail, il existe un certain flou institutionnel sur ce secteur, le SNE bien que disposant d'un mandat statistique ne dispose toujours pas de son décret d'application permettant de mettre en œuvre réellement son activité, il existe, par ailleurs un projet encore largement à l'état d'idée de création d'un Observatoire de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Quoiqu'il en soit il semble impératif au vu des capacités statistiques actuelles que l'ensemble des fonctions statistiques relevant des domaines travail et emploi soient regroupées en sein d'une même entité que celle ci prenne la forme d'un observatoire ou soit affectée à une Direction du Ministère de tutelle ou soit érigée en «service» directement rattaché au Secrétariat Général.

En termes de cahier de charges statistiques, il faut distinguer le travail et l'emploi dans les secteurs formel et informel.

La Direction de l'Emploi ou le service compétent du Ministère de l'Emploi et du Travail doit sur la base des informations collectées auprès du Service National de l'Emploi, des services compétents de la Direction du Travail, de l'Organisme de Protection Sociale (OPS), du Ministère des Finances de la Direction de la Formation Professionnelle traiter et publier les données relatives aux:

- Statistiques de l'emploi:
  - Nombre de travailleurs employés dans le système public et privé ainsi que leur répartition par secteurs et par catégories socioprofessionnelles
  - Evolution des salaires dans le public et le privé
  - Nombre et situation des demandeurs d'emplois
  - Situation de l'offre de l'emploi
- Statistiques du travail et des conditions de travail
  - Nombre d'accidents du travail répartis en fonction des activités et par causes ;
- Statistiques des transferts sociaux:
  - Nombre et répartition des assurés sociaux
  - Comptes de régimes
  - Sommes versées au titre des différentes prestations sociales
- Statistiques sur la formation professionnelle:
  - Nombre et effectif des Centres de formation professionnelle.

Afin de satisfaire aux engagements de la République de Djibouti vis à vis des diverses conventions internationales en matière de Travail et d'Emploi, les indicateurs suivants seront produits: Ratio emploi/population, situation dans la profession, emploi par secteur, travailleurs à temps partiel, durée du travail, emploi dans le secteur informel urbain chômage , chômage des jeunes , chômage de longue durée, chômage par niveau d'instruction, sous-emploi lié à la durée du travail, Indices de salaires réels dans les industries manufacturières, coût de la rémunération par heure des salariés , production et unité du coût de la main d'œuvre.

La DISED est chargée de la collecte du traitement et de la diffusion des données relatives à la population active. De plus, elle est chargée, de collecter de traiter et de diffuser les informations statistiques concernant les revenus de ménages en relation avec les institutions compétentes.

La DISED produit sur une base régulière les informations relatives à l'emploi dans le secteur informel, notamment: la part de la population active relevant du secteur informel urbain par type d'activité et par catégorie socioprofessionnelle, les revenus engendrés par l'activité non formelle.

Compte tenu de cette faible capacité statistique, il semble raisonnable de maintenir l'estimation de l'emploi et du travail du secteur informel au niveau de la DISED, qui ne peut se faire qu'à travers des enquêtes. Si celles-ci sont réalisées et opérationnelles, leur transfert pourra alors être envisagé vers le Ministère technique.

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé est de regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité. Les actions prévues sont:

- Appui à la création d'une unité de gestion de l'information sur le secteur
- Appui à la création d'une base de donnée unifiée (emploi, travail, formation professionnelle)

- Appui à la production et l'actualisation des données statistiques sur l'emploi, la main d'œuvre et la formation professionnelle

La réalisation de ces actions permettra d'atteindre les deux résultats attendus, qui sont: (i) l création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Emploi et du Travail; et (ii) la production de statistiques de qualité reconnue, portant sur l'emploi et le travail dans le secteur public et privé formel.

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire d'envisager le recrutement d'un personnel statisticien qualifié, en plus des pré requis du renforcement institutionnel, notamment les équipements. Il est aussi nécessaire de recourir à une assistance technique internationale. Concernant le secteur formel, il doit être possible à partir du croisement des fichiers entreprises et employés de l'OPS, de réaliser une enquête sur l'emploi dans ce secteur; Toutefois cette opération doit être rapprochée de celle visant à bâtir une enquête permanente auprès des entreprises et établissements. Pour ce qui est du secteur informel, les bases de collecte repose sur les enquêtes auprès des ménages, soit à travers l'enquête permanente auprès des ménages, soit par la réalisation d'enquêtes mixtes; Au titre de la présente stratégie, il s'agit essentiellement d'étudier la possibilité d'introduire un volet emploi du secteur informel dans le dispositif permanent d'enquête auprès des ménages.

3.3.3.16 Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat

Le Service de politique sectorielle et de statistique de la Direction de l'Habitat, de création récente[35], a pour mission de compiler et d'analyser l'ensemble des statistiques nécessaires à la définition des politiques sectorielles. A ce titre, la Direction de l'Habitat est un utilisateur de statistiques, qui dispose aussi de données utilisables à des fins statistiques. A l'heure actuelle, le service est en train de bâtir un questionnaire de recueil des données secondaires pour ses besoins d'analyse et travaille surtout à partir des données des différentes enquêtes ménages mais il n'a pas défini de méthode précise quant à l'utilisation et à l'analyse de ces données. Par ailleurs, le service essaye aussi de mener un certain nombre d'investigations statistiques, notamment sur les besoins en logements sociaux.

Dans les conditions actuelles de fortes contraintes en ressources humaines[36] et financières, Le Service de politique sectorielle et de statistique devrait: (i) envisager un renforcement progressif de ses ressources humaines à travers un recrutement et des formations continues; et (ii) et conduire des analyses approfondies sur la base des données du RGPH prévu et d'autres enquêtes auprès des ménages, et ce, avec l'étroite collaboration de la DISED.

Dans le cadre de la présente stratégie, l'objectif spécifique visé st de renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat. Deux groupes d'actions sont prévues:

- Réalisation des études thématiques
- Appui à la collecte régulière et à l'analyse des données secondaires relatives à l'habitat

La réalisation de ces groupes d'actions permettra d'améliorer la connaissance des caractéristiques des habitations, des conditions de logement, et cadre de vie des ménages.

[35] Ce service est créé en 2000, mais n'a finalement commencé réellement de fonctionner qu'en 2002
[36] Le service de politique sectorielle et de statistique est constitué d'une seule personne, urbaniste de formation

Pur atteindre ce résultat, il convient de prévoir à terme, un renforcement en personnel spécialisé et en matériel. Une grande partie des informations nécessaires peut venir du recensement et des enquêtes auprès des ménages, encore faut-il que la structure chargée de ce secteur puisse exploiter efficacement les données issues de ces dispositifs, et cela passe par le recours à une expertise internationale pur réaliser les études thématique prévues.

3.3.4. Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique

Pour promouvoir l'utilité des statistiques et favoriser l'accessibilité des données, il est nécessaire de: (i) d'établir à la DISED, une politique de diffusion limitée mais efficace; (ii) Définir pour chaque secteur producteur un format de diffusion adapté; (iii) Sensibiliser les décideurs et le public à l'utilisation des statistiques; et (iv) créer les conditions d'une adhésion aux normes de diffusion internationale.

3.3.4.1 Etablir à la DISED une politique de diffusion limitée mais efficace

La diffusion des données est irrégulière à la DISED, qui n'a publié sur papier qu'un Bulletin mensuel sur l'Indice des prix et, annuel sur les statistiques du Commerce extérieur, ainsi que deux rapports d'enquêtes. Ces publications se font avec retard, et restent non conformes aux recommandations appropriées du SGDD.

Cette faiblesse de la diffusion des données est accentuée par les faibles capacités informatiques et de technologies de l'information, qui peuvent contribuer à améliorer l'utilité et l'accessibilité des données. Si globalement les services statistiques lorsqu'ils existent sont dotés de matériel relativement récent, les accès à Internet ne concernent pas encore l'ensemble du système. Par ailleurs il est fort probable que bien que le matériel soit disponible son utilisation à des fins statistiques soit limité par l'absence d'outils logiciels dédiés à l'exploitation des données, y compris à la DISED, et qu'il existe de forts potentiels d'augmentation de la productivité grâce à l'automatisation de nombreuses tâches récurrentes, notamment dans les domaines de la gestion des données, de la publication. Supprimer progressivement le papier peut constituer un facteur important d'amélioration de la productivité des systèmes, en présence de contraintes de ressources humaines, surtout si l'on considère que la plupart des services ne disposent pas des capacités immobilières pour avoir une politique d'archivage papier suffisante (en tout premier lieu la DISED).

L'objectif spécifique visé est d'établir à la DISED une politique de diffusion limitée mais efficace. Quatre groupes d'actions sont à réaliser:

- Analyse des données existantes au sein de la DISED
- Elaboration d'un système de gestion des données
- Collecte régulière auprès des autres services producteurs
- Réalisation d'un annuaire électronique

La réalisation de ce groupe d'actions permettra d'atteindre les résultats suivants: (i) Mise en place d'une base de données nationale, DEV Info, installé et renseigné en indicateurs de développement; (ii) Publication thématique une fois par an d'un document d'environ 20 pages; (iii) Mise à jour régulière de l'annuaire électronique; (iv) Diffusion via le site INTERNET des meta-données des données et indicateurs.

Les moyens requis pour atteindre ces résultats sont constitués de: (i) une expertise internationale et nationale portant sur la conception d'un SGBD (DEV Info), sur la maquette de l'annuaire électronique, et sur la réalisation du document hématique annuel; (ii) le recrutement d'un cadre supérieur statisticien/informaticien et de deux adjoints techniques de la statistique; (iii) la formation des cadres à l'utilisation du système mis en place et à l'administration en réseau; (iv) lés équipements et logiciels informatiques nécessaires à la mise en place d'un réseau interne; et (v) les moyens financiers pour les différentes publications.

3.3.4.2 Définir pour chaque secteur producteur un format de diffusion adapté

La diffusion des données est irrégulière et ne concerne qu'une production statistique limitée et sans une documentation particulière sur les méta données et leur éventuelle mise à jour. En effet, sur les quatre principales structures de production statistique, seule la Direction de la planification de l'éducation a publié un Annuaire statistique en 2003. Les statistiques monétaires et de balance de paiements sont publiées dans le Rapport annuel de la BCD. La DISED n'a publié sur papier qu'un Bulletin mensuel sur l'Indice des prix et, annuel sur les statistiques du Commerce extérieur, ainsi que deux rapports d'enquêtes. Les quelques statistiques disponibles au niveau de la DEPCI en 2003, sont publiées dans le rapport d'activités du ministère.

Des actions visant la publication et la diffusion régulières des données doivent être entreprises pour promouvoir l'utilité des statistiques. Pour ce faire, des actions de formation doivent être entreprises pour une utilisation accrue des techniques modernes, y compris l'INTERNET.

L'objectif spécifique visé est de définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté. Deux types d'actions sont à réaliser:

- Formation aux techniques de publication et de diffusion
- Refonte éventuelle des publications actuelles

La réalisation de ces actions permettra de disposer d'un plan de formation exécuté au profit des secteurs qui publient et diffusent leurs informations statistiques.

Les moyens requis pour atteindre ce résultat sont les ressources financières pour les publications, la formation aux techniques de publication et de diffusion, et une expertise pour la refonte éventuelle des publications actuelles.

3.3.4.3 Sensibiliser les décideurs et le public à l'utilisation des statistiques

L'utilité des statistiques est amoindrie par la faible importance accordée à l'outil statistique dans la prise de décision, caractérisée par la faiblesse des demandes -structurelle et circonstancielle-. Elle l'est aussi en raison, de l'absence de concertation entre producteurs et utilisateurs de données statistiques. Il faut cependant noter l'existence de quelques contacts à l'occasion des dialogues de politiques avec les partenaires extérieurs.

Des actions visant l'utilisation des statistiques doivent être entreprises en direction de catégories de demandeurs, notamment par l'organisation systématique de la journée africaine de la statistique le 18 novembre.

Dans cet objectif spécifique de sensibiliser les décideurs et le public, à l'utilisation des statistiques, les actions spécifiques prévues sont:

- La DISED et les principaux services producteurs organisent au moins une fois par an, une journée de sensibilisation à l'intention des décideurs
- La DISED et les services producteurs animent une fois par an la journée africaine de la statistique

Pour atteindre le résultat visé de sensibilisation des décideurs et du public, à l'utilisation des statistiques, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers pour les campagnes d'information/sensibilisation, de recourir à une expertise internationale ponctuelle pour confectionner des supports de sensibilisation et à une expertise nationale pour l'animation des journées de la statistique.

3.3.4.4 Adhérer aux normes de diffusion internationales

Les faiblesses identifiées du système statistique national sont toutes structurelles. Les préalables pour une production statistique minimale et de qualité, ne sont pas remplies: il s'agit de la législation et la coordination statistique, les ressources budgétaires et humaines, et le cadre de travail. Les dimensions réelles d'une production statistique de qualité -Intégrité, Rigueur méthodologique, Exactitude et Fiabilité, Utilité et Accessibilité- qui fondent le Système Général de Diffusion des Données (SGDD) auquel la République de Djibouti a manifesté l'intention d'y adhérer.

Pour réaliser cette intention d'adhésion au SGDD, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action pour corriger les faiblesses de la production statistique et se conformer progressivement aux normes de diffusion internationale.

Dans cet objectif spécifique d'adhésion aux normes de diffusion internationales, trois catégories d'actions sont prévues:

- Organisation de séminaires et ateliers de formation au SGDD
- Mise à jour des données et méta données
- Edification de base de données centralisées et accessibles au public

La réalisation de ces catégories d'actions permettra de rendre effectif l'adhésion de Djibouti au SGDD. Pour ce faire, il est nécessaire de poursuivre les activités préparatoires à cette adhésion, par des formations et/ou stages. Les méta données qui sont définies sous la supervision de la DISED, coordonnateur du SGDD, devront être mises à jour en permanence. Et les bases de données centralisées et accessibles au public, seront construites dans le cadre de la nouvelle politique de diffusion de la DISED (Objectif opérationnel 4.1).

4. CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE

La réussite de la stratégie dépend de la pertinence des actions prioritaires à mettre en œuvre, du réalisme du coût du programme de production et du plan d'actions, des modalités de son financement, de l'anticipation des risques liés à sa mise en œuvre et, de la qualité du dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

4.1. Coût du programme de production et du plan d'actions 2006-2010

Le principe général retenu pour atteindre la production statistique cible, est de consolider les quatre départements qui assument les missions statistiques régulières (DISED, BCD, DEPCI, Direction de la Planification de l'Education), et de confier un mandat statistique réaliste aux départements respectivement en charge de l'Etat civil, de l'Emploi, des Transports, de l'Industrie/Commerce et Services, de l'Agriculture/Elevage/Pêche/Eau, et des Finances publiques. Le programme de production statistique et le plan d'actions sectorielles proposés pour 2006-2010, comprennent principalement des mesures et actions visant la révision du cadre légal et réglementaire, ainsi qu'un certain nombre d'opérations statistiques, tous articulés autour de la réalisation en 2007 du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), une priorité clairement affichée par le Gouvernement. Les statistiques socio-économiques devant être produites par ces départements, serviront à mieux suivre et évaluer de façon régulière les politiques sectorielles et globales.

En 2006, première année de mise en œuvre du projet de SNDS, il est principalement prévu de: (i) réaliser l'ensemble des travaux préparatoires du RGPH; (ii) réviser la loi statistique; (iii) renforcer la DISED par des ressources humaines et une réorganisation autour des missions bien définies; (iv) conduire des travaux méthodologiques sur les comptes nationaux et par extension, sur l'ensemble des synthèses économiques -Balance des paiements, Prix, Commerce extérieur-; (v) débuter les actions de formation qui vont durer pendant toute la période du plan d'action; et ; (v) réaliser l'Enquête Djiboutienne à Indicateurs Multiples (EDIM) et l'enquête budget-temps.

En 2007, le RGPH sera exécuté sur le terrain et il est prévu en plus de la poursuite des travaux sur les synthèses économiques, de : (i) mettre en place le nouveau cadre légal et réglementaire; (ii) améliorer le cadre du travail de la DISED; (iii) de mettre en route un dispositif fiable de statistiques d'état civil, préalablement bien conçu; et (iv) concevoir une méthodologie d'enquête sur les conditions de vie des ménages.

La période 2008-2010 sera consacrée à : (i) l'analyse des résultats du RGPH; (ii) la consolidation des travaux statistiques antérieurs -synthèses économiques et état civil-; (iii) la mise en place d'une enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages; et (iii) la réalisation en 2009, d'une deuxième enquête EDIM.

L'évaluation du coût du programme statistique pour la période 2006-2010, est faite par l'équipe technique de la DISED sur la base des indications fournies éventuellement par les départements sectoriels, des coûts paramétriques connus et d'un certain nombre d'hypothèses simples (Annexe 5). Car il ne s'agit pas d'élaborer les budgets complets des services statistiques, objet régulier du travail gouvernemental, mais de donner des indications nouvelles qui pourraient être retenues pour élaborer les budgets annuels dédiés aux travaux statistiques. Les coûts unitaires dans beaucoup de cas, sont ceux appliqués par les partenaires au développement, et en particulier, les coûts locaux utilisés sont tous uniformes et évalués à un niveau raisonnable. Les coûts des études et enquêtes sont rapprochés avec ceux des opérations de collecte réalisées récemment dans les pays similaires. Certains coûts des actions concernant principalement les activités courantes des administrations, tels que le téléphone, l'électricité et le salaire payé au fonctionnaire en charge du travail, n'ont pas été estimés.

Sur la base des hypothèses faites, le coût total estimé de la mise en oeuvre du projet de SNDS 2006-2010 s'élève à environ 3275 millions de francs djiboutiens (Annexes 1, 2 et 3), soit 18,4 millions de dollars (US). Il faut noter l'importance des statistiques économiques (27,7 %), les statistiques démographiques et sociales (16,1 %), le renforcement institutionnel et la révision du

cadre légal et réglementaire du système statistique national (15,7 %), le recensement général de la population et de l'habitat (12,7 %), le suivi des conditions de vie des ménages (9,7 %), le développement des ressources humaines (7,4 %), les statistiques d'état civil (5,3 %), et la publication et la diffusion (3,5 %).

La répartition des coûts du projet de SNDS 2006-2010 par rubrique des coûts (Annexe 4) indique l'importance des charges en ressources humaines nouvelles (24,9 %), de l'assistance technique internationale (24,8 %), des études et enquêtes (11,0 %), des équipements informatiques, bureautiques, logiciels et d'enquêtes (8,4 %), de la formation (8,2 %). L'importance de l'assistance technique internationale se justifie par la nécessité de renforcer les ressources humaines dans les domaines statistiques prioritaires en attendant l'arrivée à partir de 2009, des premiers contingents de statisticiens formés dans le cadre du présent plan d'actions. Elle permettra ainsi, aux départements concernés d'exécuter normalement la mission statistique qui leur est confiée; comme c'est le cas pour la DISED, avec un conseiller démographe pendant 3 ans, un conseiller statisticien-économiste pour 5 ans et un volontaire international en comptabilité nationale pour 5 ans. L'idée d'un volontaire international pour 5 ans est retenue aussi pour les départements respectivement en charge de l'Etat civil, l'Emploi, les Finances publiques, et l'Industrie, le Commerce et les Services. Cette expertise internationale permanente est complétée par 86 mois/hommes de consultants pour des travaux techniques et méthodologiques.

4.2. Financement des actions prioritaires

Le problème du financement du projet de SNDS 2006-2010 reste entier, car les financements acquis ou en cours de négociation sont estimés à près de 16 % et ne concernent que le RGPH, l'EDIM 1, l'enquête budget-temps, les statistiques des prix et les comptes nationaux dans le cadre du programme du PCI. Après la validation et l'adoption du projet de SNDS 2006-2010, le gouvernement devra organiser une table ronde sur le financement de la stratégie, regroupant les bailleurs de fonds et les principaux partenaires au développement, les partenaires nationaux et les services nationaux concernés. De plus, si l'adoption du projet de SNDS est une preuve de la reconnaissance par le Gouvernement, de l'importance de la statistique pour le développement, cela devrait se traduire par une mobilisation progressive des ressources budgétaires au titre de la contrepartie nationale aux financements extérieurs sollicités. Il faut noter enfin, que la part du budget de fonctionnement s'élève en moyenne à 40 % du coût total du projet de SNDS 2006-2010. Mais au-delà de ces considérations budgétaires, il convient de considérer l'information statistique comme un investissement parce qu'il concourt à court, moyen et long termes, à faire des choix importants pour l'avenir du pays tout entier.

4.3. Risques et Suivi

A la lumière du diagnostic statistique réalisé en avril 2004, trois menaces aux impacts déterminants sur le système statistique national, ont été identifées: (i) l'absence d'une coordination effective; (ii) l'absence de ressources humaines et financières suffisantes; (iii) la démotivation du personnel et la détérioration du cadre de travail. Le processus de formulation de la SNDS 2006-2010, tout en confirmant l'actualité de ces menaces, a démontré que le pilier le plus important sur lequel repose la réussite de sa mise en œuvre, reste d'abord et avant tout, l'engagement et la prise de conscience des autorités sur l'importance du rôle de la statistique et son nécessaire renforcement durable.

Aussi, à la lumière des problèmes structurels identifiés et des solutions apportées par la SNDS, il se dégage quatre grandes priorités intrinsèquement liées: (i) la révision de la Loi N° 196/AN/81

sur la coordination, l'obligation et le secret en matière de statistique, qui régit les activités statistique; (ii) la réalisation du second Recensement Général de la Population et de l'Habitat; (iii) la production de comptes économiques fiables et de qualité reconnue; et (iv) le suivi des conditions de vie des ménages et de l'évaluation de la pauvreté. Il ne peut y avoir de primauté de l'une de ces quatre priorités sur les autres, et la réalisation partielle d'une partie de celles-ci sera sans effets durables et ne permettra pas d'atteindre les objectifs visés par la SNDS 2006-2010.

- La révision de la Loi statistique apporterait l'intégrité nécessaire aux départements et personnels requis dans toute opération statistique. Elle garantirait la confidentialité de l'information individuelle en contrepartie de l'obligation de réponse au recensement ou à toute enquête statistique. Elle contribuerait ainsi à améliorer l'exactitude et la fiabilité des sources statistiques;
- La qualité du RGPH et des enquêtes auprès des ménages, des entreprises et des établissements, est donc étroitement liée à la révision de la Loi statistique;
- Et s'il faut suivre les conditions de vie des ménages et évaluer régulièrement la pauvreté, ce qui constitue la finalité des politiques de développement, il est nécessaire de: (i) connaître l'état, la structure et la dynamique de la population, et donc réaliser le second RGPH; (ii) suivre et évaluer à partir des grandeurs macro-économiques, d'où l'importance des comptes économiques fiables et de qualité reconnue, qui en plus, constituent la synthèse de toute l'information économique et sociale du pays; (iii) suivre à partir des dispositifs statistiques mis en place et évaluer à partir des enquêtes auprès des ménages.

L'autre risque identifié lors de la Formulation de la Feuille de route, est de confier à la DISED, le rôle d'animation et de coordination du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNDS, sachant qu'elle est soumise à de contraintes fortes en ressources humaines déjà peu motivées, avec une éventualité d'être sollicitée pour des opérations statistiques nouvelles et jugées prioritaires. Même si le résultat attendu de la formulation de la SNDS 2006-2010, est atteint en temps utile, il convient de rappeler que cette contrainte en ressources humaines de la DISED n'a pas été levée lors de ce processus de formulation. Il serait donc indispensable que le Gouvernement en en soutenant fermement le processus de mise en oeuvre de la SNDS, s'engage à lever la contrainte en ressources humaines de la DISED dans le court terme, qui en plus la lourde tâche d'exécuter technique les quatre priorités dégagées dans le cadre de la SNDS 2006-2010 et rappelées ci-dessus.

Le succès du processus de mise en oeuvre de la SNDS 2006-2010 suppose que les pouvoirs publics matérialisent leur engagement politique vis à vis du développement de la statistique, à travers une déclaration de politique statistique réaffirmant les quatre priorités dégagées dans la SNDS 2006-2010 et rappelés ci-dessus, et en prenant les mesures nécessaires à la mise en place de la Commission des Réformes du Système Statistique National (CRSSN), prévue dans la Feuille de route en Février 2005. Il s'agit là d'une condition préalable à la poursuite des activités, car elle sous-tend de nombreuses hypothèses sous-jacentes, portant notamment sur:

- La volonté d'élaborer et mettre en œuvre une politique statistique nationale
- L'adoption finale et la mise en œuvre effective de la SNDS 2006-2010 en tant que cadre unique de référence de la politique statistique nationale
- Les capacités de la DISED à coordonner les activités menées par les ministères sectoriels entre elles et avec la Commission des Réformes du Système Statistique National, et à mobiliser les ressources humaines indispensables à la réussite du processus de mise en œuvre de la SNDS 2006-2010.

La CRSSN est au cœur du dispositif de pilotage de la SNDS 2006-2010, qui repose sur une structuration à trois niveaux de programmation et de suivi:

- A la base, les utilisateurs et les services et institutions chargées des productions statistiques sectorielles et transversales;
- Au niveau intermédiaire, des Commissions spécialisées par domaine du système statistique pour la programmation, la coordination et/ou la supervision directe des activités de production statistique sectorielle et/ou transversale. Elles regrouperont les utilisateurs et les producteurs concernés par le domaine statistique considéré;
- Et au troisième niveau, la Commission des Réformes du Système Statistique National (CRSSN), organe national de coordination, de suivi et d'évaluation de la SNDS 2006-2010. Le Secrétariat Permanent, assumé par le directeur de la DISED qui s'appuie l'Equipe technique de la DISED, est l'organe technique de coordination, de supervision et de gestion permanentes des activités de la SNDS 2006-2010. A cet effet, il prépare pour les sessions de la CRSSN, les divers rapports sur l'exécution de la SNDS et l'avancement des études, enquêtes ou recensement en cours. les Commissions spécialisées par domaine du système statistique, seront créées en cas de besoin par la CRSSN. La CRSSN serait dissoute de facto avec la mise en œuvre des mécanismes de coordination statistique à prévoir dans le cadre de la Loi statistique révisée, qui incluront le nouveau dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation de la SNDS 2006-2010.

Les indicateurs de réalisation du programme statistique et du plan d'actions sectorielles, doivent permettre d'apprécier quantitativement et qualitativement le niveau de réalisation des opérations du programme, sur une base annuelle. Ces réalisations doivent prendre en compte aussi bien le niveau de réalisation technique et financière atteint, le respect du planning, que le niveau de mobilisation des ressources financières.

A mi-parcours et au terme de la mise en œuvre de la SNDS 2006-2010, ce sont les indicateurs de renforcement des capacités statistiques, développés par le consortium PARIS21, qui seront utilisés. La traduction du programme statistique et du plan d'actions sectorielles, donne les points de repères quantifiés en 2008 et 2010, par rapport à ces indicateurs de renforcement des capacités statistiques, présentés en Annexe 6. La projection de ces indicateurs indique clairement sur une base quantifiée, la vision à imprimer à la statistique publique, qui est de passer d'un système statistique national (SSN) sous-développé en 2003-2005, à faiblement développé à mi-parcours de la SNDS, et tendre vers un SSN développé en 2010. L'évaluation à mi-parcours et finale de la SNDS 2006-2010 sera faite sur la base de ces indicateurs de renforcement des capacités statistiques, qui en plus, donnent les éléments de comparaison internationale en matière de développement des capacités statistiques.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le processus d'élaboration de la SNDS a abouti dans les délais impartis malgré la complexité des travaux techniques engagés depuis le mois d'avril 2004 et finalisés en décembre 2005, cela grâce à la participation active des producteurs et utilisateurs de la statistique. Il constitue une première étape importante dans le développement des capacités statistiques, qui reste à consolider par la mise en œuvre de l'ensemble des conditions de réussite de la stratégie.

La stratégie nationale de développement de statistique proposée répond au contexte national et international, actuel et constitue un cadre minimum pour sortir la statistique djiboutienne de la léthargie dans laquelle elle est placée depuis de longues années. De plus, la vision générale du développement de la statistique publique, les objectifs stratégiques et spécifiques et les actions

prioritaires en matière de développement de la statistique, ont fait l'objet d'un consensus technique entre les producteurs et les utilisateurs. Compte tenu du fait que les besoins statistiques exprimés sont évolutifs dans le temps, le contenu de la stratégie pourra être amélioré progressivement sur la base de la mise en place d'un dispositif de pilotage fonctionnel et des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation.

Toutefois, des obstacles restent encore nombreux sur les plans institutionnel et de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières. Mais des facteurs favorables restent prédominants pour espérer un décollage de l'appareil statistique national dès les trois premières années de la mise en oeuvre de la SNDS 2006-2010.

La SNDS 2006-2010 va servir de base au développement du système statistique national et sa mise en oeuvre requiert l'engagement de tous les acteurs concernés, à commencer par le Gouvernement, qui va devoir examiner et approuver la présente stratégie et la rendre officielle à travers une déclaration de politique statistique. Cette déclaration devrait réaffirmer avec force les quatre priorités intrinsèquement liées que sont: (i) a révision de la Loi statistique N° 196/AN/81; (ii) la réalisation du second recensement général de la population et de l'habitat; (iii) l'élaboration de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue; (iv) le suivi des conditions de vie des ménages et l'évaluation de la pauvreté.

Il importe cependant, d'insister sur les conditions critiques de la mise en œuvre de la stratégie et d'attirer l'attention sur les conditions spécifiques à réunir pour lui donner beaucoup plus de chance dans l'atteinte des résultats attendus. Il est donc recommandé ce qui suit:

1. Que le Gouvernement affirme solennellement son engagement politique à conduire à bon terme la SNDS 2006-2010 en tant que moyen permettant de remplir la fonction prioritaire de gestion du développement économique et social.

2. Que la SNDS 2006-2010 soit le cadre de référence en matière de développement statistique, et que tous les partenaires au développement intervenant dans le domaine statistique en soient informés officiellement et solennellement.

3. Que tout soit mis en oeuvre pour assurer un plaidoyer efficace de la SNDS 2006-2010 auprès de l'ensemble des parties prenantes au processus de développement économique et social, et que les bailleurs de fonds extérieurs soient sollicités en vue d'obtenir d'eux l'apport nécessaire en matière d'assistance technique, financière et d'appui institutionnel.

4. Que soient affectées les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au fonctionnement du système statistique national et en particulier à la DISED, et qu'à cette fin, soient dégagées au niveau du budget de l'Etat, des ressources suffisantes pour couvrir la contribution du Gouvernement notamment, en ce qui concerne la prise en compte des charges récurrentes.

5. Que la Loi N° 196/AN/81 sur la coordination, l'obligation et le secret en matière de statistique, soit révisée dans les meilleurs délais et que des décrets d'application soient pris pour donner aux structures de production et d'utilisation ainsi qu'aux instances de gestion de l'information statistique, l'efficacité nécessaire.

6. Que la DISED assume son rôle de coordination technique et opérationnelle, en veillant au respect de la norme de qualité des données statistiques à travers leur degré de fiabilité, en respectant les procédures édictées au plan international.

<u>Annexe 1</u>: Tableau synoptique d'ensemble du projet de SNDS 2006-2010

Objectif stratégique N°1: **Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
Gouvernance générale	Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle	Le SSN dispose d'un cadre réglementaire revu et corrigé, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique officielle et l'attribution des missions statistiques au niveau central et décentralisé	1. Elaborer les documents de réforme de la Loi statistique et mettre à jour les textes portant organisations des différentes composantes du SSN 2. la diffusion et la promotion de ce nouveau cadre réglementaire 3. Confection d'une plaquette explicative à destination des services et des utilisateurs principaux 4. Organisation d'une session de présentation du nouveau cadre	DISED	7626	7576	50			
Coordination	Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans la SNDS 2006-2010	• Le Comité de coordination statistique se réunit de façon régulière • La DISED dispose d'une mission de relation avec les services utilisateurs et les autres producteurs • Des outils statistiques harmonisés sont mis en place • Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du SSN	o Assurer la tenue régulière du comité de coordination statistique, notamment pour statuer sur les priorités en matière d'enquêtes statistiques spéciales o Créer au sein de la DISED des fonctions de relations avec les utilisateurs o Elaborer et mettre en place des outils statistiques harmonisés (Recueil harmonisé de concepts et définitions; Nomenclatures d'activités, de produits, de professions etc ...) o Réaliser un schéma de protocole d'échange de données entre les composantes du SSN o Organiser et animer des comités techniques ad hoc sectoriels	DISED	12674		8174	900	1800	1800
Renforcement institutionnel	Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique	• La DISED dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission • La DISED dispose d'un plan permettant un appui technique aux producteurs sectoriels et la création de structures au sein des districts • La formation des cadres aux procédures de management d'une	1. Conseils et appuis techniques permanents à la DISED 2. Elaboration et suivi d'un plan de recrutement 3. Elaboration de la réforme statutaire et d'une politique du personnel 4. Etude pour la préparation d'une réforme statutaire, y compris la déconcentration des activités statistiques 5. Formation des cadres managériaux	DISED	474694	63321	245389	64584	50700	50700

Objectif stratégique N°1: **Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
		direction de la statistique • La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité	6. Appui à la réorganisation de certains services producteurs de statistiques							
			7. Elaboration d'un plan de création de structures statistiques au sein des districts							
			8. Construction/Réhabilitation et Equipement du siège de la DISED							
			9. Adhésion de Djibouti à AFRISTAT							
Planification	Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS	• Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués	o Elaboration d'un rapport annuel pour le comité de coordination statistique	DISED	19570	934	984	5740	984	10928
			o Réalisation d'une revue à mi-parcours							
			o Evaluation finale de la SNDS et préparation du schéma suivant							
Total des coûts de l'axe stratégique N° 1					514563	71831	254597	71224	53484	63428

Objectif stratégique N°2: **Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
Formation	Former et recruter les cadres et agents nécessaires au système statistique djiboutien	• Former et recruter 8 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Démographes (Bac + 5 ans) • Former et recruter 20 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans) • Former et recruter 50 Adjoints de la Statistique (Bac + 2 ans)	o Mettre à jour le plan de formation initiale o Assurer le déroulement du plan et le suivi des élèves o Assurer le suivi des jeunes diplômés	DISED PUD	181437	17437	61500	68000	21000	13500
	Former et recycler le personnel affecté actuellement au système statistique national	• Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités • Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats • La DISED dispose d'une pré-structure de formation à l'intention des utilisateurs de l'information statistique	o Assurer le rôle de point focal pour les formations sectorielles o Appuyer l'INAP à la mise sur pied d'un cycle de formation continue o Assurer la mise en œuvre du plan de recyclage o Créer au sein de la DISED une pré-structure de formation des utilisateurs	DISED INAP	61274	6137	14000	27837	13100	2000
Total des coûts de l'axe stratégique N° 2					242711	23574	75500	95837	34100	13700

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
Population	Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique	• Le second recensement de la population est réalisé; • La rétroaction sur l'ensemble des séries statistiques concernées, est assurée.	o Réalisation des activités préparatoires devant concourir à la bonne organisation du dénombrement o Dénombrement de la population et contrôle du dénombrement o Evaluation, Analyse et Publication des données du recensement o Réalisation des études thématiques en aval du RGPH o Entretien de la base de cartographie censitaire	DISED	416051	172734	191057	29560	13700	90000
	Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil pour l'ensemble du territoire	• Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées	o Etablir un plan de centralisation de l'état civil tenant compte des aspects techniques et institutionnels o Saisie des archives d'état civil o Confection et contrôle de la base de données sur les faits d'état civil o Collecte, traitement et publication des données relatives à l'état civil	Direction de la Population Districts DISED	172367	6874	76072	25175	30007	34240
Conditions de vie des ménages	Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté	• Une enquête permanente auprès des ménages est réalisée à partir de 2007 • Une enquête intégrale est réalisée en 2009 • Deux enquêtes de type démographique et de santé (EDIM) sont réalisées	1. Elaboration d'une méthodologie d'enquête permanente adaptée au cas djiboutien 2. Concevoir des méthodes harmonisées de calculs d'indicateurs de bien-être et de détermination des seuils de pauvreté 3. Test en 2007 de l'ensemble des questionnaires sur un échantillon restreint 4. Réalisation de l'enquête de base et un module en 2008 puis rotation annuelle en 2009 et 2010 5. Conception et réalisation d'une enquête de type démographique et de santé (EDIM) 6. Réaliser à partir des données d'enquêtes existantes, des analyses approfondies	DISED	318262	71200	10182	54539	140521	41820

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
			sur des thèmes d'intérêt liés à la politique économique et sociale du pays							
Méthodologies	Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée	• Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée	o Élaborer d'un manuel de définitions, concepts et des méthodologies utilisés pour les travaux statistiques	DISED	62345	21761	6764	9701	13528	10591
			o Mettre en place les programmes de collecte et d'amélioration qualitative définis pour chaque filière statistique							
			o Organisation de séminaires sur les méthodologies de collecte et de traitement de l'information							
Comptes économiques	Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93	• La production et la publication de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue	o Reprendre l'élaboration des comptes nationaux à partir d'une nouvelle structure de production en concordance avec l'évolution économique du pays et d'une nouvelle année de référence récente	DISED BCD Douanes Direction de l'économie	201695	53081	43187	32142	34542	38742
			o Le passage progressif du SCN68 au SCN 93 avec l'installation du module ERETES pour l'établissement des comptes							
			o La mise en place d'une série d'enquêtes et d'une stratégie de collecte régulière des données auprès des entreprises et du secteur public							
			o La mise en œuvre d'un protocole en vue de l'exploitation systématique des déclarations fiscales à des fins statistiques							
			o La publication régulière des comptes							
			o Elaboration des comptes complets 2000 à 2004 et changement d'année de base							
			o Etudes des filières de production							
Statistiques des prix	Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international	• Les indices des prix à la consommation est mensuellement calculé et publié suivant les normes prescrites du SGDD • L'enquête sur les dépenses, les	o Réalisation des enquêtes hebdomadaires des prix à la consommation	DISED	71672	14227	14227	14228	14762	14228
			o Calcul des indices des prix à la consommation							
			o Elaboration des structures des dépenses, des consommations et des revenus							

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
		consommations et les revenus des ménages est exécutée								
Commerce extérieur	Amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur	• la publication régulière d'un bulletin trimestriel du Commerce Extérieur et la production d'indices du Commerce extérieur • l'évaluation régulière de la qualité des données du commerce extérieur	o Mettre en place le logiciel EUROTRACE Windows o Elaborer d'une méthodologie de calcul des indices du commerce extérieur o Traiter, analyser et publier les données du commerce extérieur o Conduire des concertations régulières entre la DISED, la DG Douane, la Direction des Recettes et des Domaines, la Direction de l'Economie, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur	Douanes, Direction des Recettes et Domaines, BCD	62133	20677	9314	9314	9314	1351
Balance des paiements	Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue	• L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD	1. Des concertations régulières avec la DISED et la DG Douane, portant sur la qualité des statistiques du Commerce extérieur 2. Renforcement de la coopération institutionnelle entre la BCD et les services de l'Etat, les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, et les grands opérateurs privés, visant la cohérence entre les statistiques de la balance des paiements, la dette extérieure, les comptes nationaux et les autres agrégats économiques 3. Formation des cadres de la BCD en statistiques 4. Appui à la collecte, au traitement et à la publication des statistiques de balance de paiement	BCD DISED	35700	9148	5588	5588	5588	9788
Monnaie, Finances et Assurances	Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières	• Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement • Le TOFE est établi régulièrement suivant	o Collecter les données sur les finances publiques (Recettes, Dépenses, Service de la dette etc ...) o Créer une base de données économiques, financières et monétaires	Ministère de l'Economie et des Finances	79093	19205	13922	13922	13922	18122

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
		les normes internationales admises								
Industrie, Commerce et Services	Créer une structure commune de statistiques qui aurait en charge d'une part l'entretien du fichier des entreprises et établissements et d'autre part le recueil des données statistiques structurelles et conjoncturelles, auprès de ces entités	• La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie • La production de statistiques structurelles et conjoncturelles de qualité, portant sur l'industrie, le commerce et les services	o Etude sur la création d'un répertoire d'entreprises et d'établissements o Etude méthodologique pour établissement d'une note de conjoncture o Etude méthodologique pour une enquête permanente auprès des entreprises et des établissements o Enquête sur le secteur informel o Collecte, traitement et publication des données relatives à l'industrie, le commerce et les services	Ministère du Commerce et de l'Industrie DISED Direction des Recettes Direction de l'Economie BCD CCIA OPS	155215	18989	24500	69842	18842	2304
Transports	Appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports qui a pour fonction de collecter et traiter périodiquement l'ensemble des informations sur le volume des flux des échanges commerciaux, les prix et la qualité de service des chaînes de transport	• La production régulière de statistiques nécessaires à la gestion stratégique de la chaîne des transports	1. Mettre à jour le fichier du parc automobile et de circulation routière 2. Réaliser une enquête ménage sur l'origine/destination et la qualité des services des transports 3. Réaliser une enquête sur les coûts et prix de transport	Direction des transports terrestres	79423	59927	2024	2024	4424	11024
Agriculture, Elevage, Eau, et Pêche	Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH, qui aurait la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche	• La création d'un service statistique fonctionnel au sein du MAEM-RH • La production de statistiques de qualité, portant sur l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche	o Préparation aux techniques d'enquêtes et formation des cadres et techniciens o Réalisation des enquêtes -volume de production et prix des secteurs agricole, élevage, pêche, hydraulique rurale et urbaine- o Réalisation d'une enquête-cadre annuelle à travers une visite de tous les sites de coopératives agricoles, des marchés du bétail, des points de débarquement et des points de vente des poissons et des	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	222295	78613	46966	30708	33004	33004

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
			produits agricoles							
			o Collecte, traitement et publication des données relatives à l'agriculture, l'élevage, l'eau et la pêche							
Education	Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation	• Disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur de l'éducation • Disposer des principaux indicateurs sur le niveau d'éducation de la population	o Implantation d'antennes délocalisées du bureau des statistiques scolaires au niveau des circonscriptions pédagogiques pour améliorer la fiabilité des données	Direction de la Planification et de l'Informatisation	238709	42262	56917	65542	34894	39094
			o Mise en place décentralisée d'un fichier nominatif des élèves							
			o Recyclage du personnel en charge de la collecte (Directeurs d'école, Inspecteurs et Agents)							
			o Finalisation de la base de données sur le patrimoine immobilier du système scolaire							
			o Publication des données statistiques répondant aux besoins des utilisateurs (Tableaux de bord annuels)							
			o Compléter l'étude portant sur la carte scolaire							
			o Evaluer l'efficacité externe de l'école							
Santé	Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire	• Disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur • Disposer des principaux indicateurs sur l'état de santé de la population à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages	o Audit de la qualité des données du SNIS	DEPCI DISED	110867	43951	6379	6379	24979	29179
			o Appui à l'informatisation et à la décentralisation de la saisie et du contrôle de la saisie							
			o Supervision et Recyclage des agents de collecte							
			o Appui à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la publication des données du SIS							
			o Réalisation d'une enquête sur l'état de santé de la population							
Statistiques de la population	Regrouper l'ensemble des fonctions	• La création d'un service statistique fonctionnel	o Appui à la création d'une unité de gestion de l'information sur le secteur	Ministère de l'Emploi et du	119895	15495	17895	21535	30535	34435

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
active	statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité	au sein du Ministère de l'Emploi et du Travail • La production de statistiques de qualité reconnue, portant sur l'emploi et le travail dans le secteur public et privé formel	o Appui à la création d'une base de donnée unifiée (emploi, travail, formation professionnelle) o Appui à la production et l'actualisation des données statistiques sur l'emploi, la main d'œuvre et la formation professionnelle	Travail DISED OPS Ministère des Finances Direction de la Formation professionnelle						
Habitat	Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat	• L'amélioration de la connaissance des caractéristiques des habitations, des conditions de logement, et cadre de vie des ménages djiboutiens	o Réalisation des études thématiques o Appui à la collecte régulière et à l'analyse des données secondaires relatives à l'habitat	Direction de l'Habitat	59187			19451	16568	23168
Total des coûts de l'axe stratégique N° 3					2404908	648145	524995	409650	439129	382990

Objectif stratégique N°4: **Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique**										
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Actions envisagées	Responsabilités	Coûts (en milliers de FDJ)					
					Total	2006	2007	2008	2009	2010
Publication et Diffusion	Etablir à la DISED une politique de diffusion limitée mais efficace	• DEV Info installé et renseigné • Publication thématique une fois par an d'un document d'environ 20 pages • Mise à jour régulière de l'annuaire électronique • Diffusion via le site INTERNET des meta-données	o Analyse des données existantes au sein de la DISED	DISED	68168	2136	28421	12537	12537	12537
			o Elaboration d'un système de gestion des données							
			o Collecte régulière auprès des autres services producteurs							
			o Réalisation d'un annuaire électronique							
	Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté	• Les secteurs qui publient et diffusent leurs informations, disposent d'un plan de formation	o Formation aux techniques de publication et de diffusion	DISED	11937		5937	2000	2000	2000
			o Refonte éventuelle des publications actuelles							
	Sensibiliser les décideurs et le public, à l'utilisation des statistiques	• Des actions visant à sensibiliser le grand public sont entreprises	o La DISED et les principaux services producteurs organisent au moins 1 fois par an, une journée de sensibilisation à l'intention des décideurs	DISED	28107	7971	5034	5034	5034	5034
			o La DISED et les services producteurs animent une fois par an, la journée africaine de la statistique							
	Adhérer aux normes de diffusion internationales	Djibouti adhère au SGDD	1. Séminaires et Ateliers de formation au SGDD	DISED	5000	1000	1000	1000	1000	1000
			2. Mise à jour des données et méta données							
			3. Edification de bases de données centralisées accessibles au public							
Total des coûts de l'axe stratégique N° 4					113212	11107	40392	20571	20571	20571
Coût global de la SNDS 2006-2010					3275395	754657	895483	597281	547284	480689

<u>Annexe 2</u>: Répartition des coûts du projet de SNDS 2006-2010, par objectif opérationnel ou sectoriel et par rubrique de coûts

Objectif stratégique N°1: **Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
Gouvernance générale	Mettre à jour les textes réglementaires et la réforme institutionnelle	• Le SSN dispose d'un cadre réglementaire revu et corrigé, notamment en ce qui concerne le respect de principes fondamentaux de la statistique officielle et l'attribution des missions statistiques au niveau central et décentralisé	Divers frais de fonctionnement	150	100	50			
			Assistance technique internationale	5874	5874				
			Expertise nationale	1602	1602				
			Sous-total	7626	7576	50			
Coordination	Mettre en place un système de coordination technique effective dans les domaines retenus dans la SNDS 2006-2010	• Le Comité de coordination statistique se réunit de façon régulière • La DISED dispose d'une mission de relation avec les services utilisateurs et les autres producteurs • Des outils statistiques harmonisés sont mis en place • Les échanges de données sont formalisés avec les principales composantes productrices du SSN	Frais de publication et de diffusion	1400		1400			
			Divers frais de fonctionnement	5400		900	900	1800	1800
			Assistance technique internationale	5874		5874			
			Sous-total	12674		8174	900	1800	1800
Renforcement institutionnel	Restructurer la DISED pour répondre aux enjeux de la nouvelle Loi statistique	• La DISED dispose des cadres nécessaires à l'exécution de sa mission • La DISED dispose d'un plan permettant un appui technique aux producteurs sectoriels et la création de structures au sein des districts • La formation des cadres aux procédures de management d'une direction de la statistique • La création d'un cadre de travail adapté à une production statistique de qualité	Charges de personnel	16800		4200	4200	4200	4200
			Equipement fongible	14240	2848	2848	2848	2848	2848
			Divers frais de fonctionnement	37768	2000	2000	2000	15884	15884
			Assistance technique internationale	225081	58473	55536	55536	27768	27768
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	20637		20637			
			Renforcement institutionnel	25000		25000			
			Divers investissements	135168		135168			
			Sous-total	474694	63321	245389	64584	50700	50700
Planification	Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNDS	• Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SNDS sont régulièrement évalués	Frais de publication et de diffusion	3500	350	350	700	350	1750
			Divers frais de fonctionnement	3120	50	100	100	100	2770
			Assistance technique internationale	10280			4406		5874
			Expertise nationale	2670	534	534	534	534	534
			Sous-total	19570	934	984	5740	984	10928

Objectif stratégique N°1: **Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
Total des coûts de l'axe stratégique N° 1			Charges de personnel	16800		4200	4200	4200	4200
			Frais de publication et de diffusion	4900	350	1750	700	350	1750
			Equipement fongible	14240	2848	2848	2848	2848	2848
			Divers frais de fonctionnement	46438	2150	3050	3000	17784	20454
			Assistance technique internationale	247109	64347	61410	59942	27768	33642
			Expertise nationale	4272	2136	534	534	534	534
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	20637		20637			
			Renforcement institutionnel	20637		20637			
			Divers investissements	25000		25000			
			Total Axe 1	514563	71831	254597	71224	53484	63428

Objectif stratégique N°2: **Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
Formation	Former et recruter les cadres et agents nécessaires au système statistique djiboutien	• Former et recruter 8 Ingénieurs Statisticiens Economistes et Ingénieurs Démographes (Bac + 5 ans) • Former et recruter 20 Ingénieurs des Travaux Statistiques ou équivalent (Bac + 4 ans) • Former et recruter 50 Adjoints de la Statistique (Bac + 2 ans)	Frais de publication et de diffusion	1000		500	500		
			Divers frais de fonctionnement	2500	500	500	500	500	500
			Formations	177937	16937	60500	67000	20500	13000
			Sous-total	181437	17437	61500	68000	21000	13500
	Former et recycler le personnel affecté actuellement au système statistique national	• Les cadres responsables de la production sont formés aux techniques spécifiques de leur domaine d'activités • Le personnel non statisticien affecté au système bénéficie d'un cycle de formation continue lui permettant d'acquérir un savoir faire dans les domaines de la collecte, du traitement de l'analyse et de la publication des résultats • La DISED dispose d'une pré-structure de formation à l'intention des utilisateurs de l'information statistique	Frais de publication et de diffusion	1500		500	500	500	
			Assistance technique internationale	5874	2937		2937		
			Formations	51400	3200	11000	24400	12600	200
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	2500		2500			
			Sous-total	61274	6137	14000	27837	13100	200
Total des coûts de l'axe stratégique N° 2			Frais de publication et de diffusion	2500		1000	1000	500	
			Divers frais de fonctionnement	2500	500	500	500	500	500
			Assistance technique internationale	5874	2937		2937		
			Formations	229337	20137	71500	91400	33100	13200
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	2500		2500			
			Total Axe 2	242711	23574	75500	95837	34100	13700

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
Population	Maîtriser la connaissance de la population du pays en ce qui concerne son effectif, ses différentes composantes et sa dynamique	• Le second recensement de la population est réalisé; • La rétroaction sur l'ensemble des séries statistiques concernées, est assurée.	Charges de personnel	130586	18862	97515	409	4800	9000
			Frais de publication et de diffusion	10680	7654	1246	1780		
			Equipement fongible	4628	2848	1246	534		
			Divers frais de fonctionnement	47395	21408	17989	7998		
			Assistance technique internationale	32218	14774	14537	2907		
			Expertise nationale	13350	1602	8277	3471		
			Etudes et Enquêtes	53400		35600	8900	8900	
			Formations	21360	7120	10680	3560		
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	20554	16586	3968			
			Equipement logistique d'enquêtes	37380	37380				
			Divers investissements	44500	44500				
			Sous-total	416051	172734	191057	29560	13700	9000
	Créer un véritable système centralisé de collecte et mise à disposition des données d'état civil pour l'ensemble du territoire	• Les données issues des fiches d'état civil, sont exploitées à des fins statistiques et publiées	Charges de personnel	51160		9340	9340	14140	18340
			Frais de publication et de diffusion	5309	1000	1030	1061	1093	1126
			Equipement fongible	22784		5696	5696	5696	5696
			Divers frais de fonctionnement	9790		1780	2670	2670	2670
			Assistance technique internationale	34443	5874	9345	6408	6408	6408
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	45321		45321			
			Equipement logistique d'enquêtes	3560		3560			
			Sous-total	172367	6874	76072	25175	30007	34240

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
Conditions de vie des ménages	Adapter la production statistique aux besoins de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation de la pauvreté	• Une enquête permanente auprès des ménages est réalisée à partir de 2007 • Une enquête intégrale est réalisée en 2009 • Deux enquêtes de type démographique et de santé (EDIM) sont réalisées	Charges de personnel	53772			10324	21724	21724
			Frais de publication et de diffusion	3150			1050	1050	1050
			Equipement fongible	5696		1424	1424	1424	1424
			Assistance technique internationale	41118		5874	20559	14685	
			Expertise nationale	4806			1602	1602	1602
			Etudes et Enquêtes	206160	71200	2884	16020	100036	16020
			Formations	3560			3560		
			Sous-total	318262	71200	10182	54539	140521	41820
Méthodologies	Etablir progressivement pour chaque secteur une méthodologie précise et régulièrement évaluée	• Les instruments de collecte (questionnaires, méthodologies, listes de points d'observation, etc.) sont harmonisés et la qualité des données est améliorée	Divers frais de fonctionnement	8010	2670	890	890	1780	1780
			Assistance technique internationale	54335	19091	5874	8811	11748	8811
			Sous-total	62345	21761	6764	9701	13528	10591
Comptes économiques	Consolider le dispositif d'élaboration des comptes nationaux et mettre en place le SCN 93	• La production et la publication de comptes nationaux fiables et de qualité reconnue	Charges de personnel	76740	6600	9000	17380	19780	23980
			Frais de publication et de diffusion	2800		700	700	700	700
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	3560		890	890	890	890
			Assistance technique internationale	49662	15219	15219	6408	6408	6408
			Etudes et Enquêtes	40584	19224	5340	5340	5340	5340
			Formations						
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	21229	10614	10614			
			Sous-total	201695	53081	43187	32142	34542	38742
Statistiques des prix	Elaborer et publier mensuellement, des indices des prix à la consommation comparables sur le plan international	• Les indices des prix à la consommation est mensuellement calculé et publié suivant les normes prescrites du SGDD • L'enquête sur les dépenses, les consommations et les revenus des ménages est exécutée	Charges de personnel	26878	5376	5376	5376	5376	5376
			Frais de publication et de diffusion	14000	2800	2800	2800	2800	2800
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	23140	4628	4628	4628	4628	4628

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	534				534	
			Sous-total	71672	14228	14228	14228	14762	14228
Commerce extérieur	Amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur	• la publication régulière d'un bulletin trimestriel du Commerce Extérieur et la production d'indices du Commerce extérieur • l'évaluation régulière de la qualité des données du commerce extérieur	Charges de personnel	21000		4200	4200	4200	8400
			Frais de publication et de diffusion	14000	2800	2800	2800	2800	2800
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	4450	890	890	890	890	890
			Assistance technique internationale	10280	10280				
			Formations						
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	5283	5283				
			Sous-total	62133	20677	9314	9314	9314	13514
Balance des paiements	Elaborer et diffuser des statistiques de balance des paiements de qualité reconnue	• L'élaboration des statistiques de balance des paiements dans les normes et délais prescrits par le SGDD	Charges de personnel	13100	1780	1780	1780	1780	5980
			Autres Charges récurrentes	1800	360	360	360	360	360
			Frais de publication et de diffusion	3000	600	600	600	600	600
			Divers frais de fonctionnement	14240	2848	2848	2848	2848	2848
			Equipement logistique d'enquêtes	3560	3560				
			Sous-total	35700	9148	5588	5588	5588	9788
Monnaie, Finances et Assurances	Appuyer la mise en place d'une unité de production des statistiques budgétaires et financières	• Les données statistiques budgétaires et financières sont collectées et publiées régulièrement • Le TOFE est établi régulièrement suivant les normes internationales admises	Charges de personnel	16200	2400	2400	2400	2400	6600
			Frais de publication et de diffusion	14000	2800	2800	2800	2800	2800
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	4450	890	890	890	890	890
			Assistance technique internationale	32040	6408	6408	6408	6408	6408
			Equipements informatiques,	5283	5283				

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
			bureautiques et logiciels						
			Sous-total	79093	19205	13922	13922	13922	18122
Industrie, Commerce et Services	Créer une structure commune de statistiques qui aurait en charge d'une part l'entretien du fichier des entreprises et établissements et d'autre part le recueil des données statistiques structurelles et conjoncturelles, auprès de ces entités	• La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie • La production de statistiques structurelles et conjoncturelles de qualité, portant sur l'industrie, le commerce et les services	Charges de personnel	28680		4920	4920	7320	11520
			Frais de publication et de diffusion	8400			2800	2800	2800
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	2670			890	890	890
			Assistance technique internationale	103062	12282	18156	59808	6408	6408
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	5283	5283				
			Sous-total	155215	18989	24500	69842	18842	23042
Transports	Appuyer la mise en place de l'Observatoire National des Transports qui a pour fonction de collecter et traiter périodiquement l'ensemble des informations sur le volume des flux des échanges commerciaux, les prix et la qualité de service des chaînes de transport	• La production régulière de statistiques nécessaires à la gestion stratégique de la chaîne des transports	Charges de personnel	11400				2400	9000
			Frais de publication et de diffusion	3000	600	600	600	600	600
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Etudes et Enquêtes	51620	51620				
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	6283	6283				
			Sous-total	79423	59927	2024	2024	4424	11024
Agriculture, Elevage, Eau, et Pêche	Créer un service de statistique unique au sein du MAEM-RH, qui aurait la charge de collecter, traiter et diffuser régulièrement des statistiques de qualité dans les filières de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche	• La création d'un service statistique fonctionnel au sein du MAEM-RH • La production de statistiques de qualité, portant sur l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de la pêche	Charges de personnel	80478	12496	12496	12496	21496	21496
			Frais de publication et de diffusion	3000	600	600	600	600	600
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	45704	26763	26763	9141	9141	9141
			Assistance technique internationale	35244					
			Expertise nationale	16020	5340	5340	5340		
			Formations						
			Equipements informatiques,	6283	7991	343	1708	343	343

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
			bureautiques et logiciels						
			Equipement logistique d'enquêtes	26729	24000				
			Divers investissements	1717					
			Sous-total	222295	78613	46966	30708	33004	33004
Education	Consolider le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques de l'éducation	• Disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur de l'éducation • Disposer des principaux indicateurs sur le niveau d'éducation de la population	Charges de personnel	124100	10180	22180	26380	30580	34780
			Frais de publication et de diffusion	10000	2000	2000	2000	2000	2000
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	4450	890	890	890	890	890
			Assistance technique internationale	83304	27768	27768	27768		
			Etudes et Enquêtes	9735		2655	7080		
			Sous-total	238709	42262	56917	65542	34894	39094
Santé	Finaliser la mise en place d'un système cohérent d'information sanitaire	• Disposer des informations administratives nécessaire au pilotage du secteur • Disposer des principaux indicateurs sur l'état de santé de la population à travers la réalisation d'une enquête auprès des ménages	Charges de personnel	50300	1780	1780	1780	20380	24580
			Frais de publication et de diffusion	4750	950	950	950	950	950
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	4450	890	890	890	890	890
			Assistance technique internationale	5874	5874				
			Formations	6675	1335	1335	1335	1335	1335
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	31698	31698				
			Sous-total	110867	43951	6379	6379	24979	29179

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
Statistiques de la population active	Regrouper l'ensemble des fonctions statistiques relevant des filières de l'emploi et du travail, au sein d'une même entité	• La création d'un service statistique fonctionnel au sein du Ministère de l'Emploi et du Travail • La production de statistiques de qualité reconnue, portant sur l'emploi et le travail dans le secteur public et privé formel	Charges de personnel	47900	1780	4180	6580	15580	19780
			Frais de publication et de diffusion	3750	600	600	950	950	650
			Equipement fongible	7120	1424	1424	1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	2670			890	890	890
			Assistance technique internationale	32040	6408	6408	6408	6408	6408
			Formations						
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	26415	5283	5283	5283	5283	5283
			Sous-total	119895	15495	17895	21535	30535	34435
Habitat	Renforcer les capacités d'analyse de la Direction de l'Habitat	• L'amélioration de la connaissance des caractéristiques des habitations, des conditions de logement, et cadre de vie des ménages djiboutiens	Charges de personnel	29340			5980	8380	14980
			Equipement fongible	4272			1424	1424	1424
			Divers frais de fonctionnement	2670			890	890	890
			Assistance technique internationale	17622			5874	5874	5874
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	5283			5283		
			Sous-total	59187			19451	16568	23168
Total des coûts de l'axe stratégique N° 3			Charges de personnel	761634	61253	175166	109345	180335	235535
			Autres Charges récurrentes	1800	360	360	360	360	360
			Frais de publication et de diffusion	99839	22404	16726	21491	19743	19476
			Equipement fongible	108580	17088	22606	23318	22784	22784
			Divers frais de fonctionnement	177649	61877	59347	35295	28187	28187
			Assistance technique internationale	531241	123977	109589	151359	64347	46725

Objectif stratégique N°3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
			Expertise nationale	34176	6942	13617	10413	1602	1602
			Etudes et Enquêtes	361499	142044	46479	37340	114276	21360
			Formations	31595	8455	12015	8455	1335	1335
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	179449	94305	65530	12274	6160	5626
			Equipement logistique d'enquêtes	71229	64940	3560			
			Divers investissements	46217	44500				
			Total Axe 3	2404908	648145	524995	409650	439129	382990

Objectif stratégique N°4: **Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
Publication et Diffusion	Etablir à la DISED une politique de diffusion limitée mais efficace	• DEV Info installé et renseigné • Publication thématique une fois par an d'un document d'environ 20 pages • Mise à jour régulière de l'annuaire électronique • Diffusion via le site INTERNET des meta-données	Charges de personnel	36000		9000	9000	9000	9000
			Frais de publication et de diffusion	2000		500	500	500	500
			Divers frais de fonctionnement	400		100	100	100	100
			Assistance technique internationale	23496		14685	2937	2937	2937
			Expertise nationale	4272	2136	2136			
			Formations	500		500			
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	1500		1500			
			Sous-total	68168	2136	28421	12537	12537	12537
	Définir pour chaque secteur un format de diffusion adapté	• Les secteurs qui publient et diffusent leurs informations, disposent d'un plan de formation	Frais de publication et de diffusion	8000		2000	2000	2000	2000
			Assistance technique internationale	2937		2937			
			Formations	1000		1000			
			Sous-total	11937		5937	2000	2000	2000
	Sensibiliser les décideurs et le public, à l'utilisation des statistiques	• Des actions visant à sensibiliser le grand public sont entreprises	Divers frais de fonctionnement	22500	4500	4500	4500	4500	4500
			Assistance technique internationale	2937	2937				
			Expertise nationale	2670	534	534	534	534	534
			Sous-total	28107	7971	5034	5034	5034	5034
	Adhérer aux normes de diffusion internationales	Djibouti adhère au SGDD	Formations	5000	1000	1000	1000	1000	1000
			Sous-total	5000	1000	1000	1000	1000	1000
Total des coûts de l'axe stratégique N° 4			Charges de personnel	36000		9000	9000	9000	9000
			Frais de publication et de diffusion	10000		2500	2500	2500	2500
			Divers frais de fonctionnement	22900	4500	4600	4600	4600	4600
			Assistance technique internationale	29370	2937	17622	2937	2937	2937

Objectif stratégique N°4: **Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique**									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
			Expertise nationale	6942	2670	2670	534	534	534
			Formations	6500	1000	2500	1000	1000	1000
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	1500		1500			
			Total Axe 4	113212	11107	40392	20571	20571	20571

Coût global SNDS 2006-2010									
Domaine statistique	Objectif opérationnel	Résultats attendus	Rubrique des coûts	Coûts (en milliers de FDJ)					
				Total	2006	2007	2008	2009	2010
Coût global de la SNDS 2006-2010			Charges de personnel	814434	61253	188366	122545	193535	248735
			Autres Charges récurrentes	1800	360	360	360	360	360
			Frais de publication et de diffusion	117239	22754	21976	25691	23093	23726
			Equipement fongible	122820	19936	25454	26166	25632	25632
			Divers frais de fonctionnement	249487	69027	67497	43395	51071	53741
			Assistance technique internationale	813594	194198	188621	217175	95052	83304
			Expertise nationale	45390	11748	16821	11481	2670	2670
			Etudes et Enquêtes	361499	142044	46479	37340	114276	21360
			Formations	267432	29592	86015	100855	35435	15535
			Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	204086	94305	90166	12274	6160	5626
			Equipement logistique d'enquêtes	71229	64940	3560			
			Renforcement institutionnel	25000		25000			
			Divers investissements	181385	44500	135168			
			Total général	3275395	754657	895483	597281	547284	480689

Annexe 3: Répartition des coûts du projet de SNDS 2006-2010 par domaine statistique

(en FDJ)

	Total	2006	2007	2008	2009	2010
Gouvernance générale	7626	7576	50			
Coordination	12674		8174	900	1800	1800
Renforcement institutionnel	474694	63321	245389	64584	50700	50700
Planification	19570	934	984	5740	984	10928
Total Axe 1: Cadre légal et réglementaire	*514563*	*71831*	*254597*	*71224*	*53484*	*63428*
Formation initiale	181437	17437	61500	68000	21000	13500
Formation continue	61274	6137	14000	27837	13100	200
Total Axe 2: Formation	*242711*	*23574*	*75500*	*95837*	*34100*	*13700*
Recensement de population	416051	172734	191057	29560	13700	9000
Etat civil	172367	6874	76072	25175	30007	34240
Total Population	*588419*	*179608*	*267129*	*54735*	*43707*	*43240*
Conditions de vie des ménages	318262	71200	10182	54539	140521	41820
Méthodologies	62345	21761	6764	9701	13528	10591
Comptes économiques	201695	53081	43187	32142	34542	38742
Statistiques des prix	71672	14228	14228	14228	14762	14228
Commerce extérieur	62133	20677	9314	9314	9314	13514
Balance des paiements	35700	9148	5588	5588	5588	9788
Monnaie, Finances et Assurances	79093	19205	13922	13922	13922	18122
Industrie, Commerce et Services	155215	18989	24500	69842	18842	23042
Transports	79423	59927	2024	2024	4424	11024
Agriculture Elevage, Pêche et Eau	222295	78613	46966	30708	33004	33004
Total statistiques économiques	*907225*	*273868*	*159729*	*177768*	*134397*	*161463*
Education	238709	42262	56917	65542	34894	39094
Santé	110867	43951	6379	6379	24979	29179
Statistiques de la population active	119895	15495	17895	21535	30535	34435
Habitat	59187			19451	16568	23168
Total statistiques démographiques et sociales	*528658*	*101708*	*81191*	*112907*	*106976*	*125876*
Total Axe 3: Qualité et Régularité des statistiques	*2404908*	*648145*	*524995*	*409650*	*439129*	*382990*
Axe 4: Publication et Diffusion	113212	11107	40392	20571	20571	20571
Total général	3275395	754657	895483	597281	547284	480689

Répartition des coûts du projet de SNDS 2006-2010 par domaine statistique (en %)

	Total	2006	2007	2008	2009	2010
Gouvernance générale	0,2	1,0	0,0			
Coordination	0,4		0,9	0,2	0,3	0,4
Renforcement institutionnel	14,5	8,4	27,4	10,8	9,3	10,5
Planification	0,6	0,1	0,1	1,0	0,2	2,3
Total Axe 1: Cadre légal et réglementaire	15,7	9,5	28,4	11,9	9,8	13,2
Formation initiale	5,5	2,3	6,9	11,4	3,8	2,8
Formation continue	1,9	0,8	1,6	4,7	2,4	0,0
Total Axe 2: Formation	7,4	3,1	8,4	16,0	6,2	2,9
Recensement de population	12,7	22,9	21,3	4,9	2,5	1,9
Etat civil	5,3	0,9	8,5	4,2	5,5	7,1
Total Population	18,0	23,8	29,8	9,2	8,0	9,0
Conditions de vie des ménages	9,7	9,4	1,1	9,1	25,7	8,7
Méthodologies	1,9	2,9	0,8	1,6	2,5	2,2
Comptes économiques	6,2	7,0	4,8	5,4	6,3	8,1
Statistiques des prix	2,2	1,9	1,6	2,4	2,7	3,0
Commerce extérieur	1,9	2,7	1,0	1,6	1,7	2,8
Balance des paiements	1,1	1,2	0,6	0,9	1,0	2,0
Monnaie, Finances et Assurances	2,4	2,5	1,6	2,3	2,5	3,8
Industrie, Commerce et Services	4,7	2,5	2,7	11,7	3,4	4,8
Transports	2,4	7,9	0,2	0,3	0,8	2,3
Agriculture Elevage, Pêche et Eau	6,8	10,4	5,2	5,1	6,0	6,9
Total statistiques économiques	27,7	36,3	17,8	29,8	24,6	33,6
Education	7,3	5,6	6,4	11,0	6,4	8,1
Santé	3,4	5,8	0,7	1,1	4,6	6,1
Statistiques de la population active	3,7	2,1	2,0	3,6	5,6	7,2
Habitat	1,8			3,3	3,0	4,8
Total statistiques démographiques et sociales	16,1	13,5	9,1	18,9	19,5	26,2
Total Axe 3: Qualité et Régularité des statistiques	73,4	85,9	58,6	68,6	80,2	79,7
Axe 4: Publication et Diffusion	3,5	1,5	4,5	3,4	3,8	4,3
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Annexe 4: Répartition des coûts du projet de SNDS 2006-2010 par axe stratégique et par rubrique des coûts (en %)

	Total	2006	2007	2008	2009	2010
Coût global de la SNDS 2006-2010						
Charges de personnel	24,9	8,1	21,0	20,5	35,4	51,7
Autres Charges récurrentes	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Frais de publication et de diffusion	3,6	3,0	2,5	4,3	4,2	4,9
Equipement fongible	3,7	2,6	2,8	4,4	4,7	5,3
Divers frais de fonctionnement	7,6	9,1	7,5	7,3	9,3	11,2
Assistance technique internationale	24,8	25,7	21,1	36,4	17,4	17,3
Expertise nationale	1,4	1,6	1,9	1,9	0,5	0,6
Etudes et Enquêtes	11,0	18,8	5,2	6,3	20,9	4,4
Formations	8,2	3,9	9,6	16,9	6,5	3,2
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	6,2	12,5	10,1	2,1	1,1	1,2
Equipement logistique d'enquêtes	2,2	8,6	0,4			
Renforcement institutionnel	0,8		2,8			
Divers investissements	5,5	5,9	15,1			
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût de l'Axe 1: **Etablir un nouveau cadre réglementant les activités statistiques et organisant la coordination du système statistique national**						
Charges de personnel	3,3		1,6	5,9	7,9	6,6
Frais de publication et de diffusion	1,0	0,5	0,7	1,0	0,7	2,8
Equipement fongible	2,8	4,0	1,1	4,0	5,3	4,5
Divers frais de fonctionnement	9,0	3,0	1,2	4,2	33,3	32,2
Assistance technique internationale	48,0	89,6	24,1	84,2	51,9	53,0
Expertise nationale	0,8	3,0	0,2	0,7	1,0	0,8
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	4,0		8,1			
Renforcement institutionnel	4,9		9,8			
Divers investissements	26,3		53,1			
Total Axe 1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût de l'Axe 2: **Développer en quantité et en qualité les ressources humaines affectées au Système Statistique National**						
Frais de publication et de diffusion	1,0		1,3	1,0	1,5	
Divers frais de fonctionnement	1,0	2,1	0,7	0,5	1,5	3,6
Assistance technique internationale	2,4	12,5		3,1		
Formations	94,5	85,4	94,7	95,4	97,1	96,4
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	1,0		3,3			
Total Axe 2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	Total	2006	2007	2008	2009	2010
Coût de l'Axe 3: **Améliorer la qualité globale et la régularité des statistiques produites**						
Charges de personnel	31,7	9,5	33,4	26,7	41,1	61,5
Autres Charges récurrentes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Frais de publication et de diffusion	4,2	3,5	3,2	5,2	4,5	5,1
Equipement fongible	4,5	2,6	4,3	5,7	5,2	5,9
Divers frais de fonctionnement	7,4	9,5	11,3	8,6	6,4	7,4
Assistance technique internationale	22,1	19,1	20,9	36,9	14,7	12,2
Expertise nationale	1,4	1,1	2,6	2,5	0,4	0,4
Etudes et Enquêtes	15,0	21,9	8,9	9,1	26,0	5,6
Formations	1,3	1,3	2,3	2,1	0,3	
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	7,5	14,5	12,5	3,0	1,4	1,5
Equipement logistique d'enquêtes	3,0	10,0	0,7			
Divers investissements	1,9	6,9				
Total Axe 3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Coût de l'Axe 4: **Favoriser l'accès aux données et promouvoir la culture statistique**						
Charges de personnel	31,8		22,3	43,8	43,8	43,8
Frais de publication et de diffusion	8,8		6,2	12,2	12,2	12,2
Divers frais de fonctionnement	20,2	40,5	11,4	22,4	22,4	22,4
Assistance technique internationale	25,9	26,4	43,6	14,3	14,3	14,3
Expertise nationale	6,1	24,0	6,6	2,6	2,6	2,6
Formations	5,7	9,0	6,2	4,9	4,9	4,9
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels	1,3		3,7			
Total Axe 4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Annexe 5: Tableau des coûts paramétriques utilisés pour le chiffrage du plan d'actions

Description	Unité	Coût en FDJ	Coût en $ US
Taux de change	montant	178	1
Charges de personnel			
Cadre supérieur (Catégorie A)	montant/mois	350000	1966
Cadre moyen (Catégorie B)	montant/mois	200000	1124
Divers personnel	montant/mois	70000	393
Prime Directeur du Projet	montant/mois	97900	550
Prime Coordinateurs/ Assistants/ Cadres	montant/mois	89000	500
Prime Secrétaire et Agents	montant/mois	71200	400
Prime Chauffeur	montant/mois	62300	350
Frais de supervision de la collecte des données	montant forfaitaire	1780000	10000
Autres charges récurrentes			
Electricité	montant/mois	480000	2697
Téléphone	montant/mois	360000	2022
Internet	montant/mois	240000	1348
Frais de publication et de diffusion			
Annuaire statistique	Coût unitaire moyen	3000	17
Document De travail	Coût unitaire moyen	3500	20
Edition de cours	montant forfaitaire	500000	2809
Production des registres d'état civil	Coût unitaire moyen	10	0,0562
Autres modes de diffusion	montant forfaitaire	178000	1000
Equipement fongible			
Fournitures de bureau	montant forfaitaire	890000	5000
Fournitures informatiques	montant forfaitaire	534000	3000
Divers fonctionnement			
Réunions techniques (pause café)	Coût unitaire moyen	50000	281
Ateliers et Séminaires	montant forfaitaire	890000	5000
Frais de déplacement et perdiems	montant/jour/personne	10000	56
Carburant et lubrifiant	montant forfaitaire	890000	5000
Entretien des véhicules	30 % du coût des équipements		
Assistance technique internationale			
Consultant international	mois/homme	2937000	16500
Volontaire international	mois/homme	534000	3000
Expert international	Salaire brut mensuel	2314000	13000
Expertise nationale			
Consultant national	mois/homme	534000	3000
Expert national	mois/homme	445000	2500
Etudes et Enquêtes			
Enquête permanente auprès de ménages Phase 2	montant/ménage	5340	30
Enquête permanente auprès de ménages Phase 3	montant/ménage	9612	54
Formation			
Frais de scolarité ISE	montant forfaitaire	3900000	21910
Frais de scolarité Ingénieur démographe	montant forfaitaire	3600000	20225
Frais de scolarité ITS Abidjan	montant forfaitaire	2200000	12360
Frais de scolarité ITS Dakar	montant forfaitaire	4300000	24157
Frais de scolarité Adjoint technique de la statistique	montant forfaitaire	2000000	11236
Ingéniérie de la formation	montant forfaitaire	3000000	16854
Concours et soutien scolaire	montant forfaitaire	500000	2809
Techniques d'enquêtes (PM sur RGPH)	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Cartographie censitaire (PM sur RGPH)	montant forfaitaire	1 800 000	10112

Traitement des données (PM sur RGPH)	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Analyse et publication (PM sur RGPH)	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Formation SCN 93	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Formation ERETES (base)	montant forfaitaire	1 000 000	5618
Comment gérer la qualité au sein d'un INS	montant forfaitaire	1 000 000	5618
Gestion d'un INS	montant forfaitaire	1 000 000	5618
Commerce extérieur	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Les enquêtes industrielles et commerciales	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Gestion d'un Etat civil informatisé	montant forfaitaire	1 000 000	5618
Carte scolaire	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Santé	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Les enquête agricoles	montant forfaitaire	2 000 000	11236
La tenue d'un répertoire d'Entreprise	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Collecte des données	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Traitement des données brutes (y compris aspects informatiques)	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Analyse descriptive	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Analyse des séries	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Analyse régressive	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Analyse multivariée	montant forfaitaire	1 800 000	10112
Les outils informatique d'analyse	montant forfaitaire	1 800 000	10112
La publication et la diffusion	montant forfaitaire	2 000 000	11236
Qualité de l'information statistique	montant forfaitaire	400 000	2247
Utilisation des données	montant forfaitaire	400 000	2247
Ingéniérie de la formation	montant forfaitaire	4000000	22472
Concours et soutien scolaire	montant forfaitaire	200000	1124
Stages et Voyages d'études	montant forfaitaire	1780000	10000
Equipements informatiques, bureautiques et logiciels			
Postes de travail informatique	montant forfaitaire	250000	1404
Equipement informatique complet	montant forfaitaire	1780000	10000
Equipement bureautique	montant forfaitaire	3503040	19680
Equipement logistique d'enquêtes			
Véhicule 4X4 Pick up	montant forfaitaire	3560000	20000
Moto	montant forfaitaire	440000	2472

Annexe 6: Projection des Indicateurs de Renforcement des Capacités statistiques en 2008 et 2010

Pays: **Djibouti** Population: n.d. Année de référence: **2003**

Tableau N° 1 : Indicateurs portant sur l'ensemble des données statistiques			
Domaine	Filière	Année de référence	Nom de l'organisme
Comptes économiques	Comptes économiques	2000	DISED
Statistiques des prix	Statistiques des prix	2003	DISED
Balance des paiements	Balance des paiements	2003	BCD
Monnaie, Finances et Assurances	Monnaie et Crédit	2003	BCD
	Finances publiques		
	Banque et Assurances		
Commerce extérieur	Commerce extérieur	2003	DISED
Population	Etat et structure de la population	1983	DISED
	Mouvements migratoires		
	Données d'état civil (Naissances)[37]	2003	Direction de la population
	Données d'état civil (Mariages/Divorces)[38]	2003	Tribunal de la charia
Revenus et dépenses des ménages	Revenus et dépenses des ménages		
Santé	Santé	2002	DEPCI
	Nutrition	1996	DISED
Education	Education	2003	Direction de la planification de l'éducation
	Alphabétisation		
Statistiques de la population active	Statistiques de la population active		
Tourisme	Tourisme		
Culture	Culture		
Agriculture, Sylviculture et Pêche	Agriculture	1995/96	Section des statistiques agricoles/ Direction de l'agriculture et des forêts
	Elevage	1996	
	Pêche		Subdivision des statistiques/ Service de gestion des ressources halieutiques
Industries manufacturières	Industries manufacturières		
Energie	Energie[39]	1999	EDD
Commerce	Commerce		
Communication	Communication	n.d.	DJIBTELECOM
Transports	Transports		
Ressources naturelles et Environnement	Ressources naturelles et Environnement		
Eau potable et Assainissement	Eau potable[40]	1999	EDD
	Assainissement		
Habitat	Habitat		
Gouvernance	Gouvernance		

[37] Concerne uniquement le District de Djibouti-ville
[38] Concerne uniquement le District de Djibouti-ville
[39] Energie électrique produite et distribuée
[40] Distribution d'eau potable en zones urbaines

Tableau N° 2 : Projection des Indicateurs portant sur un organisme de production statistique par rapport à l'année de référence

	Ensembles des filières /DISED	Comptes nationaux		Prix		Commerce extérieur		Conditions de vie des ménages		Etat et Structure de la Population	
	2003	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010	2008	2010
Coût cumulé SNDS (en millions de fdj)		96,3	201,7	28,5	71,7	30,0	62,2	81,4	318,3	363,8	416,1
Fonctionnement		20,0	90,2	28,5	71,1	14,4	46,6	1,4	62,6	162,5	185,3
Investissement		76,2	111,5	0,0	0,5	15,6	15,6	80,0	255,6	201,3	230,8
Expertise d'assistance technique internationale (mois/hommes)		42,0	66,0	-	-	3,5	3,5	9,0	14,0	21,0	21,0
Expertise nationale (mois/hommes)								3,0	6,0	50,0	50,0
Financement national public (en millions de fdj)											
Fonctionnement	39,2										
Investissement	néant										
Financement des donateurs (en millions de fdj)											
Ressources monétaires	n.d.										
Expertise d'assistance technique (personnes/jours)	n.d.										
Organismes donateurs/partenaires	BM, BAD/FAD, PNUD, FNUAP, UNICEF, Union Européenne et Ligue Arabe										
Personnel statistique (permanent, équivalent plein temps)											
Nombre	25	5	6	-	-	-	1	-	4	-	3
Déperdition (%)	8										
Equipement en TIC											
Ordinateur central	Non	Oui									
Réseau interne	Non	Oui									
Diffusion INTERNET	Oui (partiellement)	Oui									
PC en service	19	23									
Site Internet	Oui (site du MEFPP)	Oui									
Sources des données											
Enquêtes/Recensement des ménages	0	2	1					1	1	1	-
Autres enquêtes/recensements	1	4	3	1	1						
Sources administratives	19 (41)	36	36			1	1	1	1	3	3
Diffusion des données[42]											
Publications papier/Annuaires	15/0	1/0	1/0	12/0	12/0	4/0	4/0	1/0	1/0	2/0	10/0
Autres modes de diffusion	13										

41 Il s'agit des sources principalement liées à la confection de l'Annuaire statistique

[42] **Une diffusion mensuelle compte pour 12 diffusions; une trimestrielle pour 4**

Tableau N° 2 : Projection des Indicateurs portant sur un organisme de production statistique par rapport à l'année de référence

	Balance des Paiements			Finances Publiques			Commerce, Industrie et Services			Agriculture, Elevage, Pêche		
	BCD			MEFBP			MCIS			MAEP-RH		
	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010
Coût cumulé SNDS (en millions de fdj)	-	14,7	35,7	-	33,1	79,1		43,5	155,2	-	125,6	222,3
Fonctionnement		11,2	32,1		15,0	41,8		7,8	46,9		47,3	136,3
Investissement		3,6	3,6		18,1	37,3		35,7	108,3		78,3	86,0
Expertise d'assistance technique internationale (mois/hommes)	-				36,0	60,0	-	42,0	66,0	-	12,0	12,0
Expertise nationale (mois/hommes)											36,0	36,0
Financement national public (en millions de fdj)												
Fonctionnement	Pas de budget											
Investissement	Pas de budget											
Financement des donateurs(en millions de fdj)												
Ressources monétaires	n.d.											
Expertise d'assistance technique (personnes/jours)	60											
Organismes donateurs/partenaires	FMI											
Personnel statistique (permanent, équivalent plein temps)												
Nombre	3	-	1	-	1	2	-	1	3	-	-	3
Déperdition (%)	0											
Equipement en TIC												
Ordinateur central	Non	Non	Non	-	Non	Non	-	Non	Non	-	Non	Non
Réseau interne	Oui	*Oui*	*Oui*	-	Non	Non	-	Non	Non	-	Non	Non
Diffusion INTERNET	Oui	*Oui*	*Oui*									
PC en service	9			-	1	1	-	1	1	-	5	5
Site Internet	Oui	*Oui*	*Oui*									
Sources des données												
Enquêtes/Recensement des ménages	0											
Autres enquêtes/recensements	1	1	1					1			2	2
Sources administratives	1	2	2	4	4	4	6	6	6	4	4	4
Diffusion des données[43]												
Publications papier/Annuaires	1/0	1/0	1/0	-	4/0	4/0	-	4/0	4/0	-	0/1	0/1
Autres modes de diffusion	1											

[43] **Une diffusion mensuelle compte pour 12 diffusions; une trimestrielle pour 4**

Tableau N° 2 : Projection des Indicateurs portant sur un organisme de production statistique par rapport à l'année de référence

	Education			Santé			Etat civil			Emploi		
	DPE			DEPCI			Direction de la Population			MEFP		
	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010
Coût cumulé SNDS (en millions de fdj)	-	99,2	238,7	-	50,3	110,9	-	82,9	172,3	-	125,6	222,3
Fonctionnement		41,0	145,7		10,1	66,6		18,8	89,0		82,6	136,3
Investissement		58,2	93,0		40,2	44,2		64,1	83,3		43,0	86,0
Expertise d'assistance technique internationale (mois/hommes)		36,0	36,0		2,0	2,0		27,0	51,0		36,0	60,0
Expertise nationale (mois/hommes)												
Financement national public (en millions de fdj)												
Fonctionnement	Pas de budget			Pas de budget								
Investissement	Pas de budget			Pas de budget								
Financement des donateurs(en millions de fdj)												
Ressources monétaires	n.d.			n.d.								
Expertise d'assistance technique (personnes/jours)	néant			néant								
Organismes donateurs/partenaires												
Personnel statistique (permanent, équivalent plein temps)												
Nombre	6	8	10	5	-	8	-	-	3	-	2	6
Déperdition (%)	0			0								
Equipement en TIC												
Ordinateur central	Non	*Non*	*Non*	Non	Non	Non		Oui	Oui		Non	Non
Réseau interne	Oui	*Oui*	*Oui*	Non	Non	Non		Oui	Oui		Non	Non
Diffusion INTERNET	Oui			Non								
PC en service	6			4	6	6		12	12		1	1
Site Internet	Oui (site du Ministère)			Non								
Sources des données												
Enquêtes/Recensement des ménages	0			0								
Autres enquêtes/recensements	0	1	-	0								
Sources administratives	1			3	1	1	2	2	2	5	5	5
Diffusion des données[44]												
Publications papier/Annuaires	4/1	3/1	3/1	0/0	1/0	1/0	-	0/1	0/1	-	0/1	0/1
Autres modes de diffusion	6			1								

[44] **Une diffusion mensuelle compte pour 12 diffusions; une trimestrielle pour 4**

Tableau N° 3 : Projection des Indicateurs se rapportant aux ensembles de données statistiques

	Comptes nationaux			Prix			Commerce extérieur			Balance des paiements			Monnaie, Finances et Crédit		
	DISED			DISED			DISED			BCD			MEFBP BCD		
	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010
Echelle d'appréciation: 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé; 1=Sous-développé															
0. Préalables pour la qualité															
0.1. Collecte des informations et maintien de la confidentialité garantis par la loi et effectifs	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
0.2. Coordination effective en matière de statistique	2	2	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3
0.3. Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines	1	1	2	-	3	3	-	1	2	-	2	3	-	1	2
0.4. Adéquation des locaux, des équipements et des installations Internet	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-			-		
0.5. Mesure de programmation, de suivi et d'évaluation mise en oeuvre	1	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
0.6. Concentration des efforts organisationnels sur la qualité	1	2	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
1. Intégrité															
1.1. Indépendance des opérations statistiques	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
1.2. Tradition reposant sur des normes professionnelles et éthiques	2	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
2. Rigueur méthodologique															
2.1. Mise en œuvre des normes internationales ou régionales	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3
3. Exactitude et fiabilité															
3.1. Adéquation des sources de données	1	2	2	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
3.2. Suivi des réponses	1	2	2	-	3	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3
3.3. Validation des données administratives	1	2	3	-			-	2	3	-	3	3	-	2	3
3.4. Validation des sources des données et des résultats intermédiaires et finals	1	2	2	-			-	2	3	-	2	3	-	2	3
4. Utilité															
4.1. Consultation des utilisateurs	2	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
4.2. Respect des délais pour les résultats statistiques	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
4.3. Périodicité des résultats statistiques	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
5. Accessibilité															
5.1. Efficacité de la diffusion	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3
5.2. Mise à jour des métadonnées	1	2	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3

Tableau N° 3 : Projection des Indicateurs se rapportant aux ensembles de données statistiques

	Conditions de vie des ménages			Population			Education			Santé			Emploi			Agriculture, Elevage, Pêche		
	DISED			DISED Direction de la Population			DISED			BCD			MEFBP BCD			MAEP-RH		
	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010	2003	2008	2010
Echelle d'appréciation: 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé; 1=Sous-développé																		
0. Préalables pour la qualité																		
0.1. Collecte des informations et maintien de la confidentialité garantis par la loi et effectifs	-	3	3	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
0.2. Coordination effective en matière de statistique	-	2	3	2	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
0.3. Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines	-	1	2	1	1	2	-	1	2	-	1	2	-	1	2	-	1	2
0.4. Adéquation des locaux, des équipements et des installations Internet	-	3	3	2	3	3	-			-			-			-		
0.5. Mesure de programmation, de suivi et d'évaluation mise en oeuvre	-	3	3	1	3	3	-	3	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3
0.6. Concentration des efforts organisationnels sur la qualité	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
1. Intégrité																		
1.1. Indépendance des opérations statistiques	-	3	3	1	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3	-	3	3
1.2. Tradition reposant sur des normes professionnelles et éthiques	-	2	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	1	2
2. Rigueur méthodologique																		
2.1. Mise en œuvre des normes internationales ou régionales	-	3	3	1	2	3	-	3	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
3. Exactitude et fiabilité																		
3.1. Adéquation des sources de données	-	3	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	1	2
3.2. Suivi des réponses	-	2	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	2	3
3.3. Validation des données administratives	-	2	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	2	3
3.4. Validation des sources des données et des résultats intermédiaires et finals	-	2	3	1	1	2	-	2	3	-	2	3	-	1	2	-	2	3
4. Utilité																		
4.1. Consultation des utilisateurs	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
4.2. Respect des délais pour les résultats statistiques	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
4.3. Périodicité des résultats statistiques	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
5. Accessibilité																		
5.1. Efficacité de la diffusion	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3
5.2. Mise à jour des méta données	-	2	3	1	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3	-	2	3

Tableau N° 3 : Projection des Indicateurs se rapportant aux ensembles de données statistiques

	Synthèses économiques		Statistiques démographiques et sociales		Ensemble	
	2008	2010	2008	2010	2008	2010
Echelle d'appréciation: 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé; 1=Sous-développé						
0. Préalables pour la qualité	**2,5**	**2,9**	**2,4**	**2,8**	**2,5**	**2,9**
0.1. Collecte des informations et maintien de la confidentialité garantis par la loi et effectifs	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
0.2. Coordination effective en matière de statistique	2,4	3,0	2,8	3,0	2,6	3,0
0.3. Adéquation du nombre et des compétences des ressources humaines	1,6	2,4	1,0	2,0	1,3	2,2
0.4. Adéquation des locaux, des équipements et des installations Internet	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
0.5. Mesure de programmation, de suivi et d'évaluation mise en oeuvre	3,0	3,0	2,7	3,0	2,8	3,0
0.6. Concentration des efforts organisationnels sur la qualité	2,2	3,0	2,0	3,0	2,1	3,0
1. Intégrité	**2,5**	**3,0**	**2,3**	**2,8**	**2,4**	**2,9**
1.1. Indépendance des opérations statistiques	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
1.2. Tradition reposant sur des normes professionnelles et éthiques	2,0	3,0	1,5	2,5	1,8	2,8
2. Rigueur méthodologique	**2,6**	**3,0**	**2,3**	**3,0**	**2,5**	**3,0**
2.1. Mise en œuvre des normes internationales ou régionales	2,6	3,0	2,3	3,0	2,5	3,0
3. Exactitude et fiabilité	**2,0**	**2,6**	**1,7**	**2,6**	**1,8**	**2,6**
3.1. Adéquation des sources de données	2,0	2,8	1,7	2,5	1,8	2,7
3.2. Suivi des réponses	**2,4**	**2,8**	**1,7**	**2,7**	**2,0**	**2,7**
3.3. Validation des données administratives	1,8	2,4	1,7	2,7	1,7	2,5
3.4. Validation des sources des données et des résultats intermédiaires et finals	1,6	2,2	1,7	2,7	1,6	2,4
4. Utilité	**2,8**	**3,0**	**2,0**	**3,0**	**2,4**	**3,0**
4.1. Consultation des utilisateurs	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
4.2. Respect des délais pour les résultats statistiques	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
4.3. Périodicité des résultats statistiques	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
5. Accessibilité	**2,6**	**3,0**	**2,0**	**3,0**	**2,3**	**3,0**
5.1. Efficacité de la diffusion	2,6	3,0	2,0	3,0	2,3	3,0
5.2. Mise à jour des métadonnées	2,6	3,0	2,0	3,0	2,3	3,0
Moyenne	**2,5**	**2,9**	**2,1**	**2,9**	**2,3**	**2,9**

Tableau N° 3 : Projection des Indicateurs se rapportant aux ensembles de données statistiques

	Synthèses économiques		Statistiques démographiques et sociales		Ensemble	
	2008	2010	2008	2010	2008	2010
0. Préalables pour la qualité	2,5	2,9	2,4	2,8	2,5	2,9
1. Intégrité	2,5	3,0	2,3	2,8	2,4	2,9
2. Rigueur méthodologique	2,6	3,0	2,3	3,0	2,5	3,0
3. Exactitude et fiabilité	2,0	2,6	1,7	2,6	1,8	2,6
4. Utilité	2,8	3,0	2,0	3,0	2,4	3,0
5. Accessibilité	2,6	3,0	2,0	3,0	2,3	3,0
Moyenne	2,5	2,9	2,1	2,9	2,3	2,9
Echelle d'appréciation: 4=Hautement développé; 3=Développé; 2=Faiblement développé; 1=Sous-développé						